NOBILIAIRE
UNIVERSEL
DE FRANCE

OU RECUEIL GÉNÉRAL
DES GÉNÉALOGIES HISTORIQUES

DES MAISONS NOBLES DE CE ROYAUME

PAR

M. DE SAINT-ALLAIS

AVEC LE CONCOURS

DE MM. DE COURCELLES, L'ABBÉ LESPINE, DE SAINT-PONS

ET AUTRES GÉNÉALOGISTES CÉLÈBRES

TOME DIX-HUITIÈME

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

LIBRAIRIE ANCIENNE ET MODERNE

BACHELIN-DEFLORENNE

Société anonyme au capital de 1,500,000 francs

SIÉGE SOCIAL : 3, QUAI MALAQUAIS 3

MDCCCLXXVII

chevalier du Bot de Cotuhan, son frère cadet et survivant, est chevalier de St-Louis, ainsi que son fils aîné, le colonel Alexandre du Bot, qui a reçu des blessures dans l'armée catholique royale où servaient aussi ses deux frères, avec un de ses cousins germains, Toustain, frère d'un autre Toustain, massacré à Saint-Domingue avec son épouse, son fils et son beau-frère, ayant précédemment été blessé à l'armée de Condé. Les frères du colonel Alexandre du Bot ont épousé, l'un mademoiselle de Couaisnon, de la Lanceule, l'autre mademoiselle Gibon de Keralbeau; toutes deux d'ancienne chevalerie de Bretagne.

L'acte du 20 février 1506, relaté dans la généalogie *du Bot*, au t. V du Dictionnaire de la Noblesse, in-4°, de la Chenaye-des-Bois, et au t. Ier du Nobiliaire universel, n'est pas le contrat de mariage de Vincent du Bot, petit-fils de Lancelot; c'est une ample procédure, avec un jugement de la cour de Ploermel, en faveur dudit Vincent, qui y est qualifié *noble écuyer*, fils de Jehan du Bot (que l'on croit proche parent de Jehan du Bot,

---

produits pour ses filles. *Paternels* : 1°. du Bot; 2°. Ermar; 3°. du Moulin; 4°. le Borgne. *Maternels* : 5°. Henri de Bohal; 6°. Carheil ou Careil; 7°. le Valois de Seréac; 8°. Maudet de la Fouchais. Tous ces quartiers ont été maintenus dans leur ancienne noblesse lors des réformations et recherches. On trouve dans le quartier Féra, des mères Castaldi, d'Ayelle et St.-Phal; dans le quartier du Bot, des mères du sang des anciens ducs de Bretagne; dans le quartier d'Ermar, une mère de la maison de Rohan; dans le quartier du Moulin, une mère Courtenay et une Rouvroy St-Simon; dans le quartier le Borgne, une mère de la maison de Rohan, donnant consanguinité avec celles de Monti-Rezé, Lopriac, Chateaubriant, etc., et une mère de la maison de la Roche St-André, donnant consanguinité avec celle de Marbeuf.

capitaine de 117 francs archers), et de Jeanne le Sénéchal de Kercado, que d'autres ont confondu avec Bienvenue ou Bienaimée de la Fretaye, vraisemblablement première femme dudit Jehan.

Dans cet acte de 1506, Vincent du Bot se dit veuf de Catherine Gaillard, sa seconde femme, et fait mention de sa première, Marguerite d'Avaugour de Kergrois, que, selon d'autres pièces, il avait épousée vers 1489. Elle avait une sœur, Simonne d'Avaugour, qui fut mariée avec Jean le Sénéchal, seigneur de Kercado, du Bot, etc., dont le même Vincent du Bot était parent du côté maternel. Ce Jean le Sénéchal était fils de Guillaume, seigneur de Kercado et d'Yolande de Rohan du Gué de l'Isle.

Louis du Bot, second fils de Vincent, et de Marguerite d'Avaugour, épousa Isabeau de Talhouet, héritière de la terre de son nom en Pleuherlin.

Armes : D'azur, à trois quintefeuilles d'argent. La branche des seigneurs du Grégo, qui a fait bâtir le château de Kerbot en 1477, brisait d'un chevron d'or, accompagné des trois quintefeuilles d'argent, soit par alliance, soit comme juveigneurs.

Les branches de Talhouet et du Grégo s'étaient rapprochées, sous le règne de Louis XV, par le mariage de Louis-Marie du Bot, gouverneur du château de Josselin (1), (frère du major du régiment Royal-Pologne, et cousin germain du seigneur châtelain de la Grée-Calac) avec Cécile du Bot du Grégo. Le dernier mâle des seigneurs du Bot du Grégo était le marquis du Grégo, ancien officier de dragons, après avoir été page de la petite écurie, lequel, de son mariage avec mademoiselle Thomas de la Caunelaye, n'a laissé qu'une fille, mariée au vicomte d'Amphernet de Pont - Bellanger,

---

(1) En même temps et de la même manière que le comte du Fou était gouverneur du château de Pontivi, et M. de Pioger du château de Blein.

officier aux gardes françaises, et présentée au Roi le 25 janvier 1789, le même jour que la vicomtesse de Moges, dont le mari monta dans les carrosses du Roi au mois de février suivant, avec le comte de Toustain-Limésy, son parent, issu d'une demoiselle de Moges, mariée dans la branche aînée des Toustain-Frontesbosc, dont la seconde a pour chef le beau-frère d'Armand du Bot de Villeneuve (1).

On ignore l'époque et la cause du changement des armoiries de MM. du Bot, dont quelques ancêtres, les uns chevaliers, les autres écuyers, ont porté d'environ 1260 à 1340, *d'argent, à deux haches d'armes de sable adossées.* On conjecture que le champ *d'azur à trois quintefeuilles d'argent* (qui n'est pas sans analogie avec l'écusson des armes des maisons d'Ancenis et de Sérent) fut pris vers 1350 par la maison du Bot. Il est du moins certain qu'il n'a pas varié depuis 1502, qu'il fut confirmé par le Roi

---

(1) Le premier fils de sa sœur (Louis-Philippe de Toustain, né en 1770, mort en 1773) eut pour parrain monseigneur le duc d'Orléans, premier prince du sang, représenté par le marquis de la Bourdonnaye, vicomte de Coetion, conseiller d'état, ancien intendant de Rouen, et pour marraine S. A. S. madame la duchesse de Chartres (aujourd'hui duchesse d'Orléans), représentée par la comtesse du Bot de Talhouet, née du Moulin du Brossay, sœur germaine de madame du Bot de la Grée. La première fille du vicomte et de la vicomtesse de Toustain, Julie-Constance-Eugénie, née en 1772, et morte en 1782, était filleule de S. A. le prince de Lorraine-Lambesc, représenté par le lieutenant-colonel comte du Moulin du Brossay, frère desdites dames du Bot, et sa marraine était S. A. madame la comtesse de Lorraine-Brionne, née princesse de Rohan, représentée par madame la comtesse du Bot de Villeneuve, née Henri de Bohal, de très-ancienne noblesse.

Louis XII, époux de la duchesse Anne. Le titre de 1502, relaté dans la production d'Olivier du Bot, à la chambre de la réformation, ne se trouve plus, ce qui prive aujourd'hui cette famille de tous les renseignements précieux qu'elle aurait vraisemblablement pu y découvrir.

La quatrième et dernière famille du Bot, en Bretagne, est celle des seigneurs de la Grande-Haye et de Launay, qui ont successivement habité la haute et la basse Bretagne. Ils ont des services de robe et d'épée et ont contracté de belles alliances. Ils passaient pour être issus d'Alain du Bot, anobli dans l'évêché de Léon en 1441. Ils se sont éteints en 1660, après avoir donné deux conseillers au parlement de Bretagne en 1598 et 1624, et deux maires de Nantes en 1596 et 1634. Ils portaient: *D'azur, à la croix alésée d'or, chargée d'un cœur de gueules, et accompagnée de trois croissants d'argent, un en chef et deux en pointe ces deux derniers surmontés d'une étoile d'or.*

COLLARDIN, ou COLARDIN, jadis LE LARGE, seigneurs de Bourrham et autres terres, en Bretagne, province d'où cette ancienne noblesse est originaire. Elle s'est transplantée, vers 1420, en basse Normandie, et s'y est établie vers 1480. Elle y a possédé les fiefs ou seigneuries de Boisolivier, de Rousseville, la Pinsonnière, la Jouardière, Campagnolles, le Rocher, les Bordes, le Boisdaucé, Bion, le Ronceray, le Montier, Chanteloup, etc. Evrance le Large, fils de Raoul ou Rodolphe le Large fut l'un des barons et seigneurs qui souscrivirent une charte de Conan, comte de Bretagne, vers l'an 1065. Bardoul ou Bardouf le Large se croisa pour la Terre-Sainte, l'an 1172, avec plusieurs autres des principaux seigneurs de Bretagne (1). La filiation de

---

(1) Voyez l'histoire et les preuves de l'Histoire de Bretagne, par D. Lobineau et D. Morice.

cette ancienne maison comprend quinze degrés depuis Etienne le Large, né vers 1298, jusques et comprises mesdemoiselles le Large, filles de M. de Collardin, ancien officier, après avoir été l'un des élèves gentilshommes du Roi à l'école militaire, aujourd'hui seul rejeton de son nom. Son cousin, M. de Collardin, seigneur de la Pinsonnière, garde du corps du Roi, était, à l'époque de la Révolution, le chef de nom et d'armes de cette famille. Il périt à Quiberon, victime de son dévouement à la cause royale. Il a laissé deux sœurs, l'une, ainsi que lui, n'a pas été mariée ; l'autre, ci-devant carmélite, continue, dans l'intérieur de sa maison, les observances de son ancien état. Leur cousin, M. de Collardin des Bordes, ancien officier, fut d'abord persécuté comme noble, enfermé pour avoir donné asile à des prêtres et des laïcs royalistes, et peu de temps après, assassiné chez lui par les révolutionnaires. De son mariage avec mademoiselle *de Rosel*, d'une maison d'origine chevaleresque, il n'a laissé que deux filles, dont une mariée à M. de Boisadam de la Luzerne, ancien gentilhomme de basse Normandie ; l'autre n'a pas encore contracté d'alliance.

Jean *le Large*, successivement écuyer et chevalier, arrière-petit-fils d'Etienne, servit pendant longtemps le roi Charles VII, sur terre et sur mer. Attaché, par les liens de l'amitié et de la valeur, à un brave capitaine de marine, nommé Collardin, il se fit son frère d'armes et prit son nom. Cette commutation de noms, dont on pourrait citer de nombreux exemples, pensa nuire à sa postérité, surtout, lorsque peu favorisée de la fortune, elle exerça de petites charges municipales ou judiciaires, telles néanmoins qu'on en a vu souvent exercer par la noblesse, mais plus généralement par la simple bourgeoisie. La négligence ou l'omission des qualifications nobles dans quelques-uns de leurs actes, jointe à cette commutation de leur nom, effectuée sans lettres-patentes, occasionna quelques désagréments à messieurs

de Collardin, lors des recherches que Louis XIII et Louis XIV ordonnèrent dans tout le royaume.

La famille de Collardin a donné plusieurs personnages distingués dans la carrière des armes : l'un entre autres fut successivement député de la noblesse et du tiers état de Vire, sous Henri III. La Roque, dans son Histoire de la maison d'Harcourt, fait mention de cette famille, sous le règne de François Ier. Elle a donné, sous Louis XIII et Louis XIV, deux présidents à la chambre des comptes de Normandie, dont un fut décoré de l'ordre du Roi.

MM. de Collardin, dont les pères avaient déjà été maintenus dans leur noblesse de race, par M. de Mesmes de Roissy, sous Henri IV, en 1598, triomphèrent d'injustes attaques, par deux jugements de maintenue duement motivés ; le premier, rendu le 23 avril 1636, par les maîtres des requêtes de l'hôtel du Roi, sur pièces originales, remontant la filiation noble jusqu'à noble homme Adrien le Large, chevalier, seigneur de Bourrham, vivant en 1430; le second, rendu le 8 mars 1672, par la cour des aides de Rouen, où sont également verbalisés les titres et preuves remontant jusques et compris le père d'Adrien, c'est-à-dire, jusqu'à Geoffroi le Large, agissant, en 1392, avec Anne du Plessis, son épouse, dont on a retrouvé depuis le contrat de mariage du 2 septembre 1374, ainsi qu'un acte notarié de 1360, où Geoffroi rappelle son père, Etienne le Large, écuyer, né vers l'an 1298. Ces deux anciens titres, ainsi que plusieurs autres, ont été découverts au chartrier de mesdemoiselles de Collardin de la Pinsonnière, par leur allié, M. le chevalier Alexandre Drudes de Campagnolles, lieutenant-colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis.

Dans les preuves sur lesquelles M. de Collardin est entré comme élève du Roi, à l'école militaire, M. d'Hozier de Sérigny, juge d'armes de France, a relaté et analysé l'arrêt de la cour des aides de Normandie, du 8 mars 1672. Le certificat et le procès-verbal de ce commissaire du

Roi, sont du 27 janvier 1786. L'an 1779, M. de Collardin a perdu son père, commandant des forts de la Hougue, et de l'île de Tatéhou; en 1831, il a perdu sa mère, née Toustain de Richebourg. Les alliances directes de cette famille, sont, avec les maisons du Plessis-Grénédan, le Breton, de Bois Olivier, de Bailleul, de Rosel, d'Escajeul, Aupoix, Odoard, Châteauvieux, du Chemin, la Tour, Grimouville-Larchant, Clamorgan, Toustain-Frontebosc, de Piennes, Boisadam, Gosselin de Martigny, Tiremois, Laumônier de la Ressenade, Olivier, Saint-Sauveur, etc.

Cette ancienne noblesse est mentionnée au tome V du Dictionnaire in-4°. de la Noblesse; dans les Etrennes de la Noblesse, pour 1783; dans le VII°. volume du Dictionnaire universel de France; dans quelques alliances de l'histoire de la maison de Harcourt et dans l'histoire des grands officiers de la couronne, édition de 1726 à 1733, tome VIII, p. 260, où se trouvent quelques belles alliances et consanguinités de la branche des Collardin, seigneurs de Bois-Olivier.

Armes : d'azur, à la fasce d'or, accompagnée en chef à dextre d'une fleur de lys, et à senestre d'un besant, le tout du même.

D'AVIAU DE PIOLANT, illustre et ancienne maison de la province de Touraine, non moins distinguée par les emplois qu'elle eut auprès de la personne et dans les armées de nos Rois, que par son antique origine. Selon l'Hermite Souliers, dans son histoire généalogique de la noblesse de Touraine, p. 390, elle remonte en ligne directe et masculine aux anciens sires, puis comtes de Montfort l'Amaury, dont la maison d'Aviau a conservé les armes. Nous rapporterons, à l'exemple de cet historien, le testament de François d'Aviau de Piolant, du

25 juin 1658, qui constate expressément cette illustre origine, en rapportant d'abord les degrés antécédents, conformément à ce titre et à l'historien précité.

I. Amaury DE MONTFORT, issu des comtes de Montfort l'Amaury, et puîné des comtes de Squilace, au royaume de Naples, épousa Eléonore *d'Aviau*, de laquelle il laissa :

1°. Simon, dont l'article suit;
2°. Anastasie de Montfort, mariée à Georges Roux, comte de Montalto.

II. Simon quitta le nom DE MONTFORT, pour prendre celui de sa mère, retenant toutefois les anciennes armes de sa maison, ainsi qu'ont fait les seigneurs de Laval et autres. Il épousa Charlotte *Caracciol*, dont il eut :

1°. Guy d'Aviau, mort sans enfants ;
2°. François d'Aviau, marié avec Elisabeth Campanichi ;
3°. Charles, dont l'article suit :

III. Charles D'AVIAU, Ier du nom, seigneur de la Chaise, passa en France au commencement du 15e siècle. Le 18 novembre 1418, Guillaume de Charge lui rendit aveu pour une terre qu'il avait dans sa mouvance. Il épousa 1°. Henriette *de Harcourt;* 2°. Alix *de la Chaise*, dame dudit lieu. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Louis, dont l'article suit ;

Du second lit :

2°. René d'Aviau, qui prit le nom de la Chaise, et se maria avec Catherine *de Brillac*, fille de Jean de Brillac, chevalier, seigneur, de Mons, en Loudunois, et d'Argy, en Berri, et de Raouline Pot. Il

n'en eut qu'un fils, Charles de la Chaise, lequel de Jeanne *de Bagneux*, sa femme, ne laissa qu'une fille, Philippe de la Chaise, femme de Renaud *du Bois*, qui, par elle, devint seigneur de la Chaise.

IV. Louis D'AVIAU, Ier du nom, épousa Béatrix *de Beaumont*, fille de Jacques de Beaumont, seigneur de Bressuire et de la Haye. Il fit un voyage en Italie, et eut pour enfants :

1°. Raoul, dont l'article suit ;
2°. Charles d'Aviau, mort sans postérité.

V. Raoul D'AVIAU suivit le parti des princes de la maison d'Anjou, au royaume de Naples, et repassa en France avec le Roi René. Il avait épousé Marie *des Ursins*, fille de Romain des Ursins. De ce mariage, sont provenus :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Anne d'Aviau, mariée avec André *de Saint-Sevrin*.

VI. François D'AVIAU, Ier du nom, chevalier, chambellan du Roi Charles VIII, épousa en Provence, à son retour de l'expédition de Naples, Marie *de la Cépède*, d'une maison illustre, originaire d'Espagne. Il en eut :

1°. Macé, dont l'article suit ;
2°. Jeanne d'Aviau, mariée avec Antoine *d'Outrelavoye*, seigneur de la Motte.

VII. Macé D'AVIAU, chevalier, seigneur d'Ormoy, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, et capitaine des gardes de la porte de S. M., épousa, par contrat du 6 mars 1524, passé devant Bastonneau et Mauperu, notaires au châtelet de Paris, Renée *Tandeau*, fille de Jacques Tandeau, et d'Honorée, de Poitiers. A ce contrat, assistèrent messire François de Harcourt,

chevalier de l'ordre du Roi, parent dudit futur époux; messire Charles de Croy, chevalier, comte de Sevignhan; messire Jean de Touteville, chevalier de l'ordre du Roi, bailli et capitaine de Rouen; messire Louis de Roye, chevalier, seigneur de Chavigny; Denis d'Augennes, écuyer, seigneur de la Loupe, André de Souvré, écuyer, seigneur de Gevraise; Esprit de Harville, écuyer, seigneur de Fresne, et autres seigneurs. Macé d'Aviau eut de ce mariage :

VIII. François d'Aviau, II[e] du nom, seigneur de Piolant, chevalier de l'ordre du Roi, du 11 octobre 1567, gentilhomme ordinaire de la chambre, fut particulièrement considéré par les rois François II et Charles IX. Ce dernier prince l'honora de plusieurs lettres, que la famille a conservées, parmi lesquelles on a remarqué la suivante, écrite entièrement de la main de ce monarque :

« *Monsieur de Pyaulant Vassal m'a rendu le paquet que » vous luy auez mis entre les mains, par lequel i'ay veu » que vous auez trauaillé aux affaires que ie vous auois » confiées, selon mon desir ; i'en aurois reçeu plus de joye » si vous n'estiez demeuré malade à Lion ; ne songez qu'à » vous guérir bien-tost, si vous voulez faire plaisir à vostre » maistre, qui vous aime et affectionne, et qui prie Dieu, » Monsieur de Pyaulant, vous auoir en sa garde. Escrite » à Bordeaux, le* 12 *auril* 1565. Signé Charles. » François d'Aviau de Piolant fit son testament, le 25 juin 1568 (1). Il avait épousé, par contrat passé au château de

---

(1) Voici le texte de ce testament, tel qu'il est rapporté dans l'Histoire généalogique de la noblesse de Touraine, p. 390 :

In nomine Patris, etc. Ego Franciscus d'Aviau, eques ordinis Regis, ipsiusque cubili nobilis ordinarius, dominus de Piolans, mentis meæ sanus atquè compos hoc meum subsignatum testamentum facere volui, scriptum atque signatum manu meâ ut eò meas ultimas voluntates expleam. Imprimis animam meam Deo Creatori meo commendo, Sanctissimæ atque sacratissimæ virgini Mariæ, omnibus

Piolant, le 25 janvier 1559, en présence de Jean de Harcourt, chevalier, cousin dudit futur époux, Jean de Brasdefer et autres, Louise *du Bois*, fille de Pierre du Bois, écuyer, seigneur de la Béraudière, et de Renée

---

Paradisi sanctis, et præcipuè Beato Francesco patrono meo, at meritis eorum bonorum operum, precibus et intercessionibus possim obtinere gratiam et veniam ante deum, meorum peccatorum quorum reum me esse cognosco et culpam meam dico. Item precor dominam Ludovicam du Bois, uxorem meam, ut post obitum, corpus meum transferri jubeat in ecclesiam venerabilium fratrum minorum Francisci Castri Eraldii, ut in eâ inhumetur in capellanâ quæ est à latere chori, à parte sinistra in quam rogo venerabiles patrem Custodem religiosque, ut meum recipiant corpus et habeant gratum donum et legatum illis à me oblatum, pro salute animæ mæ et ut teneantur Deum rogare pro me et hâc de causâ decerno et dono illis in œvum atque ejusdem ordinis religiosis superstitibus octodecim libras reditas annui et perpetui, super castellane et nobilem domum de Piaulant, ejusque dependentias. Item statuo octingentas dici Missas, primo anno obitus mei in loco sepulturæ meæ, quingentas et trecentas in ecclesiâ Divi Petri de Dangay, aut in aliis locis ad libitum dominæ Ludovicæ du Bois uxoris meæ. Item statuo vigenti nummos dari pauperibus. Duoque prandia dabantur, primum die sepulturæ meæ secundum vero quadragesimo die post obitum. Cupiensque ostendere quantum nostra domus devincta est regibus, ego et prædecessores mei gratias accepimus et beneficia, quibus substitimus à tempore quo Bellis Regni Neapolis agredi coacti fuimus nostram securitatem in Franciam quæsituri et vitaturi persecutiones quæ nos regionem deserère coegerunt: in quâ insignis domus Montfortensis, à quâ originem ducere nobis contigit. Semper floruit, à tempore quo majores nostri in eam ex regno Franciæ ducti sunt à principibus domus andinæ. His benefactis hisque omnibus gratiis, quibus summopere Regiæ devinci-

de Brasdefer. Madame de Piolant fut nommée par Henri IV et par la reine, son épouse, pour être sous-gou-

---

mur, de his loqui teneor in præsenti meo tesmento, jussurus Ludovico filio meo primogenito, ut à fidelitate et obsequiis Regi debilis, nusquam sese dimovent : à quo benevolentiæ, suique amoris tanti accepi testimonia, ut satis declarare nequeam. Rogo uxorem meam ut imprimis curet educationem filiorum meorum ut imprimat Francisco secundo meo filio, cum in œtatem dignoscitivam pervenerit, eadem quæ jubeo primogenito Ludovico filio meo et ad eorum educationem omnia adhibeat necessaria, ut sese avorum dignos, ejusque domus aquâ educti sunt efficiant : ut his coguntur à Rege nomen Monforte resumere quod mutatum fuit à Simone filio Amaralici Monfortensis, et Leonoræ d'Aviau, qui nomen matris suscepit cum Armis Monfortensibus, quæ semper retinuimus ac tulimus ; quod apparet in Tabulâ scriptâ in Velino, quæ cum titulis nostris jungitur prototypo requisitionis suæ majestati oblatæ, tendentis ad restitutionem, ejusdem nominis Monfortensis in nostram familiam, quæ omnia uxori meæ jubeo meisque filiis, astrictus Testamento defuncti domini Francisci d'Aviau avi mei, Equitis, et Cubicularii Regis Caroli octavi, quo eadem omnia decernebat. Quæ omnia jubeofieri de puncto ad punctum, et hoc meum præsens Testamentum subsignatum dœri præ manibus venerabilium Custodis et Religiosorum sancti Francisci ejusdem loci Castri-Eraldi, volo ut illud Testamentum meum suum plenum sortiatur effectum ; et ultra precor dominum Joannem de Harcour, cognatum meum atque familiarem ei dare manus mihique petita concedere, ut meas extremas voluntates expleri jubeat, cum mea uxore Ludovica du Bois, quam ago pariter mearum ultimarum voluntatum per actricem ; quas propria manu scripsi atque subsignavi ipsisque nostrorum signum Armorum apponi jussi. In Castello meo de Pyaulant, vigesimo quinto die mensis junii anno 1568. *Franciscus d'Aviau.*

vernante des enfants de France, et ce fut à cette occasion que ce prince l'honora de la lettre suivante, écrite tout entière de sa main :

« MADAME DE PIOLANS, vous ayant choisie et éleue » pour estre sous-gouvernante des enfans qu'il plaira à » Dieu me donner, pour les louables qualités qui sont » en vous, je vous ay bien voulu auertir par ce mot de » ma main, et vous prier incontinent de vous rendre en » ce lieu ; asseurée que vous y serez la bien-venue, et » veue de ma femme et de moy, et que vous n'y serez » pas si-tost que j'espère estre père ; car j'en suis à la » veille. Adieu, lequel je prie vous avoir, MADAME DE » PIOLANS, en sa garde, le 23 septembre, à Fontaine- » bleau. Signé HENRY. »

L'original de cette lettre, conservé au château de Piolant, est accompagné d'une autre lettre de la reine, en ces termes :

« MADAME DE PIOLANS, je vous fais ce mot, pour » vous dire que vous vous prépariez pour me venir trou- » ver, et de prendre l'enfant qu'il plaira à Dieu de me » donner, aussi-tost que ie vous le manderé, afin de » l'emmener pour le nourrir avec mon fils ; et celle-cy » n'estant à autre fin, je prieré Dieu, MADAME DE PIO- » LANS, qu'il vous ait en sa sainte et digne garde. A » Fontainebleau, le 10 novembre 1602. Signé MARIE. »

Cette dame fut depuis gouvernante en chef des filles de France, mesdames Elisabeth et Christine. La première fut Reine d'Espagne, et la seconde duchesse de Savoie. On rapporte ici quelques-unes de leurs lettres, qui témoignent l'estime et la tendresse que ces princesses ont toujours portées à madame de Piolant.

Lettre de madame Elisabeth.

» Mamie-Lan. Ie vous écris ce petit mot pour vous » mander de mes nouvelles, et aussi que le prince d'Es-

» pagne m'a écrit: La Reyne, ma mère, m'a donné congé
» d'aller à Saint Germain ; i'y ay mené Vitry et Leu-
» uille. Depuis que ie ne vous ay écrit, Mignonne a
» fait trois petits chiens, dont j'ay esté fort aise. Ie vous
» prie de revenir bien-tost; car ie m'ennuie bien de
» ne vous voir pas. Ie suis vostre bonne maistresse.

» ELISABETH. »

Autre de la même, alors reine d'Espagne.

« Mamie-Lan, de Rive s'en allant en France, i'ay
» voulu vous faire ce mot, pour vous montrer que ie me
» souviens toujours de vous. Ie cray que vous aurez veu
» monsieur d'Aplaincour, qui vous aura dit de mes nou-
» velles, et vous aura aussi donné une de mes lettres;
» ie voulois enuoyer un chapelet de coquo acoutré d'or;
» mais il n'a peu estre acheué, ie vous l'enuoyeré par le
» premier courier ; faites mes recommandations à vos
» filles et à vos petites-filles, et à vos belles-filles, et
» cependant ie demeureré vostre bonne maistresse.

» ELISABETH. »

Lettre de Madame royale.

« Mamie-Lan, celle-cy n'est que pour vous asseurer
» de l'affection que ie vous porte, et que ie désirerois
» qu'il se présentast quelque occasion de m'employer
» pour vous. Ie vous enuoye une petite croix ; ce n'est
» pas pour la beauté ; mais c'est pour vous ressouuenir
» de moi. Ie vous prie de vous asseurer de mon amitié
» et de croire que ie suis et seray toute ma vie *Mamie-*
» *Lan*, vostre bonne amie, CHRESTIENNE. »

La famille possède encore plusieurs lettres honorables de ces souveraines, ainsi que de mesdames les duchesses d'Elbœuf et d'Epernon. François d'Aviau de Piolant et Louise du Bois de la Béraudière ont laissé entre autres enfants :

1° Louis d'Aviau, chevalier, seigneur de Piolant, de Dousse, la Hauterue, Beauregard, la Glarchère, la Cour de Germigny, etc., gentilhomme servant de la reine Louise de Lorraine, douarière de France, et écuyer de la princesse d'Espagne. Il avait été élevé page de la chambre de l'empereur Maximilien. Il épousa, par contrat passé aux Aubiers, le 3 décembre 1603, Jeanne *Martel*, fille de Charles Martel, seigneur de Lamarin, chevalier de l'ordre du Roi, maréchal des camps et armées de S. M., et gouverneur de Châtelleraud, et d'Antoinette de Brussac. Il rendit aveu pour les terres qu'il possédait dans le Châtelleraudais, à la princesse Marie de Bourbon, duchesse de Montpensier, le 25 juillet 1619. Il ne laissa que deux filles :

A. Louise d'Aviau, mariée, en 1628, avec messire Jean d'*Armagnac*, chevalier, seigneur de la Motte, d'Isoré et autres places, premier valet-de-chambre et maître-d'hôtel ordinaire du Roi, bailli, puis gouverneur de la ville et du château de Loudun, fils de Simon d'Armagnac, écuyer, seigneur d'Isoré, et de Marie de Sabasan ;

B. Françoise d'Aviau, mariée, par contrat du 14 avril 1628, avec messire Charles-Martin *d'Aloigny*, chevalier, seigneur et baron de la Groye, d'Ingrande, du Marigny, etc., fils de Jacques d'Aloigny et d'Isabeau de Marconnay ;

2°. François II, dont l'article suit.

IX. François D'AVIAU, IIIe du nom, chevalier, seigneur de Relay, la Chaise, Saint-Remy, la Tour d'Aymées et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi, gentilhomme servant de la Reine Marie de Médicis ; reçut ordre du seigneur de Malicorne, général de l'armée du

Roi, en Poitou, d'assembler ses amis pour aller au secours de Lussac, que le comte de Brissac tenait assiégé, et au blocus de Poitiers. Il combattit aussi au siége du Château du Fou, où il reçut une mousquetade dans le corps. Il avait épousé, par contrat du 10 juillet 1607, demoiselle Elisabeth *de Ferrières*, fille d'Antoine de Ferrières, chevalier, seigneur de Champigny-le-Sec en Mirbalais, de la vallée de Jeilly, etc., et de Jacqueline Martel de Lamarin. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-François d'Aviau, chevalier, seigneur et baron de Piolant, la Chaise, Saint-Remy, la Brosse, Busseuil, conseiller du Roi en ses conseils, gouverneur pour S. M. de Loudun, pays et bailliage de Loudunois. Il servit longtemps dans les armées, en qualité de capitaine au régiment de Saint-Luc, et fut depuis employé dans diverses négociations. Il épousa, par contrat du 2 juillet 1644, demoiselle Dorothée *Gautier*, fille de Jacques Gautier, écuyer, seigneur de la Roche-Gentil, et de Perrine Mesneau. De ce mariage sont issus :

A. Louis-François d'Aviau de Piolant, tenu au baptême, au nom du Roi et de la Reine-mère, par le maréchal de la Meilleraye et Madelaine de Relay, aïeule du baptisé (1). Il mourut sans postérité ;

B. Elisabeth d'Aviau de Piolant ;

C. Louise-Dorothée d'Aviau de Piolant ;

D. Marie-Anne d'Aviau de Piolant ;

2°. Jacques, qui continue la lignée, et dont l'article suit ;

---

(1) Voici la lettre dont la reine-mère honora madame de Relay à cette occasion :

« MADAME DE RELAY, me trouvant obligée de nom-
» mer quelque dame, pour tenir en ma place le fils du

3°. Elisabeth d'Aviau de Piolant, tenue sur les fonts par la reine d'Espagne, mariée à Jacques *des Housseaux*, écuyer, seigneur de la Gibautière et de Bourgeville;

4°. Marie d'Aviau de Piolant, épouse de Louis *Richer*, chevalier, seigneur de la Faye et du Fresne;

5°. Charlotte d'Aviau de Piolant, }
6°. Françoise d'Aviau de Piolant, } religieuses.
7°. Jeanne d'Aviau de Piolant, }

X. Jacques D'AVIAU, chevalier, seigneur de Relay et du Bois de Sanzay, fut élevé page de la reine-mère, et commanda, pendant longtemps, une compagnie au régiment de Persan. Il se trouva aux batailles de Rocroy et de Lens, aux siéges de Fribourg et de plusieurs autres places, et fut fait chevalier de l'ordre du Roi. Il épousa Anne d'Arsac, fille de N.... d'Arsac, marquis de Ternay, et de dame N..... le Roux de la Roche-des-Aubiers. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit;

2°. Louis d'Aviau, dont on ignore la destinée;

» seigneur baron de Piolans, qui m'a priée d'en estre la » maraine, i'ay creu que ie ne pouuois faire pour cela » un meilleur choix que de vous, que i'affectionne de » longue main, et qui estes son ayeule; c'est pourquoy » ie vous fais la présente, pour vous dire que ie desire » que vous teniez cet enfant en mon nom, sur les fonds » de baptesme, auec celuy qui sera nommé par le Roy, » monsieur mon fils estant bien aise de vous donner » cette marque de mon souuenir et de la continuation » de ma bonne volonté, attendant qu'il se présente des » occasions de vous le témoigner autrement; et sur ce, ie » prie Dieu qu'il vous ait, MADAME DE RELAY, en sa » sainte garde. A Paris, le 27 septembre 1649.

» Signé ANNE, et plus bas: DE LYONNE. »

3° François-Charles d'Aviau, brigadier des gardes du corps du Roi, tué à la bataille de Nerwinde, en 1694;
4° Elisabeth d'Aviau;
5° Marie-Dorothée d'Aviau.

XI. Charles D'AVIAU, IIe du nom, chevalier, seigneur de Relay, du Bois de Sanzay, etc., fut successivement brigadier des gardes du corps du Roi, puis capitaine au régiment de Persan. Il épousa, par contrat passé devant Badereau, notaire à Montaigu, le 4 février 1697, demoiselle Louise *Begaud*, fille de messire René Begaud, chevalier, seigneur de Cherves, et de dame Marquise de Charbonneau. De ce mariage sont provenus :

1°. Charles-François-Pierre-Louis, qui suit;
2°. Jacques d'Aviau, prêtre, abbé commendataire de Noyers;
3°. François d'Aviau de Piolant, capitaine au régiment de Luxembourg, mort en activité de service dans la citadelle de Strasbourg.

XII. Charles-François-Pierre-Louis D'AVIAU DE PIOLANT, chevalier, seigneur du Bois de Sanzay, de Cherves, Relay et autres lieux, épousa, par contrat du 6 mars 1731, passé devant de Cressac, notaire à Poitiers, demoiselle Catherine-Thérèse *Perrin*, fille de messire Gaspard Perrin, écuyer, conseiller du Roi, et d'Anne Rigoumier. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Jean-Marie, dont l'article suit :
2°. Charles-François d'Aviau du Bois de Sanzay, archevêque de Bordeaux, commandeur de l'ordre du Saint-Esprit;
3°. Xavier d'Aviau, mort en activité de service en 1796, à l'armée de monseigneur le prince de Condé.

XIII. Charles-Jean-Marie D'AVIAU DE PIOLANT, ancien colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et

militaire de Saint-Louis, chef des nom et armes de cette maison, a épousé, par contrat passé devant Brunet, notaire à Poitiers, le 31 juillet 1771, demoiselle Marie-Françoise-Hélène DE LAUZON DE LA POUPARDIÈRE, fille de messire François-Joseph de Lauzon, baron de la Poupardière, chevalier de Saint-Louis, et de dame Marie-Jeanne-Hyacinthe Perrin. De ce mariage est issu :

XIV. Charles-François-Marie D'AVIAU DE PIOLANT, capitaine de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Il a émigré avec son père, et fait les campagnes de l'armée des princes et de celle de Condé. Marié, par contrat passé devant Moreau, notaire à Montreuil-Belay, le 22 octobre 1806, avec demoiselle Perrine-Renée-Elisabeth *Brossier de la Charpagne*, fille de Pierre-Jean Brossier de la Charpagne, conseiller du Roi et de dame Renée-Marie-Elisabeth Martin. De ce mariage sont nés :

1°. Charles-Marie d'Aviau de Piolant;
2°. Charles-Antonin d'Aviau de Piolant;
3° Thérèse-Marie-Charlotte-Céline d'Aviau de Piolant.

Armes : De gueules, au lion d'argent, ayant la queue nouée, fourchée et passée en sautoir, qui sont les armes des anciens comtes de Montfort l'Amaury; supports et cimier, trois lions; couronne de comte.

DE PRÉAUX, OU DE PRÉAULX, grande et jadis puisante maison de chevalerie, de haut parage et baronnage de Normandie, qui a pris son nom de la sirerie et baronnie de Préaux, située à une lieue et demie de Rouen. Nous allons rapporter la filiation d'une branche de cette illustre race, laquelle subsiste

en Angleterre, depuis l'an 1400, d'après une attestation en forme, du collége héraldique de Londres, du juin 1818, signée Edmond Loge, *Lancaster*.

I. Osbert, Ier du nom, seigneur de Cailly, fut père de Roger Ier, qui suit :

II. Roger Ier de Cailly, fit plusieurs donations, l'an 1080, à l'abbaye de Saint-Ouen. On voit par la charte de fondation de l'abbaye de la Sainte-Trinité de Caen, en l'an 1082, qu'il approuva, conjointement avec Hugues, échanson, la donation faite à cette abbaye, par Gunnor Merede et Guillaume de Brejoie, d'une propriété sise à Bavent, dans la mouvance de leur fief, et que la reine Mathilde lui donna une somme d'argent pour obtenir son assentiment.

Roger de Cailly, fut père de Roger II, qui suit :

III. Roger II de Cailly, fit don, vers l'an 1120, de quatre acres et une vergée de terre au bailliage de Lincolnshire, suivant l'état des revenus des églises d'Angleterre, dressé l'an 1184. Il fut père d'Osbert II, qui suit :

IV. Osbert II de Cailly, signa l'an 1147, une charte de Henri, duc de Normandie et comte d'Anjou, portant remise à l'abbaye de Saint-Ouen, de diverses propriétés; il rendit deux dîmes aux moines du prieuré du Mont, et scella cet acte de son sceau ; l'an 1189, il remit aux moines de Saint-Ouen, une partie de la Forêt-Verte. Il avait épousé Heudeberge, dame *de Préaux*, fille d'Ingleran II, sire de Préaux, en Normandie, d'une illustre et puissante maison de chevalerie, issue de Bernard le Danois, prince en Danemark, gouverneur et régent en Normandie, lequel reçut le baptême à Rouen, l'an 912, avec son parent Rollon, premier duc de Normandie. Osbert II de Cailly, substitué aux nom, armes et biens de l'ancienne maison de Préaux, eut pour enfants :

1°. Osbert III, dont l'article suit ;

2°. Simon, seigneur de Cailly, dont la branche subsistait en Angleterre, vers la fin du treizième siècle, puisque le 9 juillet 1273, Osbert de Cailly signa, comme témoin, à une charte de donation faite aux chanoines de Wendling, par Robert de Seuteville.

3° Mathilde de Préaux, qui épousa Renaud *de Bosc*, l'un des chevaliers bannerets du roi Philippe-Auguste. Il eut de grandes contestations avec les moines de Saint-Ouen, au sujet de la Forêt-Verte, et les termina par une transaction. On voit même qu'il fit ensuite plusieurs donations à cette abbaye. Il fut la souche des du Bosc, seigneurs d'Emandreville, qui subsistaient encore en 1583.

V. Osbert III, seigneur DE PRÉAUX, épousa Mahaut, ou Mathilde, dont il eut :

1°. Jean, qui suit ;

2°. Simon de Préaux ;

3°. Pierre de Préaux, qui servit avec distinction les rois Henri II, Richard Ier et Jean Sans-Terre. Il signa, comme témoin, la trêve conclue le 2 novembre 1202, à Chinon, entre le roi d'Angleterre et le comte de Thouars. Il fut plénipotentiaire du roi Jean d'Angleterre, et ce fut lui qui publia le traité de la capitulation de la Normandie.

4°. Roger de Préaux, chevalier, qui épousa Luce *Painel*, et mourut l'an 1253 ;

5°. Guillaume de Préaux ;

6°. Enguerrand de Préaux, qui fut présent à une charte donnée par Richard II, la troisième année de son règne, portant confirmation d'une donation faite aux monastères de Sainte-Marie de Kenlis et de Sainte-Colombe, dans le comté de Kilkenny, en Irlande.

VI. Jean Ier, seigneur DE PRÉAUX, chevalier banneret, présida, l'an 1183, une commission nommée pour décider le différent mu entre le Roi et le chapitre de Rouen, touchant la nomination de l'archevêque de cette ville. Il fut caution d'un traité conclu, le 22 mai 1200, entre Gaillon et Andely; fonda, cette même année, le prieuré de Beaulieu; concourut, en 1204, à tous les actes qui furent dressés pour la réunion de la Normandie à la France, et assista à l'échiquier de la mi-carême de l'an 1213. Ses enfants furent:

1°. Guillaume, dont l'article suit;

2°. Thomas de Préaux, cité aux archives de l'archevêché de Rouen, en l'an 1192;

3°. Mathilde de Préaux, mariée à Jean Ier, baron de Clere. Jean de Préaux lui donna en dot, l'an 1216, la veille de l'Ascension, la terre d'Heugleville, charte que confirma, l'an 1218, Jean Ier, baron de Clere, chevalier.

VII. Guillaume, sire DE PRÉAUX, chevalier banneret, accompagna Richard à la croisade; il parvint, dans une action meurtrière, à débarrasser ce prince, et demeura prisonnier à sa place. Richard donna dix émirs pour son échange. Il fut caution du traité de Rouen, en 1204, et l'un des commissaires pour dresser, l'an 1205, l'état des patronages laïs. Il assista à l'échiquier de la mi-carême de l'an 1233, et mourut en 1235. Ses enfants furent:

1°. Jean II, qui suit;

2°. Pierre de Préaux, chevalier, marié avec Isabeau *d'Estouteville*;

3°. Eustache de Préaux, qui épousa Ruth *de Préaux*, avec laquelle il vendit, l'an 1274, au prieuré de la Sainte-Trinité du Mont, une pièce de terre, sise à Rouen, faubourg et paroisse Saint-Paul;

4°. Robert de Préaux, qui vendit à Louis IX la vicomté d'Avranches.

VIII. Jean II, sire DE PRÉAUX, chevalier, transigea, de 1260 à 1266, avec les moines de Saint-Ouen, au sujet de la Forêt-Verte. Il fut provoqué en duel avec Pierre, son frère, et Robert de Montigny, par Amaury de Meulan et Jean de Blainville, et la cour du Roi nomma, en 1266, des gages-pleiges au sujet de ce différent. Jean II mourut l'an 1303, et fut inhumé à Beaulieu. On lui connaît trois fils :

1°. Pierre Ier, qui suit ;

2°. Jean de Préaux, archidiacre de Rouen, de 1270 à 1298 ;

3°. Raoul de Préaux, écuyer, vivant en 1307.

IX. Pierre Ier, sire DE PRÉAUX, chevalier, épousa Yolande *de Lusignan de la Marche*, nièce de Henri II, roi d'Angleterre, fille de Hugues XI, sire de Lusignan, et d'Yolande de Bretagne, et sœur d'Hugues XII, dit le Brun, seigneur de Lusignan, comte de la Marche et d'Angoulême ; de Guy, seigneur de Cognac : de Guiart, seigneur de Cohec ; de Fère, en Tardenois ; de Marie femme du comte d'Erby, fils naturel de Henri Ier, roi d'Angleterre ; d'Isabelle, dame de Belleville et de Beauvoir, et cousine de Jeanne, vicomtesse de Châtelleraud, femme de Jean, sire d'Harcourt. Sa mère était fille de Pierre de Dreux, dit Mauclerc, duc de Bretagne, arrière petit-fils de Louis VI, dit le Gros, roi de France, et d'Alix, comtesse de Bretagne. Elle avait épousé, en premières noces, Jean Sans-Terre, roi d'Angleterre, et fut mère de Henri, roi d'Angleterre, et de Richard, roi des Romains. Lorsque Yolande épousa Pierre de Préaux, elle était veuve du comte de Glocester. Elle mourut le 10 novembre 1306, et son mari en 1311, et ils furent inhumés à Beaulieu. De leur mariage sont provenus :

1°. Jean III, dont l'article suit ;

2°. Guillaume de Préaux, l'un des trente-huit seigneurs normands qui furent créés chevaliers par Philippe-le-Bel, en 1313 ;

3°. Robert de Préaux, archidiacre de Rouen, qui eut un grand procès avec le chantre de la cathédrale, sur le droit de préséance, lequel fut terminé le 26 janvier 1336. Il mourut le 3 mai 1341, et fut inhumé à Beaulieu.

X. Jean III, sire DE PRÉAUX, épousa Catherine *Malet de Graville*. Il mourut en 1330, il fut inhumé à Beaulieu. Il eut entre autres enfants :

XI. Pierre II, sire DE PRÉAUX, chevalier, assista, à la tête de la noblesse de Normandie, au mois de décembre 1339, aux obsèques de Marc d'Argent, abbé de Saint-Ouen. On voit par des lettres du roi Jean, datées de Poissy, le 5 avril 1350, qu'il avait possédé une ferme dans la vicomté de Pont-de-l'Arche, sur laquelle le Roi délégua une somme de deux cents vingt francs huit sous onze deniers à prendre par Jean, comte de Harcourt et d'Aumale. Il fut arrêté au palais de Rouen, le jour de la mi-carême de l'an 1356, avec le roi de Navarre, et fut désigné pour otage du traité de Brétigny, en 1360, mais il mourut cette même année. Il avait épousé Blanche *Crespin*, dame de Dangu, fille de Guillaume, seigneur du Bec-Crespin et de Mauny, et de Jeanne d'Avaugour. De ce mariage sont issus :

1°. Jean IV, qui suit ;

2°. Marguerite de Préaux, mariée, 1°. avec Jean, seigneur *de la Rivière,* premier chambellan du roi Charles V, dont elle n'eut point d'enfants ; 2°. Jacques *de Bourbon*, seigneur d'Argies, de Préaux, de Dangu et de Thury, grand-bouteiller de France. L'an 1410, il vendit le fief de Quevreville-la-Millon, faisant partie de celle de

Préaux, au prieuré de la Sainte-Trinité-du-Mont. De leur mariage sont provenus :

a. Louis de Bourbon, seigneur de Préaux, tué à la bataille d'Azincourt, en 1415 ;

b. Pierre de Bourbon, chevalier, seigneur de Préaux, commandant du château de Rouen, en 1416, capitaine du château de Néaufle, près Gisors, en 1422, mort sans postérité ;

c. Jacques de Bourbon, chevalier, baron de Thury, destiné à l'état ecclésiastique, mort sans enfants ;

d. Charles de Bourbon, archidiacre de Sens ;

e. Jean de Bourbon, décédé sans postérité ;

f. Jean de Bourbon, chevalier, seigneur de Ferrières, de Préaux, de Dangu et de Thury, dont la postérité est rapportée dans l'Histoire des Maîtres des requêtes, par Blanchard, pag. 199 et 200 ;

g. Marie de Bourbon, morte sans alliance ; ses biens retournèrent à Jeanne de Préaux, sa tante maternelle, ainsi qu'on le voit par un arrêt du parlement de Rouen, du 1er février 1542 ;

3°. Yolande ou Jeanne de Préaux, épouse de Gouvain, seigneur *de Ferrières*.

XII. Jean IV, seigneur DE PRÉAUX, fut donné, le 20 février 1361, pour otage du traité de Brétigny (il y demeura au delà de vingt-sept ans), et fut la souche de la maison de Préaulx, établie à Guernesey, en l'an 1400. Il épousa damoiselle Rachel *Gouye*.

XIII. Pierre PRÉAULX, IVe du nom, écuyer, fils du précédent, vivant en 1446 ; avait deux fils :

1°. Thomas, dont l'article suit ;

2°. Nicolas Priaulx, père de Marie de Priaulx, dont Jean de la Cour était tuteur, le 21 décembre 1506.

XIV. Thomas Priaulx; Ier du nom, écuyer, vivait en 1465. Il épousa Olympe *Roland*, dont il eut :

XV. Pierre Priaulx, Ve du nom, écuyer, qui vivait en 1499, avec son épouse, Isabelle *Gouye*, qui le fit père de :

1°. Collin Priaulx, mort jeune ;
2°. Pierre VI, qui va suivre ;
3°. Jean Priaulx, qui fonde la seconde branche, rapportée ci-après ;
4°. Marie Priaulx, femme de Georges Stanley. gentilhomme, de Southampton.

XVI. Pierre Priaulx, VIe du nom, écuyer, vivant en 1570, fut s'établir à Southampton. Il épousa Frances *Morcer*, fille de Jean Morcer, écuyer du comté de Southampton. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre VII, qui suit ;
2°. William Priaulx, écuyer, du Ruspor, au comté de Sussex ;
3°. Robert Priaulx de Sarum, écuyer, docteur de Divinité et archidiacre de Sarum, marié avec Anne *Ely d'Overton*, fille d'Ely, gentilhomme, dans le comté de Southonpool, de Londres. Leurs enfants furent :

a. Jean Priaulx, écuyer ;
b. Pierre Priaulx, écuyer ;
c. Anne Priaulx.

XVII. Pierre Priaulx, VIIe du nom, écuyer, épousa Marie *Seale*, fille de Pierre Seale, gentilhomme, du comté de Southampton. De ce mariage vint :

XVIII. Jean Priaulx, Ve du nom, écuyer, de la cité de New-Sarum, marié avec Marie *Hill*, fille de Richard Hill, écuyer, de Strafort. Leurs enfants furent :

1°. Jean Priaulx, écuyer;
2°. Catherine Priaulx, mariée à sir Jean *Montpesson ;*
3°. Anne Priaulx, morte sans alliance, et inhumée à Sherboraes.

SECONDE BRANCHE

XVI. Jean Priaulx, V^e du nom, écuyer, troisième fils de Pierre V, et d'Isabelle Gouye, vivait en 1555. Il épousa Anne *Blondel*, fille de Jean Blondel, dont il eut :

1°. Jean, dont l'article suit ;
2°. Jeanne Priaulx, épouse de William *le Marchant*, écuyer.

XVII. Jean Priaulx, VIe du nom, écuyer, vivant en 1600, épousa Marie *le Marchant*, qui le fit père de :

1°. Pierre VI, qui suit ;
2°. Colette Priaulx, mariée, 1°. avec Daniel *de Beauvoir*, écuyer ; 2°. avec Thomas *Carey*, écuyer.

XVIII. Pierre Priaulx, VIe. du nom, écuyer, seigneur du Comte et dépendances, vivait en 1630. Il épousa Rebecca *de Saumarez*, sœur du doyen ; de laquelle il laissa :

1°. Pierre VII, qui suit ;
2°. Jean Priaulx, écuyer, vivant en 1670. Il épousa demoiselle N.... *le Marchant*, fille de William, et sœur de Thomas le Marchant, écuyer; il en eut deux filles :

a. Rebecca Priaulx, mariée à Thomas *de Lisle*, écuyer ;
b. Anne Priaulx. femme de Jean *le Marchant*, écuyer ;

3°. William Priaulx, écuyer, époux, 1°. de Marie *de Saumarez ;* 2°. d'Eléazare *le Marchant ;* il fut père de Pierre Priaulx, écuyer, magistrat ;

4°. Marie Priaulx, femme de Richard *de Beauvoir* écuyer, de Balm, proche Cantorbéry;

5°. Rebecca Priaulx, mariée à Guillaume *de Beauvoir*, écuyer ;

6°. Anne Priaulx, épouse d'Ezéchiel *Carré*, écuyer.

XIX. Pierre Priaulx, VIIe du nom, écuyer, seigneur du Comte et dépendances, épousa Olympe *le Marchant*, fille de Josué le Marchant, écuyer. De leur mariage sont issus :

1°. Josué Priaulx, écuyer, époux de Marie *le Pelley*, et père de :

A. Josué Priaulx, écuyer, mort sans enfants ;

B. Thomas Priaulx, écuyer, marié avec Catherine *Gibaut ;* il en a eu :

a. Josué-Saint-Jean Priaulx, écuyer ;

b. Elisabeth Priaulx, âgée de quatre-vingt-six ans en 1819 ;

C. Catherine Priaulx ;

2°. Pierre, dont l'article suit.

XX. Pierre Priaulx, VIIIe du nom, seigneur du Comte et dépendances, vivait en 1690. Il épousa Anne *Andros*, fille de Jean Andros, écuyer. Ils eurent deux fils ;

1°. Thomas, dont l'article suit ;

2°. Pierre Priaulx, écuyer, qui épousa Marie *Soyer*, et fut père de Charles Priaulx, allié avec Marie de *Jersey*, dont deux demoiselles, Elisabeth et Marie Priaulx.

XXI. Thomas Priaulx, IIe du nom, écuyer, seigneur du Comte, vivait en 1730, avec son épouse Marie *Carey*, fille de James Carey, écuyer. Ils eurent pour fils :

XXII. Thomas Priaulx, IIIe du nom, écuyer, vivant en 1770. Il épousa Rebecca *le Marchant*, fille de Jean le Marchant, écuyer, de laquelle sont issus :

1°. Carteret, qui suit ;

2°. Thomas Priaulx, écuyer, marié avec Anne *Lihou*, dont :

a. James Priaulx, écuyer ;
b. Thomas Priaulx, écuyer ;
c. Lætitia Priaulx ;
d. Francis Priaulx, demoiselle ;
e. Emma Priaulx ;
f. Eliza Priaulx ;
g. Anne Priaulx ;
h. Louise Priaulx ;
i. Julie Priaulx ;
j. Marie Priaulx, mariée à M. William *Brock*, fils de Henri ;

3°. Jean Priaulx, écuyer ;

4°. Antoine Priaulx, écuyer, marié, 1°. avec Marthe *Gare ;* 2°. avec Catherine *Lihou.* Il a eu pour enfants :

a. Josué Priaulx, écuyer ;
b. Osmond-Beauvoir Priaulx, écuyer ;
c. Henri-Saint-Georges Priaulx, écuyer ;
d. Grace Priaulx ;
e. Eliza Priaulx ;

5°. Elisabeth Priaulx, mariée à Thomas-Saint-Georges *Armstrong*, écuyer de Castle-Garey, au comté de Kings ;

6°. Anne Priaulx.

XXIII. Carteret Priaulx, écuyer, magistrat, vivant en 1818, a épousé Marie *le Marchant*, fille de Jean, dont il a eu :

1°. Carteret-Jean Priaulx, écuyer ;
2°. Jean Priaulx, mort à six ans ;
3°. Hélène-Rebecca Priaulx ;
4°. Jeanne-Marie Priaulx ;
5°. Mathilde Priaulx, mariée à Jean *Carey*, écuyer, fils d'Isaac ;

6°. Marie-Anne Priaulx, femme de Josué-Carteret *Gosselin*, fils de Josué.

Armes : De gueules, à l'aigle d'hermine.

On lit sur les tombes de plusieurs membres de cette famille, inhumés dans l'aile droite de la cathédrale de Sarum, les inscriptions suivantes :

Sur l'une en marbre gris :

« *Dominus Johannes Priaulx, S. T. P. Southamptones* » *natus. Oxonii educatus, magnum utriusque ornamentum* » *linguarum, artium, scientiarum, etc., etc.* »

» *Died in the year* 1674, *aged* 69... »

Sur une autre aussi en marbre gris :

« *Here lies the body of Mrs. Anne Priaulx, daughter* » *of doctor Priaulx canon of this Church.* »

Sur une troisième :

« *Here lies the body of Anne, the rebet of doctor John* » *Priaulx S. T. P.* »

Sur une quatrième :

« *Quod reliquum est, etc. Domini Joannis Priaulx* » *S. T. P. lector abri, lavam consule, plura feres* ».

LE PRÉVOST, barons de Malval et d'Oysonville, marquis du Barail et vicomtes de Villers-Hélon, seigneurs de Malassise, d'Herbelay, de Saint-Germain, d'Amboile, etc. Maison ancienne, originaire de la ville de Paris, où elle est connue dans la haute magistrature, depuis le commencement du quatorzième siècle, époque à laquelle vivait Yves le Prévost, conseiller au parlement, en 1315. Cette maison, recommandable par son

ancienneté, ses alliances, et les nombreux services qu'elle n'a cessé de rendre à nos rois, dans leurs conseils, dans l'administration de la justice et dans le commandement de leurs armées, remonte par filiation suivie à :

I. Jean LE PRÉVOST, Ier du nom, écuyer, seigneur de Malassise, près d'Etampes, qui vivait sous le règne du roi Charles VII. Il épousa Jeanne *de Bellevoye*, dame de Villermain, près de Beaugency, et en eut Jean II, qui suit :

II. Jean LE PRÉVOST, IIe du nom, écuyer, seigneur de Malassise, de Villermain et de Montigny, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, reçu, le 4 mars 1483, auditeur en la chambre des comptes de Paris, mort le 4 juillet 1496, avait épousé Marie *Sohier*. De ce mariage sont issus, entre autres enfants :

1°. Jean III, dont l'article suit;
2°. Jeanne le Prévost, femme de Philippe *des Plantes*, conseiller au parlement de Paris, en 1491, mort le 6 avril 1519, et inhumé, avec son épouse, dans l'église des Blancs-Manteaux, à Paris.

III. Jean LE PRÉVOST, IIIe du nom, écuyer, seigneur, de Brevands, de Granvillers et de Malassise, conseiller du Roi, fut reçu, le 6 août 1492, maître en la chambre des comptes, en survivance de son père; mourut le 16 décembre 1514 et fut inhumé à Saint-Paul. Il avait épousé Justine *Lotin de Charny*, qui mourut le 17 juin 1547, fille de Robert Lotin de Charny, écuyer, seigneur de Bréotes, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Aguenin le Duc. Leurs enfants furent :

1°. Paul, dont l'article suit;
2°. Charles le Prévost, seigneur de Grandvillers et de Brou, reçu conseiller maître en la chambre des comptes, le 4 septembre 1550, jusqu'au 17

mars 1560; nommé la même année, intendant des finances; mort le 20 octobre 1568. Il avait épousé Marie *Brulart*, qui vivait encore le 3 juin 1571, fille de Pierre Brulart, conseiller au parlement de Paris, et d'Ambroise Regnault de Montmort, dame de Berny. De ce mariage sont provenus :

a. Nicolas le Prévost, seigneur de Granvillers, maître des comptes à Paris, créé par l'édit de juin 1579, marié avec Claude ***Danès***, dont il n'eut point d'enfants;

b. Charles le Prévost, seigneur de Brou, conseiller au parlement, mort sans enfants;

c. Louis le Prévost, } morts sans avoir été
d. François le Prévost, } mariés;

e. Marie le Prévost, femme d'Adrien *du Drac*, seigneur du Mareuil, vicomte d'Ay, conseiller au parlement de Paris, fils d'Adrien du Drac, vicomte d'Ay, et de Charlotte Rapouel. Ils moururent, lui, le 18 juin 1594, et elle, le 11 août 1596, et furent inhumés à Saint-Gervais;

f. Madelaine le Prévost, femme de Charles *d'O*, seigneur de Villars;

g. Jeanne le Prévost, mariée, 1°. avec Pierre *de Hacqueville*, seigneur de Pomponne et de Garges - d'Attichy, grand - maître des eaux et forêts de France et de Bretagne; 2°. à Jean *du Vez*, écuyer, sieur de Préaux et de la Cour-des-Bois, maître des comptes; 3°. en 1595, avec Antoine *le Fèvre*, sieur de la Boderie, ambassadeur en Angleterre, sous le règne de Henri IV. Elle mourut en 1635;

3°. Jean le Prévost, qui fonda la branche des seigneurs d'Amboille, rapportée en son rang;

4°. Louis le Prévost, reçu chevalier de l'ordre de

Saint-Jean de Jérusalem, dit de Malte, en 1535, tué à la prise de Zoara, le 15 août 1552.

IV. Paul le Prévost, écuyer, seigneur de Brevands, baron de Malval, chancelier du dauphin, depuis Charles IX, épousa Philippe *Perrot*, de laquelle il eut entre autres enfants :

1°. Augustin, dont l'article suit;

2°. Pierre, qui fonde la branche des marquis du Barail, rapportée ci-après;

3°. Henri le Prévost, conseiller, maître-d'hôtel ordinaire du roi Louis XIV, qui fit son testament le 29 mai 1664, et mourut dans un âge très avancé, le 24 juin 1665. Il avait institué son héritière universelle Charlotte de Campagne, sa petite-nièce, lui recommandant de ne se marier que du conseil et consentement de sa femme, et, dans le cas où elle y manquerait, il veut qu'il soit retiré du legs environ la somme de dix mille livres tournois, dont, audit cas, il fait don et legs au fils aîné ou la fille aînée de messire Pierre le Prévost, sieur du Barail, lieutenant de Roi en la ville de Toul, son neveu;

4°. Madelaine le Prévost, épouse de Jérôme *Cauchon*, écuyer, seigneur de Faverolles, puis de Trêlon, président au parlement de Metz. Il est nommé dans une donation que fit à Madelaine le Prévost, le 16 janvier 1622, François Brulart, son bel-oncle, abbé de Laval-le-Roy, conseiller du Roi en son conseil d'État. Il assista, le 1er avril 1650, au contrat de mariage de Pierre II, le Prévost, sieur du Barail, lieutenant pour le Roi à Toul, son neveu, avec Anne *Jobal de Pagny*, et, entre autres avantages, il s'engagea à nourrir et loger les futurs conjoints sa vie durant. Il déclare, en outre, qu'indépendamment des différentes rentes, il appartient encore audit futur une cons-

titution et cinq années d'arrérages, passée au profit de feu madame Madelaine le Prévost, son épouse, de laquelle ledit Pierre le Prévost du Barail est héritier unique, institué par le testament de ladite dame, du 30 mai 1640. Il mourut dans un âge fort avancé, en 1654.

V. Augustin LE PRÉVOST, baron de Brevands et de Malval, conseiller secrétaire du Roi et de la cour du parlement de Paris, mort en 1585, avait épousé Marguerite *du Drac*, morte le 7 novembre 1621, fille d'Adrien du Drac, seigneur de Mareuil, vicomte d'Ay, conseiller au parlement de Paris, et de Charlotte Rapouel, dame de Bandeville. De ce mariage sont issus :

1°. Charles, dont l'article suit ;
2°. Charlotte le Prévost, femme de Thomas *Gelée*, lieutenant-criminel à Paris.

VI. Charles LE PRÉVOST, baron d'Oysonville, seigneur de Brevands et de Vaubesnard, conseiller du Roi, puis greffier de la chambre des comptes, à Paris, reçu en survivance de son beau-père, en qualité de conseiller maître en la même chambre, le 19 juin 1599, avait épousé Isabelle *Sublet*, fille de Jean Sublet, seigneur de la Guichonnière, conseiller du Roi et maître ordinaire en la chambre des comptes, et de Madelaine Bochart. De ce mariage est issu :

VII. Charles, *aliàs* Paul LE PRÉVOST, baron d'Oysonville, mestre-de-camp d'un régiment de cavalerie, et gouverneur de la ville de Brisach, en Alsace. Il épousa Marie *de Chahu*, dont il n'eut qu'une fille, Françoise le Prévost, épouse de François-Bernard de Briçonnet, auquel elle porta la baronnie d'Oysonville. Il était seigneur de la Chaussée, lieutenant des chasses de Saint-Germain, et mourut au mois de décembre 1688. Sa veuve lui survécut jusqu'au 3 juin 1702, étant alors âgée de soixante-huit ans.

Marquis du Barail.

V. Pierre LE PRÉVOST, Ier du nom, sieur du Barail, second fils de Paul, baron de Malval, épousa Marion *du Barail*, héritière de sa maison, qui fit son testament le 18 février 1616, par lequel elle institue son mari son héritier universel, et fait des legs à leurs enfants, qui furent :

1°. François le Prévost, mort sans postérité;
2°. Pierre II, qui continue la lignée;
3°. Nicolas le Prévost, mort sans postérité;
4°. Anne le Prévost, dont on ignore la destinée;
5°. Jeanne le Prévost, mariée à M. *de Campagne*, dont elle eut plusieurs enfants.

VI. Pierre LE PRÉVOST, IIe du nom, écuyer, sieur du Barail et d'Essey, maréchal-de-camp, servit d'abord dans les Gardes-Françaises. Il se trouva, en 1630, au siége de Veillane et au combat donné devant la place, contre les Impériaux, les Espagnols et le duc de Savoie; à la prise de Saluces, au combat de Carignan, où il fut blessé d'un coup de mousquet au bras, en attaquant une demi-lune au bout du pont; au secours de Casal, en 1631, assiégé par le marquis de Spinola; servit, en 1632, au siége de Nancy, étant alors lieutenant au régiment de Saint-Etienne; au siége de la Motte, en 1634, en qualité de capitaine au régiment de Navailles, à la bataille d'Avesne, gagnée, en 1639, sur le prince Thomas de Savoie. Employé en Piémont, en 1640, il servit au ravitaillement de Chivas; à la bataille de Casal, dont on leva le siége; aux siéges et prises de Turin, Coni, Nice, Etrein, Saint-Avoie et Piombino; enfin, à toutes les actions qui eurent lieu de 1646 à 1647. L'an 1650, étant passé de Piémont en Lorraine, il se trouva au combat de Laval, contre le comte de Ligniville; puis à la bataille de Rethel, sous M. du Plessis-Praslin; fut pourvu, le 12 septembre de la même année, en récompense de ses services militaires, de l'état et office de maître-d'hôtel

du Roi; et, en 1651, de la cornette de la compagnie des chevau-légers de Lorraine; depuis lors et jusqu'en 1656, il a défait et taillé en pièces plusieurs partis d'infanterie et de cavalerie, des garnisons de Luxembourg, de Damvilliers, Commercy, Montmédy et autres places occupées par les ennemis, et ne se distingua pas moins à la reprise de toutes ces places. Il fut fait lieutenant pour le Roi, à Toul, au mois de juin 1656, et, le 13 août suivant, Sa Majesté lui fit expédier le brevet de maréchal-de-camp, et le nomma ensuite commandant sur la Sarre (1). Il avait encore la lieutenance de Toul (qu'il conserva jusqu'à sa mort), le 20 avril 1662, date de la foi et hommage qu'il rendit à Charles, duc de Lorraine et de Bar, pour le quart de la terre d'Essey et du vieux château dudit lieu. Il avait épousé, par contrat du 1[er] avril 1650, Anne *Jobal de Pagny*, fille de feu Gilles Jobal, écuyer, seigneur de Pagny, et de Barbe Baillivy. De ce mariage sont issus :

1°. N.... le Prévost du Barail, chanoine et grand-chantre de l'église de Metz;
2°. Louis, qui continue la lignée;
3°. N.... le Prévost du Barail, mariée à M. *de Champereux*, lieutenant du Roi à Valenciennes, père de madame la comtesse de Diebasch et de madame la marquise de Folleville.

VII. Louis LE PRÉVOST DU BARAIL, vicomte de Villers-Hélon, seigneur d'Essey, de Saint-Marc et de Dommar-le-Mont-lès-Nancy, lieutenant-général des armées du Roi; commença à servir au régiment du Roi, où il entra comme cadet, en 1679; il y fut fait sous-lieutenant le 17 décembre suivant, et lieutenant le 6 février 1680. Il servit au siége de Courtray, à la prise de Dixmude, au

---

(1) Brevets militaires, Annales du tems, Certificat du maréchal de la Ferté-Senneterre, du 10 décembre 1659.

bombardement d'Oudenarde, en 1683; à l'armée qui couvrit le siége de Luxembourg, en 1684, et il obtint une compagnie le 4 septembre; il la commanda aux siéges et aux prises de Philisbourg, de Manheim et de Franckenthal, en 1688; à l'armée d'Allemagne, sous le maréchal de Lorges, pour le secours de Mayence, en 1689; à la bataille de Fleurus, en 1690; au siége de Mons, puis à l'armée de Flandre avec le maréchal de Luxembourg, en 1691; au siége et à la prise de Namur, et du château; au combat de Steenkerque, le 3 août 1692, et au bombardement de Charleroy. Il passa au commandement d'une compagnie de grenadiers, le 8 octobre de la même année; la commanda aux siéges de Huy, et se distingua à la bataille de Nerwinde, où il eut l'épaule droite fracassée d'un coup de feu; puis au siége de Charleroy, en 1693. Il était de la marche de Vignamont, au pont d'Espierres, en 1694; au bombardement de Bruxelles, en 1695; servit à l'armée de Flandre, en 1696 et 1697; au camp de Coudun, près de Compiègne, en 1698, et fut fait commandant de bataillon, le 25 décembre de cette dernière année. Il servit à l'armée de Frandre, en 1701 et 1702, et contribua, cette dernière année, à la défaite des Hollandais, sous Nimègue. Nommé lieutenant-colonel du régiment du Roi, le 2 mars 1703, il servit au siége de Brisach, sous le duc de Bourgogne; au siége de Landau, sous le maréchal de Tallart; à la bataille de Spire, où le régiment du Roi attaqua seul et défit entièrement six bataillons ennemis, le sieur du Barail eut le poignet gauche cassé. Créé brigadier, en 1704, il servit à l'armée de la Moselle, sous le comte de Coigny, puis sous le maréchal de Villars, en 1705. Colonel-lieutenant du régiment du Roi, le 6 janvier 1706, il le commanda à la bataille de Ramillies, la même année; à l'armée de Flandre, sous le duc de Vendôme, en 1707: à la bataille d'Oudenarde, en 1708; à la bataille de Malplaquet, en 1709, et à l'armée de Flandre, en 1710. On le nomma maréchal-de-camp et gouverneur

de Landrecies, le 24 janvier 1711. Cette place ayant été investie au mois de juillet 1712, pendant dix-sept jours, le Roi jugea à propos de la mettre sur le pied des grands gouvernements, en faveur du sieur du Barail, et pour témoignage de la satisfaction que Sa Majesté avait de sa conduite dans cette circonstance. Il se démit du régiment du Roi, et fut créé lieutenant-général, le 30 mars 1720, et conserva le gouvernement de Landrecies jusqu'à sa mort, arrivée le 26 novembre 1734. Il avait épousé, par contrat du mois de février 1705, Françoise-Esther *de Ribier de Clerbourg*, fille de feu Thésée de Ribier, écuyer, seigneur de Clerbourg, capitaine de grenadiers au régiment Dauphin, mort major de Valenciennes, en 1704. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Jacques-Charles, dont l'article suit;
2°. Antoine le Prévost du Barail, prêtre vicaire de Soissons et abbé de Nesle-la-Reposte, au diocèse de Troyes;
3°. Marie-Thérèse-Gabrielle le Prévost du Barail, mariée avec Henri-François *de Condé*, chevalier, vicomte de Villers-Agron, de Coemy et de Reaupré.

VIII. Louis-Jacques-Charles LE PRÉVOST, marquis du Barail, vicomte de Villers-Hélon, lieutenant-général des armées du Roi, naquit à Valenciennes, au mois d'octobre 1708. Il fut fait lieutenant réformé au régiment du Roi, le 20 août 1720, et lieutenant en second le 20 janvier 1722; servit au camp de Montreuil; devint lieutenant en premier, le 27 novembre de la même année; servit au camp de la Moselle, en 1727; obtint, le 27 septembre 1732, une commission pour tenir rang de capitaine, et une compagnie, le 9 mars 1733; il la commanda, la même année, aux siéges de Gerra d'Adda, de Pizzighitonne, du château de Milan, de Tortone et de Novarre, au mois de février 1734; à la défense de Colorno; à la bataille de Parme, le 29 juin, où le

marquis du Barail eut une côte fracassée d'un coup de feu; à la bataille de Guastalla, au mois de septembre; à la prise de Gonzague, de Reggiolo et de Réveré, en 1735; à la prise de Prague, en 1741; au combat de Jahay; à la levée du siége de Frawenberg par les ennemis; à la défense de Prague, où il reçut une balle à la tête dans une sortie, et à la retraite de cette place, en 1742. Colonel du régiment de Vivarais, par commission du 6 mars 1743, il le commanda en 1744, sous les ordres du prince de Conti, à l'attaque des retranchements de Montalban, où il emporta les terrasses, d'où il chassa les ennemis et fut blessé à la main (1), et de Nice, au mois d'avril; obtint le grade de brigadier, le 2 mai; marcha aux siéges du Château-Dauphin, de Demont, qu'il fit battre à boulets rouges, et de Coni. Employé à la même armée, le 1er avril 1745, sous le maréchal de Maillebois, il fut chargé de la défense du comté de Nice, et de conserver la communication entre l'armée qui allait agir en Italie et les frontières de la France; se trouva à la bataille de Plaisance et au combat du Tidon, en 1746; couvrit la retraite de l'armée et finit la campagne à Savonne, où son régiment fut mis en quartier d'hiver, et contribua, en janvier et février 1747, à chasser les ennemis de la Provence. Employé à la même armée, le 1er juin suivant, il commanda à

---

(1) Le régiment de Vivarais fut réduit à près de moitié dans cette action meurtrière. Le soir, le prince de Conti complimenta le marquis de Barail, et le présentant à l'infant d'Espagne : « *Voilà, monseigneur,* dit-il à ce prince, *un homme dont vous avez entendu parler toute la journée.* » Ce fut le prince de Conti qui demanda pour lui le grade de brigadier, qu'on lui conféra, quoiqu'il ne fût colonel que depuis un an. Ce prince lui annonça cette faveur par une lettre pleine des expressions les plus honorables, en date du 21 mai 1744.

Levantzo, sur le Var, pour veiller à la garde des ponts et des postes environnants; marcha, au mois d'octobre, au secours de Vintimille, et se trouva au combat qui se donna sous cette place. Créé maréchal-de-camp, le 1er janvier 1748, il se démit du régiment de Vivarais, et fut employé à l'armée d'Italie le premier mai suivant. Il continua de servir sur cette frontière jusqu'en avril 1749. On lui donna le commandement de Dunkerque, le 11 novembre 1754. Il fut employé comme maréchal-de-camp; au camp d'Aimeries, sur la Sambre, par lettres du 31 juillet 1755, et sur les côtes de Flandre, par lettres du 31 décembre suivant; et reçut, le 1er mars 1757, un ordre pour commander en Flandre. Créé lieutenant-général des armées, par pouvoir du 28 décembre 1758, il fut employé en cette qualité, par lettres du 1er janvier 1759. Il mourut dans son château de Villers-le-Hélon, le 4 juin 1773. Il avait épousé, en 1749, Henriette *Orry de Fulvy,* fille de Jean-Henri-Louis Orry, seigneur de Fulvy, conseiller d'État, intendant des finances (frère de M. Orry, contrôleur-général des finances), et de son épouse Henriette-Louise-Hélène-Pierre de Bouzies, et petite-fille de M. Orry, qui remplit le même ministère en Espagne, sous Philippe V. De ce mariage sont issus :

1°. Louis-Philibert-Gabriel, qui suit;

2° Charles le Prévost, chevalier du Barail, capitaine au régiment de Vivarais, retraité chef de bataillon, qui a émigré, est rentré en France en 1806, et est mort sans enfants, en 1819;

3°. Charlotte le Prévost du Barail, mariée à M. *de Ponteil*, vivant en 1820.

XI. Louis-Philibert-Gabriel LE PRÉVOST, marquis du Barail, lieutenant-général, né le 2 novembre 1750, entra aspirant à l'école royale d'artillerie de la Fère, le 10 avril 1765; fut fait sous-lieutenant dans les carabiniers de MONSIEUR, le 9 août 1767; capitaine dans Royal-Po-

logne, cavalerie, le 25 avril 1772; colonel d'infanterie, le 11 octobre 1781; passa, à cette époque, dans les Indes orientales, et fut aide de camp du marquis de Bussy, lieutenant-général et commandant des forces de terre et de mer en-deçà du cap de Bonne-Espérance. Il fut employé sous le même général, en sa qualité de colonel, à la tête d'un bataillon de la légion de Lauzun; fut pourvu, le 14 janvier 1784, de la lieutenance-colonelle du régiment de la Guadeloupe, avec l'expectative de ce régiment, dès que le colonel, M. de Fitz-Maurice, gouverneur de Cayenne par *intérim*, serait confirmé dans ce commandement. Rentré par congé en France, en 1788, et nommé chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, il reçut un ordre exprès du Roi, en 1790, pour rejoindre son régiment à la Guadeloupe, parvint à conserver trois cent dix-sept hommes de ce corps fidèles au Roi, avec lesquels il contribua à maintenir l'ordre dans l'île jusqu'au 2 janvier 1793; fut nommé, le 3, maréchal des camps et armées du Roi; servit ensuite dans l'armée anglaise, et commanda, en 1794, une brigade de grenadiers émigrés, avec laquelle il concourut à la conquête de la Martinique, de Sainte-Lucie, de la Guadeloupe et îles dépendantes, ainsi qu'il appert d'un certificat du duc de Kent, du 16 septembre 1815. Le marquis du Barail est passé du Canada, où il séjourna quelque tems, aux Etats-Unis d'Amérique, et n'est rentré en France qu'après le retour de sa Majesté Louis XVIII. Lors du retour de Buonaparte en 1815, il a émigré en Angleterre, avec sa famille, et est rentré en France après la chute de l'usurpateur. Depuis le mois d'avril 1816, il a été employé en qualité de grand-prévôt du département de Lot-et-Garonne, jusqu'à la suppression des cours prévôtales, qui eut lieu au mois de mai 1818. Le marquis du Barail a épousé, 1°. en 1775, Victoire *de Garnier*; 2°. Marie-Louise *Michel*, veuve de M. de Bellevue, fille de Jean-Urbain Michel, habitant

du bourg des Trois-Rivières, et de Marianne Fidling. Ses enfants sont :

Du premier lit :

1°. Adélaïde-Joséphine-Henriette le Prévost du Barail ;

2°. Antoinette-Victoire le Prévost du Barail, mariée à René-Philippe-Toussaint *de Garnier*, son oncle ;

Du second lit :

3°. Jean-Baptiste le Prévost, vicomte du Barail, né au bourg des Trois-Rivières, en bas Canada, le 7 août 1795, qui servit dans les Gardes du corps, compagnie de Gramont, et passa depuis sous-lieutenant dans le 3e régiment d'infanterie de la Garde-Royale ;

4°. Alexandre-Jacques le Prévost, chevalier du Barail, né à Montréal, le 27 décembre 1803, à présent élève de l'Ecole royale militaire de Saint-Cyr ;

5°. Henriette le Prévost du Barail, née à Albani, Etats-Unis d'Amérique, le 4 octobre 1807, élève de la maison royale de Saint-Denis.

Seigneurs de Malassise et d'Amboile.

IV. Jean le Prévost, IVe du nom, seigneur de Malassise et de Vannes, en partie, troisième fils de Jean le Prévost, IIIe du nom, seigneur de Brevan et de Grandvillé, et de Justine Lotin de Charny, fut conseiller au Parlement de Paris, puis président aux enquêtes, et mourut le 17 février 1577. Il avait épousé Anne *le Clerc*, morte le 1er juillet 1590, et inhumée aux Blancs-Manteaux, à côté de son mari, fille de Jean le Clerc, seigneur d'Armenonville et du Tremblay, conseiller et auditeur des comptes à Paris, et de Jeanne de Vaudetar, dame de Vannes. De ce mariage sont issus :

1°. Charles le Prévost, seigneur de Malassise, conseiller en la cour de parlement de Paris, reçu le 26 mars 1574; marié avec Madelaine *Allegrain*, dame d'Herbelay, fille d'Eustache Allegrain, seigneur d'Herbelay, conseiller du Roi, correcteur en la chambre des comptes à Paris, et de Françoise Larcher. Il en eut :

A. Jacques le Prévost, chevalier, seigneur d'Herbelay, de Montigny et de Malassise, conseiller au Parlement, le 11 février 1617, puis conseiller du Roi en ses conseils, et maître des requêtes ordinaire de son hôtel. Il épousa Marie *Sanguin*, fille de Philippe Sanguin, seigneur de Roquencourt et de Voluceaux, conseiller en la cour des aides de Paris, et de Marie Maillart. Il mourut sans postérité, en 1653;

B. Charles le Prévost, seigneur d'Herbelay, de Montigny en partie, de Malassise et autres lieux, mort sans postérité;

C. Françoise le Prévost, femme de N..... *Hanapier*, conseiller en la cour des aides de Paris;

D. Madelaine le Prévost, femme de N.... *Fournier*, sieur de Roussay;

E. Marie le Prévost, femme de Louis *Houel*, sieur du Petit-Pré;

2°. Bertrand le Prévost, chanoine de l'église métropolitaine de Paris, abbé du mont Saint-Martin et prieur de Poissy;

3°. Nicolas le Prévost, qui suit;

4°. Jean le Prévost, sieur de Saint-Germain et de Vannes, conseiller, notaire et secrétaire du Roi, et grand-audiencier de France, marié avec Marie *de Baugy*, fille de Jacques de Baugy, maître des

comptes, et de Marie le Maistre. De ce mariage sont provenus :

A. Jean le Prévost, seigneur de Saint-Germain, conseiller au Parlement le 6 août 1617, puis conseiller du Roi en ses conseils, et maître des requêtes ordinaire de son hôtel, mort sans enfants ;

B. Charles le Prévost, chanoine de Notre-Dame de Paris, et conseiller-clerc en la cour de parlement, le 10 juin 1622 ;

C. Antoinette le Prévost, femme d'Hugues *Picardet*, procureur-général au parlement de Dijon ;

D. Marie le Prévost, épouse de Nicolas *Camus*, seigneur de Pontcarré ;

5°. Justine le Prévost, femme de Nicolas *le Jau*, conseiller au parlement de Paris ;

6°. Claude le Prévost, morte le 9 novembre 1609, veuve de Pierre *Vivien*, seigneur de Saint-Marc, conseiller en la cour des aides, mort le 11 janvier 1592 ;

7°. Jeanne le Prévost, femme de Pierre *d'Amours*, seigneur de Serain et de Foulon, conseiller au parlement le 7 décembre 1566, puis conseiller du Roi en ses conseils, fils aîné de Gabriel d'Amours, seigneur de Serain, conseiller au grand conseil, et de Madelaine Bidault. Elle mourut le 28 janvier 1583, et son mari, le 28 décembre 1601. Ils furent inhumés dans l'église de Saint-Gervais.

V. Nicolas LE PRÉVOST, Ier du nom, seigneur d'Amboile et d'Estrelles, né en 1556, conseiller du Roi, maître ordinaire en la chambre des comptes le 17 mars 1588, mort le 8 octobre 1630, et inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs, avait épousé Marcelle *le Mairat*,

morte le 25 juin 1632, fille de Louis le Mairat, maire de la ville de Troyes, et de Marie Molé. De ce mariage vinrent :

1°. Nicolas, dont l'article suit ;
2°. Anne le Prévost, femme d'André *le Fèvre*, seigneur d'Ormesson, maître des requêtes ordinaire de l'hôtel, puis conseiller d'état ordinaire, mort en 1636. La terre d'Amboile lui échut après la mort de sa nièce.

VI. Nicolas LE PRÉVOST, IIe du nom, seigneur d'Amboile et d'Estrelles, conseiller au parlement le 19 décembre 1614, puis conseiller du Roi en ses conseils et maître des requêtes ordinaire de son hôtel le 26 février 1621, épousa Marie *Coulon,* et mourut le 28 mai 1624, à l'âge de trente-un ans. Il fut inhumé à Saint-Nicolas-des-Champs. Il ne laissa qu'une fille, Anne le Prévost, dame d'Amboile, morte à neuf ans et demi, en 1631, et inhumée à Saint-Nicolas-des-Champs.

Armes : Echiqueté d'or et d'azur; au franc canton d'or, chargé d'un griffon de sable; à la bordure de gueules, chargée de huit besants d'or.

DE FONTAINES, seigneurs de Valflorit, de Rustiques, de Canet, de Mezerac, de Freyssenet, de Logères, etc. ; maison d'origine chevaleresque du Languedoc ; elle tenait rang parmi la noblesse la plus considérable de cette province, dès le milieu du douzième siècle, et a pour premier auteur connu :

I. Guillaume DE FONTAINES (*de Fontanis*), Ier du nom, qui l'an 1155, fut présent au partage fait entre Isarn, vicomte de Saint-Antonin, avec Guillaume-

Jourdain et Pierre, ses frères (1). Guillaume de Fontaines eut pour fils :

II. Bernard de Fontaines, vivant l'an 1172. Au mois de mars de cette année, il fut l'un des seigneurs qui assistèrent au testament de Guillaume VII, seigneur de Montpellier (2). Il fut père de :

III. Philippe de Fontaines, Ier du nom, qui passa un bail emphythéotique, le 16 avril 1200 (3). Il eut pour fils :

IV. Jean de Fontaines, Ier du nom, conseiller au parlement de Toulouse, en 1291. Il est nommé dans un arrêt de ce parlement, du 3 avril de cette même année (4). Il eut pour fils :

V. Squiu de Fontaines, damoiseau, présent à l'hommage que rendit, le 16 mars 1327, Raymond de Campendu, damoiseau, au nom de noble Bérengère de Rieux, sa femme, à Amalric, vicomte de Narbonne (5). Il fut père de :

1°. Pierre, dont l'article suit ;
2°. Guillaume de Fontaines, conseiller du Roi, qui reçut une commission de réformateur des forêts royales en Languedoc, le 5 novembre 1341.

---

(1) Hist. générale du Languedoc, par D. Vaissète, tom. II, preuves, col. 553.

(2) Ibid., tom. III, preuv., col. 126.

(3) Pièces Fugitives pour servir à l'hist. de France, par le marquis d'Aubais, tom. II. Jugements sur la noblesse du Languedoc, pag. 61.

(4) Histoire de Languedoc, tom. IV, pag. 71. Archives de l'église de Montauban.

(5) Ibid., pag. 565, col. 1re.

VI. Pierre DE FONTAINES, seigneur de Valflorit, eut entr'autres enfants :

1°. Philippe II, qui suit ;
2°. N.... de Fontaines, mariée avec Pierre-Arnaud *de Château-Verdun*, qui donna quittance de la dot de sa femme, à Pierre de Fontaines, son beau-père, le 31 décembre 1349.

VII. Philippe DE FONTAINES, IIe du nom, seigneur de Valflorit, épousa, en 1354, Jeanne *de Durfort*, et en eut :

VIII. Bernard-Raimond DE FONTAINES, chevalier, qui fut nommé, l'an 1414, l'un des syndics de la noblesse de la sénéchaussée de Toulouse, pour la convocation du ban et arrière-ban que le Roi fit lever contre le duc de Bourgogne (1). Il fit son testament le 7 novembre 1420 ; et eut pour enfants :

1°. Raimond, dont l'article suit ;
2°. Pierre de Fontaines.

IX. Raimond DE FONTAINES, seigneur de Valflorit, eut pour fils :

X. Bertrand DE FONTAINES, seigneur de Valflorit. Il fit son testament le 4 mars 1506. Il avait épousé, par contrat du 22 janvier 1466, Isabeau *de Sadiès*, dont il eut :

1°. Jean II, qui suit ;
2°. François, qui fonde la branche des seigneurs de Logères, rapportée ci-après ;
3°. Isabeau de Fontaines, mariée, le 20 novembre 1503, avec Pierre *de Nogaret*, écuyer, seigneur de Roqueserière, qui testa le 2 septembre 1531.

XI. Jean DE FONTAINES, IIe du nom, seigneur de Valflorit, épousa Jeanne *de la Fon*, et en eut :

---

(1) Hist. de Lang., t. IV. pag. 437.

XII. Paul de Fontaines, seigneur de Falflorit, marié, au mois de janvier 1572, avec Isabeau *de Chambert*, dame de Rustiques, qui le fit père de :

XIII. François-Paul de Fontaines, seigneur de Milhas et de Rustiques, marié, par contrat du 5 mars 1603, avec Marguerite *Baile*, qui fit une donation le 10 octobre 1631, à François de Fontaines, son fils. Leurs enfants furent :

1°. François, dont l'article suit ;
2°. Louis de Fontaines, seigneur de Canet ;
3°. Pierre de Fontaines ;
4°. Juliette de Fontaines, mariée, le 23 septembre 1630, avec Olivier *Ferrier*, seigneur de Villa ;
5°. Claude de Fontaines, mariée à Marquis *de Saint-Martin*. Elle fit son testament, étant veuve, le 16 mars 1640.

XIV. François de Fontaines, seigneur de Milhas et de Rustiques, épousa, le 8 mars 1633, Marie *Roger*, et fut maintenu, avec ses frères, dans leur ancienne extraction, par jugement de M. Bezons, intendant en Languedoc, du 21 décembre 1668. Il fut sans doute père de Jean de Fontaines, qui rendit hommage pour la seigneurie de Rustiques, le 7 août 1722.

Seigneurs de Logères, etc.

XI. François de Fontaines, Ier du nom, seigneur de la Devèze, second fils de Bertrand, seigneur de Valflorit, ne vivait plus le 14 février 1559. Il eut pour fils :

XII. Claude de Fontaines, seigneur de la Devèze, marié, par contrat du 14 février 1559, reçu par Ponhet, notaire du lieu de Joannas, avec Marie *Segain*. Il fit son testament devant le même notaire, le 8 février 1584, et eut pour fils :

XIII. Guillaume de Fontaines, IIe du nom, seigneur de la Devèze, de Blonac et de Logères, capitaine

de cent hommes d'armes, au régiment d'Epernon, par commission du 12 février 1621, avait épousé, par contrat du 25 novembre 1685, reçu par Ponhet, Louise *Saboul*, rappelée dans son testament du 6 février 1649, ainsi que le mariage de noble Jean de Fontaines, leur fils, avec mademoiselle *de la Tour-Choisinet*. Il dispose en faveur des enfants provenus de ce mariage, et à titre d'institution générale, en faveur de noble Annet de Fontaines, son petit-fils. Il fit un codicille le 12 avril de la même année, par lequel il révoqua une substitution, dont il avait grevé ledit noble Annet de Fontaines.

XIV. Jean DE FONTAINES, IIe du nom, seigneur de Blonac et de Logères, capitaine d'une compagnie de cent hommes d'armes, dans le régiment de Naves, par commission du 28 mars 1630, épousa, par contrat du 17 septembre 1625, reçu par Fargier, notaire, demoiselle Jeanne *de la Tour-Choisinet*, avec laquelle il est rappelé dans le contrat d'Annet leur fils aîné. Leurs enfants furent :

1°. Annet, qui suit ;
2°. Guillaume de Fontaines, lieutenant au régiment de Navarre, par brevet du 6 novembre 1673.

XV. Annet DE FONTAINES, seigneur de Noujaret, de Freyssenet, de Blonac, et de Logères, fut déchargé du service de ban et arrière-ban, par ordonnance de la sénéchaussée de Nîmes, du 4 avril 1689, dans laquelle il est dit avoir soixante-dix ans. Il avait fait son testament le 16 avril 1688, reçu par Cayre, notaire, dans lequel il nomme ses trois fils, François, Charles et Claude, instituant le premier son héritier universel, et lui substituant ses deux frères ; et avait épousé par contrat passé devant Tavernol, notaire, le 24 juillet 1663, Françoise *de Mars de Livier*, dont il eut :

1°. François, dont l'article suit ;

2°. Charles de Fontaines de Freyssenet, capitaine au régiment de Bacqueville, le 26 avril 1712;
3°. Claude de Fontaines de Noujaret, mort prieur de l'abbaye de Chambons, et visiteur de l'ordre.

XVI. François de Fontaines, IIe. du nom, seigneur de Mezerac, de Noujaret, de Freyssenet et de Logères, épousa, en présence de sa mère, et par contrat du 15 novembre 1696, reçu par Marcé, notaire, Marie *Martin.* On voit par un certificat de M. de Colbert de Seignelay, du 22 juin 1685, qu'il était employé dans la liste des gentilshommes destinés pour servir dans les gardes de la marine. Il rendit hommage à François de Beaumont, marquis de Brison, le 14 août 1695, et fit son testament devant Taranget, notaire, le 4 août 1715, par lequel il nomme Marie Martin, sa femme, son héritière, lui substituant ses deux fils :

1°. François, qui suit ;
2°. Charles de Fontaines.

XVII. François de Fontaines, IIIe du nom, seigneur de Mezerac, de Freyssenet, de Noujaret et de Logères, épousa, assisté de ses père et mère, et par contrat du 4 mars 1737, reçu par Laporte, notaire, Claudine *d'Agulhac de Soulages*, de laquelle il laissa :

1°. Jean-François, dont l'article suit ;
2°. Charles de Fontaines de Logères, grand-vicaire de l'évêque de Mende.

XVIII. Jean-François de Fontaines de Logères, seigneur de Freyssenet, du Mazel et de Pommerol, ancien capitaine au régiment d'Auvergne, fut convoqué et siégea en 1789, à l'assemblée des gentilshommes du Gévaudan, et se fit représenter, la même année, à l'assemblée de la noblesse de la sénéchaussée de Villeneuve-de-Berg, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume, par M. de Marcha-de-

Saint-Pierreville, qu'il avait chargé de sa procuration. Il a épousé, par contrat reçu par Barrot, notaire, le 2 juillet 1767, Charlotte *de la Bastide*. Il en a eu trois fils vivants, ainsi que leur père, en 1821, savoir :

1°. Jean-Louis-Léon de Fontaines de Logères, ancien capitaine de cavalerie, chevalier de Saint-Louis, marié avec Christine *Causebant de Waspick*;
2°. Charles de Fontaines de Logères, époux de Zosine *Prévôt* ;
3°. Jean-Louis-Victor de Fontaines de Logères, capitaine dans la légion du Loiret, du 30 octobre 1816, marié avec Joséphine *Gondail de Javelin*.

Armes : D'azur, à trois bandes d'or ; au chef d'argent, chargé de trois casques ou heaumes de sable.

MASSOT DE LAUNAY, famille noble du Perche, originaire de la ville de Paris, où, dès l'an 1539, elle avait fondé dans l'église Saint-Eustache, une chapelle, sous l'invocation de saint Jean, saint Guillaume et saint Brice.

I. Honorable homme Guillaume Massot, propriétaire de la seigneurie de Launay, près Senonches, au Perche, épousa, par contrat passé devant Vassan et Giroux, notaires à Paris, le 26 novembre 1646, Michelle *le Gay*, fille de Robert le Gay, procureur en la chambre des comptes de Paris. De ce mariage sont issus :

1°. Guillaume Massot, qui embrassa l'état ecclésiastique ;
2°. Philippe Massot, seigneur du Buisson-Béranger, époux de Jeanne *de Grouchy ;* il fut substitut de M. le procureur-général au parlement de Paris, protonotaire apostolique, banquier expédition-

naire en cour de Rome. Il fut père de Charles-Philippe Massot, mort sans postérité;

3°. Denis-François, dont l'article suit.

II. Denis-François MASSOT DE LAUNAY, écuyer, conseiller du Roi, correcteur ordinaire en la chambre des comptes de Paris, charge attributive de noblesse au premier chef, dont il fut pourvu le 27 mars 1704, et dans l'exercice de laquelle il mourut au mois de juillet 1731, sous le titre de conseiller correcteur honoraire; avait épousé, par contrat passé devant Malingre et Ainfrai, notaires à Paris, le 23 août 1691, Madelaine *Puylon*, fille de noble homme Denis Puylon, docteur régent et doyen de la faculté de médecine de Paris. De ce mariage sont provenus :

1°. Alexis-Denis, qui suit;

2°. Une fille, morte sans postérité.

III. Alexis-Denis MASSOT DE LAUNAY, écuyer, fut reçu conseiller du Roi, président en la cour des monnaies de Paris, le 18 février 1727. Il s'allia, par contrat passé devant Touvenot et Bréaut, notaires à Paris, le 20 janvier 1745, avec Geneviève *de Vins*, fille de Jacques de Vins, substitut de M. le procureur-général au Châtelet de Paris. De ce mariage est issu un fils unique :

IV. Denis-Nicolas MASSOT DE LAUNAY, qui fut contrôlé dans la seconde compagnie des mousquetaires noirs de la garde du Roi, au mois de novembre 1763, servit pendant vingt ans dans ce corps, et n'en sortit qu'à l'occasion de son mariage avec Marie-Renée *de Lange*, fille de François de Lange, chevalier, avocat au parlement, conseiller du Roi, ancien trésorier, receveur-général et payeur des rentes de l'hôtel de ville de Paris, et de dame Marie du Tremblay, son épouse. De ce mariage sont issus :

1°. Alexis-Marie Massot de Launay, père de Jac-

ques-Victor-Alexis, qui a servi dans les mousquetaires du Roi, jusqu'à l'entière dissolution de ce corps. Il suivit Sa Majesté et les princes jusqu'à Béthune, en 1815, et entra, au licencîment des mousquetaires, comme lieutenant dans la légion de l'Aisne, où il mourut ;

2°. Barthélemi - Denis Massot de Launay, qui a servi dans les mousquetaires, et est rentré dans ce corps, à la restauration, en 1814, où il est resté jusqu'au licencîment ;

3°. Marie - Louise - Geneviève - Emilie Massot de Launay.

Armes : D'argent, à la croix de sable, chargée de cinq ancres du champ. Couronne de comte.

RIOULT DE BOIS-RIOULT. La noblesse militaire de cette famille fut confirmée par lettres-patentes du mois de mai 1766, par lesquelles il appert qu'elle tire son origine de Jean Rioult, vivant en 1463 ; mais que sa filiation n'a pu être établie jusqu'à l'époque de l'obtention de ces lettres-patentes, par la perte que cette famille a faite de ses titres, incendiés, l'an 1753, dans la maison du sieur Jourdain, commis de M. d'Hozier, juge d'armes de France, auquel elle les avait confiés pour être mis en ordre, et établir sa généalogie ; malheur dont le sieur Jourdain fut la première victime, ayant été lui-même brûlé dans son lit. Ces mêmes lettres rapportent plusieurs actions honorables pour cette famille, parmi les services qu'elle a rendus à nos Rois; faits dont on donnera ici une courte analyse, puisée dans le texte même des susdites lettres-patentes.

I. Pierre RIOULT DES VALLÉES céda, par acte du 5 décembre 1692, tous ses biens à ses quatre fils, afin,

porte cet acte, d'encourager leur zèle et leur affection au service du Roi. Ces fils sont :

1°. N.... Rioult, garde du corps du Roi, tué à la bataille de Malplaquet;
2°. N.... Rioult, capitaine de cavalerie, qui reçut plusieurs blessures à l'affaire de Nimègue;
3°. N.... Rioult, mort lieutenant de cavalerie.
4°. Jean-Louis, qui suit.

II. Jean-Louis Rioult de Morencourt, servit près de quarante ans, tant sur mer que sur terre. Il eut trois fils :

1°. Adrien-Gabriel, dont l'article suit ;
2°. Pierre-Paul-Philippe de Rioult de Boishébert, qui, l'an 1742, fut fait lieutenant, et était, en 1766, capitaine de grenadiers au régiment de Vermandois; se trouva à l'expédition de Minorque; fut du détachement employé sur l'escadre de M. de la Gallissonnière, et eut part à la victoire que ce chef d'escadre remporta sur les Anglais. Il est mort sans avoir été marié ;
3°. Isaïe-Louis Rioult de Villaunay, qui, l'an 1742. entra lieutenant au régiment de Vermandois, où il était capitaine de grenadiers, en 1766. Il se trouva avec ce régiment à la bataille de Saverne, aux siéges de Fribourg, de Mons, de Saint-Guilain, de Charleroy et de Maestricht ; à la bataille de Raucoux, et dans toutes les actions où ce régiment fut employé. Il se distingua particulièrement au siège de Mahon, où, étant employé sous M. de Beauvau, à une fausse attaque, il fit un feu si vif et si soutenu, qu'un détachement anglais, commandé pour soutenir la véritable attaque, reçut un contre-ordre, et fut employé à repousser le sieur de Villaunay, qui, par cette diversion, contribua beaucoup à la

conquête de cette place importante. Il perdit, dans cette action, soixante-six hommes des cent qu'il commandait, ainsi que beaucoup de travailleurs, qu'il avait engagés à prendre les armes des soldats qu'il avait perdus. Son capitaine et son lieutenant furent tués, et lui-même fut blessé de deux éclats de bombe. Il laissa deux fils :

a. N.... Rioult d'Avenay, général de brigade de cavalerie, tué au passage de la Piave, en Italie, n'ayant point été marié ;

b. Adrien Rioult de Villaunay, père d'une fille.

III. Adrien-Gabriel Rioult de Bois-Rioult, lieutenant de milice par brevet du 1[er] janvier 1734, entra dans les gardes du corps du Roi, en 1737, et passa dans la compagnie de Luxembourg, le 8 mai 1752. Il fut fait capitaine de cavalerie, le 4 mars 1753, et chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, le 3 janvier 1756. Il se distingua dans la plupart des actions de guerre de son tems, et notamment à la bataille d'Ettingen, où il reçut plusieurs blessures considérables. Il mourut à sa terre du Chesne, près Lisieux, le 3 novembre 1782, laissant un fils qui suit, de son épouse, mademoiselle *Froudière.*

IV. Adrien Rioult de Bois-Rioult, qui, le 4 octobre 1779, entra cadet gentilhomme au régiment Royal-Normandie, cavalerie ; y fut fait sous-lieutenant, le 24 juillet 1784 ; capitaine, le 3 février 1788, et était capitaine commandant dans le même régiment, lorsqu'il quitta le service à l'époque de la mort de Louis XVI, en 1793. Il avait épousé, par contrat du 3 vendémiaire an VI, (24 septembre 1797), enregistré à Thiberville, le 4 juin 1814, demoiselle Pauline *Rondel*, dont est issu :

Auguste Rioult de Bois-Rioult.

Armes : D'argent, à l'aigle éployée de sable ; à la bordure engrêlée d'azur.

DE BLONDEL, seigneurs de Mancicourt, vicomtes de Vadancourt, seigneurs et barons de Cuinchy, de Beauregard, de Drouhot, de Pamèle, barons et marquis de Joigny de Bellebrune, seigneurs de Bellue, etc., en Vermandois, en Picardie, en Artois, aux Pays-Bas et en Guienne.

La Maison de Blondel est recommandable par la pureté de son origine, les nombreuses possessions seigneuriales et titrées, qui ont fait l'apanage de ses diverses branches, les alliances immédiates qu'elle a toujours contractées avec les maisons les plus illustres de France et des Pays-Bas, et surtout par les services éminents qu'elle a rendus à nos Rois depuis plusieurs siècles, dans nos armées, dans le commandement de nos places de guerre, et la haute magistrature. Elle est issue, au sentiment de l'historien de Cambrai, d'un puîné de la maison DE GONNELIEU, l'une des plus considérables de l'ancienne chevalerie du Cambrésis, où elle florissait vers le milieu du onzième siècle, dans la personne de Hugues de Gonnelieu, chevalier, bienfaiteur, en 1060, de l'abbaye de Honnecourt, près de Cambrai. Le titre du tournoi d'Anchin, de l'an 1096, fait mention de Wauthier *de Gonnelieu,* de Willaume *de Vailly*, son frère et de Willaume, dit *de Blondel*, son neveu (1). Les mêmes comparaissent dans une charte de l'an 1102, en faveur de l'abbaye de Saint-Hubert ; et Guillaume de Blondel est encore nommé parmi les barons et chevaliers du Cambrésis, dans une charte de Hugues, châtelain de Cambrai, et seigneur d'Oisy, en faveur de l'abbaye

---

(1) Estat de la Noblesse du Cambrésis, par Jean le Carpentier, t. II, pp. 245, 625, 627 ; Preuv., p. 15.

du mont Saint-Eloy, du mois de juillet 1129 (1) Depuis on trouve Guillaume de Blondel, chevalier, qui, du consentement de Jacqueline *de Marque,* sa femme, donna à l'abbaye de Saint-Aubert, sept mercaudées de terre, situées au Sacquemont d'Iwry. Cette donation fut faite l'an 1170, en présence de Wathier de Marque, chevalier, son beau-frère; de René de Thians; d'Ivan, son frère; de Gilles de Bermerain; de Jean de Bevilers; d'Arnould d'Escailon; d'Amaury Sohier; de Bauduin de Pomereul; de Watier Lesdain; de Hugues l'Enfant de Crèvecœur, chevaliers. Guillaume fut père de Jean de Blondel, qualifié chevalier, seigneur d'Erpy et de Castegінières, en partie, dans une charte de l'abbaye de Verger, de l'an 1215, où se trouvent mentionnés Alix *de Varennes*, sa femme, et leurs enfants, savoir: Jean de Blondel, Guillaume, allié avec Alix *de Buissy*; Simon, marié avec Jacqueline *de Courcelles*; Antoinette, Agnès et Ide de Blondel, et Marie, religieuse au Verger (2). La filiation directe et non interrompue de cette maison est établie depuis Bauduin, qui suit:

I. Bauduin DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, accompagna le roi saint Louis dans sa dernière croisade, en 1270, et fut tué à la fameuse bataille de Wœringen, en 1288 (3). Il avait épousé Béatrix DE ROSOY (sœur de Clémence de Rosoy, mariée, vers 1255, à Henry IV, comte de Salmes, fils du comte Henri III, et de Sybille de Bar), fille de Roger, sire de Rosoy, en Thiérache, et arrière-petite-fille de Clérembault, sire de Rosoy, et

---

(1) Etat de la noblesse du Cambrésis. Preuves, p. 17.

(2) Ibid., pag. 245 du texte.

(3) Bauduin pouvait être frère ou très-proche parent de Gérard de Blondel, marié, avant l'an 1278, avec Jeanne *Carbonnier*, fille de Mathieu Carbonnier, écuyer, seigneur du Bois de Villers, et de Gilette de Marque.

d'Elisabeth de Namur ; cette dernière, fille de Godefroy, comte de Namur, époux, vers l'an 1088, de Sybille de Chateau-Porcien, sa première femme. Les enfants de Bauduin et de Béatrix de Rosoy furent :

1°. Jean Ier, dont l'article suit :

2°. Guillaume de Blondel, conseiller du Roi et son lieutenant au pays de Vermandois ;

3°. Bauduin, *alias* Ghislin de Blondel, auteur d'une nombreuse postérité, substitué aux nom et armes d'une branche de la maison *de Joigny*. Cette branche de la maison de Blondel s'est subdivisée en trois rameaux : 1°. les seigneurs de Longvilliers, de Mery et de Canteleu, titrés barons et marquis de Bellebrune, en Boulonnais, qui ont donné un écuyer tranchant du roi Louis XI, sénéchal et gouverneur de Ponthieu, ainsi que son fils, qui fut gentilhomme ordinaire de la chambre de Charles IX, et chevalier de son ordre, en 1570. Antoine, l'un des petits-fils de ce dernier, fut lieutenant-général des armées du Roi, de la promotion du 10 juillet 1652 (1). Deux frères d'Antoine furent reçus chevaliers de Malte de minorité, en 1611 et en 1618, et un troisième fut capitaine au régiment des gardes françaises, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi Louis XIII, puis maréchal de camp, le 26 novembre 1652. Cette branche s'est alliée aux maisons d'Ailly d'Annery, de Boulainvillers, de Bournonville, de Béthune-Locres, de Caruel-Boranc, de Courteheuse-d'Antigny, de Créquy, Crespieul-d'Ambricourt, des Essarts de Maigneux, d'Estampes-Valençay, de Fay, de Forcet, de

---

(1) Voyez le Dictionnaire historique et biographique des généraux français, depuis le onzième siècle jusqu'en 1820, t. II, p. 359.

Halwyn-Trochiennes, de Harville des Ursins, de Marle, de Monchy, de Morainvilliers, de la Motte de Bellebrune, de Roussel d'Irville, de Vion de Tessancourt, etc., etc. Ce rameau écartelait : *aux* 1 *et* 4, *de gueules*, *à l'aigle d'argent*, qui est DE JOIGNY ; *aux* 2 *et* 3, *d'argent*, *à trois aiglettes de gueules*, *becquées et membrées d'azur*, qui est DE MARLE ; 2°. les seigneurs de Bellué, en Bordelais, formés par Charles de Blondel de Joigny de Bellebrune, frère d'Antoine, lieutenant-général des armées du Roi. Charles fut seigneur de Boisguillaume, capitaine de cent hommes d'armes, maître-d'hôtel du roi Louis XIII, et commandant dans les ville et château de Blaye. Ses descendants ont tous porté les armes dans divers grades, et se sont alliés aux familles de Ferrand, de Cosson de l'Ile et Daulède de Pardaillan. Dans les preuves qu'ils firent en 1734, pour les pages de la petite écurie du Roi, on voit qu'il portait les armes de Joigny, sans écarteler de Marle; 3°. le rameau des barons de Pamèle et de Beer, en Flandre, séparé des seigneurs de Méry et de Longvilliers, vers la fin du quatorzième siècle. Ce rameau décoré de la chevalerie héréditaire, par diplômes des 20 septembre 1581, et 9 décembre 1588, a donné plusieurs conseillers et un chef et président du conseil privé de l'empereur, et s'est allié aux maisons d'Alaert, de Breydel, de Cambronne-d'Argoules, de Carnin, de Carondelet, de Cauwerburgh, de Cayeu, de la Chapelle, de la Corona, de Courteville-Linden, d'Evora-y-Vega, de Griboval, de Grimaldi, de Grutère, de Hallwyn, van den Heede, de Herselles, de Lichterwelde, de Lières, de Maldeghem, de Mamez, de Montmorency-Croisilles, du Quesnoy-d'Oudenarde et de Pamèle, de Renty, de Sainte-Aldegonde, de Steenhuys, de Toute-

ville, de la Vieuville, de Vlaminckpoorte, de Wastines, de Winoc-Saint-Quintin, de Winckielman, etc., etc. Théodore, comte de Joigny de Pamèle, époux de dame Rose d'Ennetières, chef actuel de cette branche, est le seul qui ait postérité. Les armes de cette branche sont: *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *de gueules*, *à l'aigle d'argent ; aux* 2 *et* 3, *fascés de gueules et d'or.*

II. Jean DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Sailly, épousa, 1°. Agnès DE FURNES, d'une illustre et ancienne maison de chevalerie de Flandre; 2°. Alix LE PREUDHOMME, de laquelle il n'eut point d'enfants. Il fut inhumé à Sailly, où il avait fondé un obit et donné six razières de grain aux pauvres. Le Graduel en fait mention en ces termes: *Obitus nobilis equitis Joannis de Blondel et dominæ Agnetis de Furnes, conjugis* (1). Il eut de ladite Agnès de Furnes:

1°. Simon, qui suit;
2°. Guillaume de Blondel, reçu en 1366, conseiller au parlement de Paris, avec Guillaume de Recourt, Pierre de Mont, Jean de Melun et plusieurs autres gentilshommes artésiens (2).

III. Simon DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Sailly, vivait en 1360. Il épousa Béatrix DE LA FOSSE, fille de messire Hoston de la Fosse, seigneur d'Ayette,

---

(1) Voy. les Tables généalogiques du comte de Saint-Génois, premier roi d'armes et premier généalogiste de S. M. le roi des Pays-Bas (décédé en 1818), t. II in-fol., pp. 164, 200 et 232, où se trouve rapportée la filiation de toutes les branches de cette maison.

(2) Blanchard, Catalogue des conseillers au parlement de Paris, à la suite de l'Histoire des présidents à mortier au même parlement, in-fol., p. 8, colonne 2.

et de Béatrix de Hainecourt. De ce mariage est issu Jean II, qui suit :

IV. Jean II de Blondel, chevalier, seigneur d'Erpy, du Fay, etc., surnommé *Bauduin*, du nom de son grand oncle, fut sergent-major de bataille, sous Philippe, duc de Bourgogne. Ce fut un vaillant capitaine, qui, selon Monstrelet et Gelic, fut fait prisonnier par les Anglais, en 1421, et qui passa au service du roi de France, en 1423, avec le sieur de Saint-Simon, Jean de Mailly, Renaud de Longueval et le sieur de Maucourt. Il épousa 1°. Marie de Marville, dite Badar; 2°., en 1415, Catherine de Lambres, dame de Mancicourt, en Ostrevant et de le Ghore, morte en 1425, fille et héritière de Hugues, seigneur de Lambres, de Cambrin, de Mancicourt et de le Ghore, et de Catherine de Louvencourt. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Simon de Blondel, mort sans hoirs;
2°. Marguerite de Blondel, femme de Jacques *Hellin*, dit *le Febvre ;*
3°. Marie de Blondel, épouse de Simon *de Laderriere* ;

Du second lit :

4°. Jean III, qui continue la lignée, et dont l'article suit :
5°. Nathalie de Blondel, femme de Jacques *de Givency*, écuyer ;
6°. Marie de Blondel, mariée avec Jacques *Douchet*, dit *Clabaut*, écuyer, gentilhomme du pays d'Artois ;
7°. Jeanne de Blondel, épouse 1°. de Jean *de Belleval*, écuyer ; 2°. de Jean *d'Astiches*, écuyer ;
8°. Catherine de Blondel, femme d'Adrien *de Harlebecque*, chevalier.

V. Jean III de Blondel, chevalier, seigneur de Man-

cicourt, en Ostravant et de le Ghore, surnommé *Tristan*, du nom de son bisaïeul maternel, Tristan de Lambres, fut gouverneur de Saint-Valery et de Malmaison, pour le duc de Bourgogne, grand-prévôt de Cambray, en 1453, gouverneur des terres de Crèvecœur, d'Arleux et de Rumilly, en 1463. Il avait épousé Marie DE ROUVROY, dite *de Saint-Simon*, fille de Jean, seigneur de Rouvroy, et de Marguerite de Cavech. De ce mariage sont issus:

1°. Antoine Ier, dont l'article suit:

2°. Jean IV, dont la postérité sera rapportée ci-après;

3°. Jacques de Blondel, qui servit en France, en Italie et aux Pays-Bas, et fut inhumé en l'église de Saint-Aubert, n'ayant pas eu d'enfants de N... *Louchart*, fille de Jean Louchart, l'un des vingt-quatre francs fieffés de l'archevêché de Cambray;

4°. Jean-Baptiste de Blondel, chanoine de Saint-Aubert;

5°. Ghislain de Blondel, qui fut échevin de Cambray;

6°. Roberte de Blondel, femme de Mathieu *Cailleu*, écuyer, panetier du duc de Bourbonnais;

7°. Marguerite de Blondel, dame de Rullecourt-lès-Soulens, mariée à Jean, seigneur *de Ricamez*, en Artois.

VI. Antoine DE BLONDEL, Ier du nom, vicomte de Vadancourt, terre située près de Guise, en Vermandois, épousa Hélène, *aliàs* Herbine VIGNON, de laquelle il eut Bauduin, IIe, qui suit;

VII. Bauduin DE BLONDEL, IIe du nom, vicomte de Vadancourt, épousa Claudine DE MAIGNAC, fille de Maurin de Maignac, maître-d'hôtel du duc de Nemours, et de Jeanne le Carlier. Bauduin fut inhumé en l'église des Cordeliers de Valence, en Dauphiné. Il fut père de:

1°. Jean IV, qui suit;

2°. Phélippote de Blondel, mariée, vers 1510, avec Robert *de Fromezèle*, seigneur de Werchocq.

VIII. Jean DE BLONDEL, IVe du nom, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, mort le 18 avril 1530, et inhumé au milieu du chœur de l'église de Saint-Pierre de Guise, avait épousé : 1°. Catherine DE NOYELLES ; 2°. Jeanne D'ESPINOY, en Artois, fille d'Antoine d'Espinoy, seigneur de Harcourt. Il eut du premier lit :

1°. Antoine II, qui suit :
2°. N... de Blondel, héritière de son frère, mariée à N... *du Peschin*, gouverneur de Guise. Elle fut inhumée dans l'église de Saint-Pierre de cette ville, auprès de ses père et mère.

IX. Antoine DE BLONDEL, IIe du nom, vicomte de Vadancourt, seigneur de Bayenpont, reçu conseiller au parlement de Paris, le 7 août 1588, puis conseiller d'Etat et du conseil privé du Roi, mourut sans postérité.

Seigneurs et barons de Cuinchy.

VI. Jean IV, dit *Tristan* DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Hainville, etc., bailli de Crèvecœur, en 1469, puis grand-prévôt de Cambray, second fils de Jean III, chevalier, seigneur de Mancicourt, et de Marie de Rouvroy, est mentionné dans une charte de l'abbaye de Saint-Aubert de Cambray, du 10 juillet 1492 (1). Il avait épousé : 1° Jeanne DE PROISY, veuve de Jean Creton, chevalier, seigneur de Mauville-lès-Douay, conseiller de Jean de Bourgogne, évêque de Cambray, de laquelle il n'eut point d'enfants ;

---

(1) Le Carpentier, Preuves de l'Hist. de Cambray et du Cambrésis, page 67.

2°. Marie DE ROSEL, dame de Hordaing, fille de Guy de Rosel, seigneur de Hordaing, et de Marie de Molembais. De ce second lit est issu Antoine Ier, qui suit :

VII. Antoine DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Hordaing, Hainville et de Beauregard, par retrait de la maison d'Inchy, d'où cette terre seigneuriale provenait, épousa Agnès OUDART, dame de Cuinchy-le-Prévôt et de Cuinchy-le-Bauduin, près Douai, fille aînée et principale héritière de Martin Oudart, seigneur des mêmes lieux, et de Christine de Carneulx. De ce mariage sont provenus :

1°. Jacques Ier, dont l'article suit ;
2°. Louis Ier, auteur de la branche des *seigneurs de Beauregard*, rapportée plus loin ;
3°. Antoine de Blondel, chevalier, seigneur des Hautbois, du Fay, d'Havrincourt, etc., gouverneur de Philippeville, colonel d'un régiment wallon, mort sans alliance, en 1570, ayant institué son héritier Louis de Blondel de Beauregard, son frère ;
4°. Marguerite de Blondel, mariée avec Jacques *de Tenremonde*, chevalier, seigneur de Merignies, fils de messire Antoine de Tenremonde, seigneur du même lieu, et d'Antoinette de Cuinghien, dame de Bachy ;
5°. Marie de Blondel, épouse de Philippe *de Saint-Venant*, seigneur de la Cessoye et de Langle, fils de Baudouin de Saint-Venant, seigneur des mêmes terres, et de Catherine de la Cambe, dite Gantoise.

Fille naturelle d'Antoine Ier.

Florence de Blondel, mariée au sieur *Gourdin*, demeurant à Douay.

VIII. Jacques DE BLONDEL, Ier du nom, chevalier,

seigneur des deux Guinchy, de Villers-au-Bois, Saulchoy, Halle et Verquigneul, commissaire-général des montres de S. M. catholique Philippe II, en Flandre, Artois, Hainaut et Cambrésis, après le comte de Lalaing, puis gouverneur et grand bailli des ville et château de Tournais, de Tournaisis, Mortagne et Saint-Amand, en 1574, avait épousé, par contrat du 13 novembre 1541, dame Marie LE BLANC, héritière de Capelle-à-Warneton, du Biez et du Cauroy, fille de Guillaume le Blanc, seigneur de Houchin, Lambersat et Meurchin, et de Philippote Ruffaut. Jacques de Blondel et son épouse furent inhumés à Cuinchy, sous une tombe portant leur épitaphe ainsi conçue : « Ci-dessous gisent » les corps de feu messire Jacques de Blondel, seigneur » de Cuincy, en son vivant gouverneur, capitaine et » grand-bailli des ville et château de Tournay et pays » de Tournesis, Mortagne et Saint-Amand, et dame » Marie le Blanc, sa femme, que Dieu absolve, lesquels » décédèrent de ce monde mortel, savoir : ledit sei- » gneur, en 1582, et ladite dame, le 16 décembre » 1564. » De leur mariage sont issus :

1°. Antoine II, dont l'article suit;

2°. Michelle de Blondel, dame de Capelle-à-Warneton, femme d'Eustache *de la Viefville*, seigneur de Watton, de Villers-sire-Simon et de Steenworde, fils de Philippe de la Viefville, seigneur des mêmes lieux et de Noorthonc, et de Françoise de Failly de Rumilly. Elle mourut le 21 novembre 1621, et fut inhumée près de son mari, dans le chœur de l'église des Récolets de Saint-Omer, où se voyait leur épitaphe.

3°. Jacqueline de Blondel, abbesse de Blandèques; depuis 1569 jusqu'en 1604, morte cette dernière année, après avoir gouverné trente-quatre ans neuf mois et vingt-trois jours.

IX. Antoine DE BLONDEL, IIe du nom, chevalier,

baron de Cuinchy, seigneur de Mancicourt, le Ghore, Villers-au-Bois, Saulchoy et Verquigneul, commanda l'infanterie au secours de Malte. En considération de ses services, S. M. catholique Philippe II érigea la seigneurie de Cuinchy-le-Prévôt en titre de baronnie, par lettres-patentes du 20 septembre 1585, registrées à Lille (1). Antoine II mourut en 1603; il avait épousé Madelaine DE BERCUS, veuve de François de Beaufremez, seigneur de Harnes, morte en 1609, fille de messire François, seigneur de Bercus, et de Jeanne le Pruhomme-d'Haillies. Leurs enfants furent :

1°. Jacques II, dont l'article suit;

2°. Antoine-Floris de Blondel, seigneur de Mancicourt, mort en Italie;

3°. Louis de Blondel, seigneur de Verquigneul, haut-justicier, puis grand-bailli de Lille et bailli de Wavrin, créé chevalier héréditaire, par lettres-patentes du 20 mai 1614, enterinées en la chambre des comptes de Lille, le 28 du même mois. Il portait pour armes : *Ecartelé : aux* 1 *et* 4, *de sable à bande d'or; aux* 2 *et* 3, *frettés de gueules, au franc-canton de Wavrin, qui est d'azur, à l'écusson d'argent. Cimier. Une aigle issante de sable, languée de gueules* (2). Il avait épousé : 1°. Madelaine *de Hennin*, dame de Ghislenghien; 2°. N... *Stanley*, fille de Guillaume Stanley, colonel d'un régiment écossais, et de dame Hamilton. Ses enfants furent :

Du premier lit :

A. Albert de Blondel, chevalier, seigneur de

---

(1) Clergé de France, par l'abbé Hugues du Temps, t. IV, p. 231.

(2) Nobiliaire des Pays-Bas, par M. D****. S. D. N., t. I, p. 75.

(3) Ibid., t. I, p. 166, et t. III, pp. 82, 83.

Ghislenghien, marié, en 1643, avec Anne-Thérèse *de Logenhagen*, fille d'Antoine de Logenhagen, seigneur d'Engueland, et de Catherine de Hangcuart, dont quatre filles :

a. N.... de Blondel, mariée à Henri *Chaumejan*, marquis de Fourilles, capitaine aux gardes françaises, brigadier des armées du Roi, commandeur de Saint-Louis, mort le 29 février 1720, veuf de Marie-Claire Diedeman, fille de Jean, seigneur de la Rianderie, grand-bailli aux états de Lille;

b. N.... de Blondel, mariée à N.... *Diedeman,* seigneur de la Rianderie;

c. Marie-Albertine de Blondel, épouse d'Alard *Imbert de la Basecque;*

d. N.... de Blondel, femme de N.... *de Canteleu;*

B. N.... de Blondel, alliée à Nicaise *de la Porte*, maître en la chambre des comptes de Lille;

Du second lit :

C. N.... de Blondel, carme;

D. N.... de Blondel, épouse de H. *Massiet*, colonel, tué à Valenciennes;

4°. Jeanne de Blondel, morte sans alliance.

X. Jacques de Blondel, IIe du nom, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Mancicourt, Villers-au-Bois, Halliés, Saulchoy et Halle, épousa, par contrat, du 6 août 1602, Anne de la Viefville, sa cousine-germaine, fille de messire Eustache de la Viefville, seigneur de Watton et de Steenworde, et de Michelle de Blondel. Jacques II mourut en 1652, ayant survécu à son

épouse, décédée au mois de décembre 1649 ; ils furent inhumés à Cuinchy. Leurs enfants furent :

1°. Alexandre, dont l'article suit ;

2°. Eustache de Blondel, religieux à Marchiennes ;

3°. Jean de Blondel, seigneur de Villers-au-Bois, mort sans alliance. Il laissa, de Madelaine *Van-Drusse*, des enfants naturels, dont la postérité subsiste à Arras ;

4°. Ignace de Blondel, seigneur d'Haillies, marié : 1°. avec la fille aînée de don François *del Campo*, gentilhomme des archiducs Albert et Isabelle ; 2°. avec Marie-Françoise *de Lannoy*, dame d'Ablaing, fille de Jean-Baptiste de Lannoy, seigneur du Hautpont, et de Jeanne de Condenliove. Ses enfants furent :

Du premier lit :

a. N.... de Blondel, mariée à N.... *du Mesnage*, capitaine à la Bassée ;

Du second lit :

b. Marie-Jeanne de Blondel, épouse : 1°. de Lamoral *de Lannoy*, seigneur d'Ablaing, fils de messire Antoine de Lannoy, seigneur d'Ablaing, et de Florise Fournel ; 2°. de François *l'Hospitalier*, seigneur de Finor lieutenant de la cité d'Arras ;

c. Marie-Florence-Lamorale de Blondel, alliée : 1° à Charles-Philippe *d'Ideghem*, comte de Watton, fils de Charles-Philippe d'Ideghem, seigneur de Wastines, Hembise, etc., et de Marie-Françoise d'Ideghem ; 2°. à Eustache-Louis-Benoît-Hyppolite *de Bonnières*, dit *de Guines*, seigneur de Noulette, fils de Charles-Ignace de Bonnières, comte de Souastres, baron de Nieurlet, etc., et de

Jeanne-Marie-Thérèse de Créquy, héritière de Villers-Bruslin;

5°. Charles de Blondel, seigneur de Mancicourt et du Maisnil, marié avec la fille de messire *de Villaseca*, capitaine espagnol, de laquelle sont issus :

a. N.... de Blondel, jésuite;

b. N.... de Blondel, capucin ;

c. Anne Idesberge de Blondel, héritière de Villers-au-Bois et de Mancicourt, mariée à Pierre-François *Blondel*, seigneur de Michel Becquet de Rye, créé baron d'Oudenhove-Sainte-Marie, par lettres de S. M. catholique Charles II, du 28 décembre 1675, intendant de la justice militaire, conseiller aux conseils d'état et privé, dont il mourut chef et président, fils de Pierre Blondel, chevalier, seigneur d'Oudenhove, de Michelbecque, de Rye et de Sillaert, conseiller des conseils d'état et privé et de l'amirauté suprême, et de Marguerite de Grassis, dont postérité ;

d. Françoise-Angélique de Blondel, dame, héritière de Cuinchy, mariée à Philippe-François, comte *de la Motte*, fils de Philippe de la Motte, seigneur du Tronquoy et de Libremont, capitaine d'une compagnie de cuirassiers espagnols, et d'Anne-Marie de Hemers ;

e. Marie-Geneviève de Blondel ;

6°. Michel de Blondel, mort célibataire ;

7°. Jacqueline de Blondel,
8°. Michelle de Blondel,
9°. Françoise de Blondel,
} décédées sans avoir été mariées.

XI. Alexandre DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Mancicourt, capitaine d'infanterie, mourut avant son

père, en 1631. Il avait épousé Michelle-Anne DE BEAUFORT, dame de Boileux et de Mercatel, fille de messire Louis de Beaufort, chevalier, seigneur de Warlincourt, Vendegies-au-Bois, etc., gouverneur du Quesnoy, et d'Antoinette de Goegnies, dame de Vendegies. De ce mariage sont provenus :

1°. Marie-Jacques-Ignace, dont l'article suit :
2°. Marie-Antoinette de Blondel, morte sans alliance.

XII. Marie-Jacques-Ignace DE BLONDEL, chevalier, baron de Cuinchy, seigneur de Boileux, Mercatel, Rochefort, etc.; lieutenant-général des armées de S. M. Louis XIV; servit d'abord en Espagne avec distinction, et obtint, le 12 avril 1653, de l'archiduc Léopold-Guillaume, gouverneur des Pays-Bas, une commission pour lever cent cuirassiers. Le 7 mars 1666, il fut fait mestre-de-camp d'un terce de cuirassiers, et par brevet du 22 mars 1668, le roi d'Espagne lui accorda une pension de mille écus en récompense de ses services. Ce monarque lui donna, le 29 du même mois une commission de mestre-de-camp de cavalerie; une autre commission de mestre-de-camp d'infanterie, et de huit compagnies de cavalerie, l'an 1669, et le 17 mars de la même année, une autre troisième commission de capitaine de cent chevaux cuirassiers. Entré depuis au service de France, le baron de Cuinchy y leva un régiment de cavalerie, par commission du 26 janvier 1676; servit au siége et à la prise de Condé et de Bouchain; fut créé brigadier de cavalerie, par brevet du 19 mai, et marcha avec le corps séparé, commandé par le comte de Montberon, pour couvrir la Picardie. Détaché vers Cambray, dont la garnison faisait des courses continuelles en Picardie, il évita, le 10 juin, une ambuscade que lui avait dressée le gouverneur de Cambray, qu'il obligea de rentrer en désordre dans cette place. Il le surprit lui-même le 19 du même mois, tailla en pièces les dix-huit

cents chevaux avec lesquels il était sorti, et l'empêcha de rien entreprendre pendant le reste de la campagne. Créé maréchal de camp, par brevet du 25 février 1677, il eut le commandement d'un corps de cavalerie, avec lequel il bloqua Valenciennes, de manière que rien n'y put entrer. Il servit au siége et à la prise de cette place, dont Louis XIV le nomma prévôt le 28 avril; à celui de Cambray et de sa citadelle, et contribua à faire lever le siége de Charleroy aux ennemis. Employé à l'armée de Flandre en 1678, il servit au siége et à la prise de Gand et d'Ypres. Créé lieutenant-général des armées du Roi, par pouvoir du 28 juin, il enleva aux ennemis, de concert avec M. de Montal, un convoi assez considérable, après en avoir battu l'escorte, qui était très supérieure en nombre au corps de troupes qu'il commandait. Il bloqua Mons; combattit à Saint-Denis, près de cette place, et s'y distingua en contribuant à la déroute de deux mille hommes de la garnison de Mons. Au mois de décembre 1683, il se démit de son régiment de cavalerie, mourut le 26 octobre 1684, et fut inhumé à Cuinchy. Il avait épousé 1°. Justine-Hélène du Bosq, veuve de François-Antoine de Haquin, seigneur de Querinaing, et fille de Philippe de Bosq, chevalier, baron de Maesdane, et d'Hélène de Hertoghe; 2°. Marie de Verreycken. Il n'eut que deux enfants du second lit :

1°. Césarion-Marie-Chrétien de Blondel, marquis de Boileux, mort en 1679;

2°. Marie-Thérèse de Blondel, héritière, baronne des deux Cuinchy, morte sans alliance, à Lille, le 21 mai 1685.

SEIGNEURS DE BEAUREGARD.

VIII. Louis de Blondel, Ier du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, des Hautbois, Baillelet, Havrincourt, Hainville, Bois-Léguier, etc., second fils d'Antoine

et d'Agnès Oudart de Cuinchy, fut gouverneur de Bapaume, commissaire ordinaire des montres des gens de guerre, en 1572, pour le service de Sa Majesté catholique, en Flandre, Artois, Hainaut, Cambrésis et Tournaisis, après son frère ; reçut une commission, le 12 janvier de la même année 1572 (v. st.), du duc d'Albe, gouverneur des Pays-Bas, pour lever une compagnie de gens de guerre pour la garde du château de Tournai ; fit son testament le 15 juillet 1580 ; mourut le 9 mai 1581, et fut inhumé dans le chœur de l'église des grands Carmes à Arras. Il avait épousé, par contrat du 3 février 1542, Marie-Anne DE MARTIGNY, dame de Lassus et de Martigny, laquelle vivait encore à Arras, le 7 novembre 1592 ; fille de messire Louis de Martigny, chevalier, président pour l'empereur en son conseil d'Artois, et de Jeanne de la Salle. Leurs enfants furent :

1°. Louis de Blondel, seigneur des Hautbois, d'Havrincourt et de Hordaing, né en 1547, mort en 1583. Il avait épousé à Béthune, le 31 mai 1579, Liévine *Snouck*, fille unique de messire Liévin Snouck, seigneur de Hultsberg et de Walle, et de Marguerite Petrins, dame de Weseghem. Liévine épousa, en secondes noces, Louis Allegambe, seigneur de Wazegune. Du premier lit sont provenues :

a. Marie de Blondel, dame des Hautbois, de Hordaing et d'Havrincourt, mariée 1°. à Ferdinand *de Cardevaque*, seigneur de Beauvoir, Beaumont, Saint-Amand, Gouy, Mancicourt et Vandelicourt, fils unique de Charles de Cardevaque, seigneur des mêmes lieux, et de Marie Briois ; 2°. à messire Jean *de la Motte-Baraffle*, seigneur d'Isque, baron d'Havrincourt, membre de la noblesse des états d'Artois, capitaine-lieutenant d'hommes d'armes pour S. M. catholique,

mort en 1642, fils de messire François de la Motte, seigneur de Baraffle, capitaine d'infanterie walonne, et de Marguerite du Brœucq, dame d'Isque et d'Ausque;

b. Marguerite de Blondel, religieuse à l'abbaye de Hosterloo-lez-Gand;

c. Liévine de Blondel, née à Tournay, en 1588.

2°. Jean V, qui continue la lignée, et dont l'article va suivre;

3°. Hugues de Blondel, né le 15 août 1550, chevalier de Malte, mort à l'âge de dix-neuf ans, faisant ses caravannes;

4°. Anne de Blondel, née le 27 septembre 1551, mariée à messire Aimeri *de Grebert*, seigneur de Douchy et d'Esseville, fille d'Aimeri de Grebert, et de Marie du Chastel, dame de Douchy et d'Esseville;

5°. Eléonore de Blondel, née en 1554; } religieuses à Flines, près Douay.

6°. Marie de Blondel, née en 1559. }

7°. Louise de Blondel, dame du Saulchoy, et de Halle, par retrait lignager, comme vendu au baron d'Auchy, par messire Jacques de Blondel, baron de Cuinchy, mariée à Philippe *des Prez*, seigneur de Rochaincourt, Hautcourt et Marneville, fils de messire Jean des Prez, seigneur des mêmes lieux, et de Jacqueline de Belvalet. Elle mourut l'an 1639, à Alchin, où elle fut inhumée.

IX. Jean DE BLONDEL, V[e] du nom, chevalier, seigneur de Baillelet, Hainville, Boisleguier, etc., né le 9 juillet 1561; servit, en 1600, le dénombrement du fief noble de Beauregard, situé à Juchy, à celui échu par succession de son père. Il mourut le 27 mars 1606, et fut inhumé dans le chœur des grands Carmes à Arras, près de ses père et mère, Il avait épousé, par contrat du 7 novembre 1592, Marie DE BERTOUL, dame d'Ampliez,

fille de feu messire Adrien de Bertoul, chevalier, seigneur d'Ampliez et d'Herbeval, guidon de la compagnie d'ordonnance, sous la charge de Ferdinand de Lannoy, comte de la Roche, gouverneur-général d'Artois, et de Jeanne le Cambier, dame d'Aignies. Marie de Bertoul, épousa, en secondes noces, messire Floris le Vasseur, chevalier, seigneur de Valhuon, dont elle était veuve lorsqu'elle fit son testament à Roubaix, le 12 mai 1642, par lequel elle institua son légataire Louis de Blondel, son fils aîné du premier lit. Les enfants de Jean V et de ladite Marie de Bertoul, furent :

1°. Louis II, dont l'article suit ;

2°. Jean VI, qui fonde la branche des *barons de Drouhot*, rapportée ci-après ;

3°. Adrien de Blondel, seigneur du Boisleguier, né en 1601, tué en Hongrie en 1621, étant porte-guidon impérial de l'empereur Ferdinand ;

4°. Antoine de Blondel, né en 1606, capitaine d'infanterie, mort en 1676. Il avait épousé Catherine *du Carieul*, fille d'Adrien du Carieul, lieutenant-général de la ville d'Arras, et d'Isabeau Payen. Elle mourut sans enfants, en 1642.

X. Louis DE BLONDEL, IIe du nom, chevalier, seigneur de Beauregard, d'Ampliez et du Boisléguier, né en 1596 ; fut fait capitaine-lieutenant d'une compagnie de cinquante hommes d'armes pour le service du Roi, par commission du 12 mai 1655. Il épousa à Tournay, le 20 juin 1634, Marie DE CAMBRY, dame du Châtelet, terre dont Louis II de Blondel fait le relief, le 11 mars 1648, fille de messire Hugues de Cambry, seigneur de Baudimont et de Houpelines-sur-la-Lys, et de Jeanne de Heydendaël. Ils firent un testament conjonctif, le 23 mars 1669, et furent inhumés dans l'église de Saint-Jacques de Douay, en la chapelle de Saint-Louis. Leurs enfants furent :

1°. Louis de Blondel, seigneur de Beauregard, né aveugle en 1639, mort sans alliance en 1682, et inhumé à Saint-Jacques à Douay;

2°. Hugues-Alexandre de Blondel, né en 1646, mort sans alliance en 1708, et inhumé à Saint-Jacques à Douay;

3°. Antoine-Philippe, qui continue la descendance;

4°. François-Frédéric de Blondel, né en 1655, mort à Paris, en 1679, capitaine de cavalerie dans le régiment du prince de Ligne.

XI. Antoine-Philippe DE BLONDEL, chevalier, seigneur de Beauregard, d'Ampliez, du Châtelet, de Gadifer, de Puisieux, d'Estaflers, de Toufflers et de Calonne, né le 18 février 1650, membre de la noblesse de la province de Lille aux états de Flandre, servit le 25 juillet 1679, le dénombrement d'un fief noble à la seigneurie de la Neuville-Saint-Remy, et mourut le 15 avril 1732. Il avait épousé, par contrat du 11 août 1693, Anne-Marguerite LE MERCHIER, morte le 23 novembre 1739, et inhumée auprès de son mari, dans le chœur de la paroisse Saint-Jacques à Douay, fille de messire Ghislain le Merchier, écuyer, seigneur du Payage et d'Amerval, et de Marguerite de Waziers-Wavrin. De ce mariage vinrent:

1°. Antoine-François de Blondel, né le 21 août 1692, mort sans alliance le 31 mars 1712, et inhumé à Saint-Jacques à Douay.

2°. Joseph, dont l'article suit:

3°. Louis de Blondel, major dans le régiment Royale-Artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Marguerite-Philippe-Félicité *du Breuil-Combes-Hélion*, dont entre autres enfants: Louis-Joseph de Blondel de Beauregard, né à la Fère, en Picardie, en 1754, sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, le

4 août 1770, lieutenant, le 20 mars 1778, lieutenant en premier, le 1er décembre 1781, et capitaine en second, le 6 avril 1782 ;

4°. Jacqueline-Florence de Blondel, née le 14 octobre 1694, morte à la Noble-Famille à Lille ;

5°. Geneviève de Blondel, religieuse.

XII. Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chevalier, seigneur de Beauregard, du Châtelet, du Payage et autres lieux, membre de la noblesse aux états de Flandre, fut convoqué le 6 juillet 1759, à l'assemblée de ces états, tenue à Lille, et servit le dénombrement au Roi, le 9 mai 1760, pour les fiefs d'Amerval et du Payage, à lui échus par succession de Gabriel-Joseph de Coupigny, écuyer, capitaine de la marine, son cousin-germain. Il mourut en 1769, et fut inhumé à Saint-Jacques de Douay. Il avait épousé, par contrat passé au château d'Oisy, le 19 juin 1735, Robertine-Josephe DE MORTAGNE-LANDAS, fille aînée de messire Robert-Charles-Joseph de Mortagne, baron de Landas, seigneur de Gossencourt, etc., et de dame Anne-Josephe d'Assignies de Tournay-d'Oisy. De ce mariage sont issus :

1°. Jean-Baptiste-Joseph, dont l'article suit :

2°. Charles-Joseph de Blondel-Beauregard, né le 7 février 1744, reçu chevalier de Malte de minorité, par bref d'Emmanuel Pinto, grand-maître de l'ordre, du 10 mars 1745, mort à Douay, capitaine de cavalerie au service de France. *Voyez ses preuves à la fin de cette généalogie.*

XIII. Jean-Baptiste-Joseph DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chevalier, seigneur de Beauregard, de Noyélles-sous-Bellone, du Payage, d'Amerval, d'Erpigny, etc., né le 24 juin 1737, officier au service de France, membre du corps de la noblesse aux états d'Artois, où il siégea en 1782, mort à Bruxelles en 1803 ; avait épousé, le 11 juin 1770, Reine-Elisabeth DE PARTZ, née en la

ville de Grammont, en Flandre, le 3 septembre 1746, dame de Vianne, Beaulieu, Langacker et Pumbecke, morte au château de Vianne, près Grammont, le 27 mai 1814, fille aînée et restée unique héritière de Jean-Paul de Partz de Boiscertain, chevalier, seigneur des susdits lieux, et de Marguerite-Eléonore, marquise de Devenisch-d'Athlone, morte à Bruxelles en 1796, fille du marquis de Devenisch-d'Athlone, lieutenant-général des armées de l'empereur d'Allemagne, et gouverneur de Courtray. De ce mariage sont issus :

1°. Octave-Joseph, dont l'article suit ;
2°. Charles-Joseph de Blondel de Beauregard, né à Douay, le 4 août 1773, mort à l'âge de huit ans ;
3°. Eustache-Joseph-Marie, baron de Blondel, né au château de Vianne, le 11 juin 1775, nommé membre de l'ordre Equestre de la Flandre orientale, par décret de S. M. le roi des Pays-Bas, du 26 juin 1819, adressé au conseil suprême de la noblesse, siégeant à la Haye. Il a épousé à Tournay, le 25 avril 1810, Charlotte-Justine *de la Motte-Baraffle*, dont sont issus :
   a. Lamoral-Alfred-Louis de Blondel de Beauregard, né à Tournay en 1811 ;
   b. Léonie-Alexandrine-Clotilde de Blondel de Beauregard, née à Bruxelles, au mois d'avril 1819.

XIV. Octave-Joseph, baron DE BLONDEL DE BEAUREGARD, chef des nom et armes de cette maison, né à Douay, le 26 juin 1771 ; a épousé à Tournay, le 28 février 1810, Marie-Thérèse-Julie DE LA MOTTE-BARAFFLE, sœur de l'épouse de son frère. Les ancêtres de ces dames ont été admis membres de la noblesse des états de Hainaut et d'Artois, depuis plusieurs siècles. De ce mariage sont issus :

1°. Edmond-Albert-Joseph de Blondel de Beauregard, né à Bruxelles le 18 juillet 1815 ;

2°. Jules-Octave-Auguste-Ghislain de Blondel de Beauregard, né à Bruxelles le 11 septembre 1817;

3°. Octave-Marie-Reine de Blondel de Beauregard, née à Tournay le 7 septembre 1811.

M. le baron de Blondel de Beauregard, chef de la famille, quoique domicilié à Bruxelles, n'est point naturalisé belge, et conserve tous ses droits acquis par son origine et sa naissance françaises. Le tableau de ses seize quartiers de noblesse, imprimé dans les Tables généalogiques du comte Joseph de Saint-Génois, premier roi d'armes et généalogiste de S. M. le roi des Pays-Bas, est ainsi disposé :

Côté paternel :

1°. Blondel; 2°. Cambry; 3°. le Merchier; 4°. Wasiers; 5°. Mortagne-Landas; 6°. Ostrel; 7°. Assignies; 8°. Berghes.

Côté maternel :

1°. de Partz; 2°. Hembize; 3°. Damman; 4°. Montpinçon; 5°. Devenisch-d'Athlone; 6°. Oconor; 7°. Fourneau; 8°. Gheusère.

Barons de Drouhot.

X. Jean de Blondel, VIe du nom, écuyer, seigneur de Barlet, et de Hainville, né en 1599, mort le 7 avril 1643, second fils de Jean V, chevalier, seigneur de Beauregard, et de Marie de Cambry; avait épousé, en 1625, Marie le Vasseur, morte en 1677, fille de Floris le Vasseur, chevalier, seigneur de Valhuon et de la Brayelle, et d'Isabelle de Flory, dame d'Aussimont, dont :

1°. Jean-Louis, qui suit;

2°. Georges de Blondel, capitaine de cavalerie au service d'Espagne, passe, avec le même grade, à

Saint-Jacques de Chily, en 1668; il s'y maria avec N.... *Rodrigue*, fille de don Nicolas-Garcias Rodrigue, mestre-de-camp de S. M. catholique, de laquelle il avait quatre garçons, en 1689;

3°. Marie-Françoise de Blondel, mariée à Philippe-Emmanuel *du Buz*, seigneur de Moustier, de la Motte, Sempy et d'Augimont, gouverneur et grand-bailli des ville et terre de Condé.

XI. Jean-Louis DE BLONDEL, chevalier, seigneur du Barlet, Hainville, Claire-Fontaine, Marille, etc., né en 1634, fut député de la noblesse des états d'Artois, à la cour de Madrid, et châtelain de Cateau-Cambrésis, et mourut le 19 novembre 1708. Il avait épousé, par contrat du 22 août 1667, Marie-Catherine DROUHOT, qui fit un testament conjonctif avec son mari, le 12 septembre 1704, dame de Fechain, du grand et du petit Leez, de Golard, de Marille, de la Marlière et de Nodrange, sous la clause expresse qu'il joindrait à son nom celui *de Drouhot*, fille d'Antoine Drouhot (1), seigneur des mêmes lieux, gouverneur des ville et château de Bouchain, chevalier de l'ordre de Saint-Jacques, et d'Emeranciane de Saint-Marets. De ce mariage sont issus :

1°. Antoine-Hyacinthe, dont l'article suit;
2°. Ferdinand Albert de Blondel de Fechain, mort

---

(1) L'un des plus vaillants hommes de guerre de son temps, et dont la bravoure était passée en proverbe dans les armées espagnoles. Lorsque Louis XIV se fut rendu maître de Bouchain, il témoigna au gouverneur le désir de l'avoir à son service; mais Drouhot répondit au monarque français, *qu'il n'avait jamais retourné son habit*, et qu'il espérait mourir dans la fidélité qu'il devait à son souverain. Antoine Drouhot décéda le 6 janvier 1706.

capitaine de grenadiers au régiment de Hainaut, créé par Philippe V, en Sardaigne ;

3°. Pierre-Claude de Blondel du Barlet, né en 1684, à Valence, mort en 1784, lieutenant-général et lieutenant-colonel du régiment des gardes wallonnes, ayant institué Louis de Blondel-Drouhot, son neveu, son héritier universel ;

4°. Jacques-François de Blondel-Drouhot,
5°. Marie-Antoinette de Blondel-Drouhot,
6°. Louis-Ursule-Rosalie de Blondel-Drouhot,
7°. Jacqueline-Emeranciane de Blondel-Drouhot,

} nommés légataires de leur père et mère, dans leur testament conjonctif du 12 septembre 1704.

XII. Antoine-Hyacinthe DE BLONDEL-DROUHOT, chevalier, seigneur de Fechain, du Barlet, du grand et petit Leez, de Marille, de Golard et autres lieux, colonel d'un régiment de cavalerie de son nom, au service de Louis XIV, puis de Philippe V, roi d'Espagne, épousa, par contrat du 31 janvier 1719, Geneviève-Angélique DE CAULAINCOURT, fille de François-Armand, marquis de Caulaincourt, baron d'Hermelinghem, seigneur de Martiville, Vindelle, Jaucourt, Guénencourt, Senlis, etc., et de Françoise de Béthune-Orval. Ils firent leur testament conjonctif, le 30 juillet 1748, et moururent au château de Fechain, lui, le 5 août de la même année, et elle, le 6 mars 1767. Leurs enfants furent :

1°. Louis-Hyacinthe, baron de Blondel-Drouhot, d'abord page de la reine de France Marie-Thérèse d'Autriche, infante d'Espagne, capitaine de cavalerie dans Royal-Piémont, en 1748, puis colonel de cavalerie au service de Louis XV. Il eut de Catherine *Corre des Gouttes*, son épouse,

entre autres enfants, Marie-Thérèse-Louise de Blondel-Drouhot, née le 9 novembre 1757;

2°. Marie-François-Louis, qui suit;

3°. Marie de Blondel-Drouhot, mariée à M. *de Carondelet de Tumery*, morte sans enfants, en 1749;

4°. Antoinette-Geneviève de Blondel-Drouhot, religieuse aux filles de Sainte-Marie à Amiens.

XIII. Marie-François-Louis, baron DE BLONDEL-DROUHOT, né en 1728, colonel d'infanterie, capitaine aux gardes wallonnes au service d'Espagne, épousa, en 1752, Marie-Françoise DE WYTS DE LA BOUCHARDRIE, fille aînée de Philippe de Wyts de la Bouchardrie, mort en 1762, maréchal des camps et armées du roi d'Espagne et major du régiment des gardes wallonnes, et de Marie-Françoise de Valencia. De ce mariage sont ssus :

1°. Louis-Hyacinthe de Blondel-Drouhot, né en 1756, page du roi d'Espagne, en 1772;

2°. Antoine de Blondel-Drouhot, né en 1757, capitaine au service d'Espagne, en 1772, et enseigne aux gardes walonnes;

3°. Ramon de Blondel-Drouhot;

4°. Geneviève de Blondel-Drouhot, née en 1754;

5°. Françoise de Blondel-Drouhot;

6°. Louise de Blondel-Drouhot.

Armes : De sable, à la bande d'or. L'écu timbré d'un casque taré au tiers, orné de ses lambrequins d'or et de sable, et sommé d'une couronne de marquis. Supports : deux griffons d'or, armés et langués de gueules. Cimier : une aigle essorante de profil de sable. *Cri de guerre :* GONNELIEU.

DE VATHAIRE, seigneurs de Boistaché, de Montreparé, de Charmoy, de Guerchy, du Fort, etc., famille ancienne de la province de Bourgogne, où elle subsiste depuis le quinzième siècle. Une antique tradition porte qu'elle est originaire d'Irlande, où son nom s'écrivait jadis *Water* ou *Wathers*. Dans tous les actes que cette famille a passés, en France, depuis trois siècles, on le trouve orthographié alternativement *Vaterre*, *Vuaterre, Vathaire*. On voit un Richard Water parmi les chevaliers et autres seigneurs qu'Henry VI, roi d'Angleterre, envoya, l'an 1434 et l'an 1449, pour traiter avec les ambassadeurs du duc de Bourgogne, et des quatre principales villes de Flandre. (*Catalogue des nobles Français*, *Gascons et Normands*, *conservés dans les archives de la Tour de Londres*, t. II, pp. 283, 322.) La famille de Vathaire a été maintenue dans son ancienne extraction noble, par sentence du bailliage de Vezelay, du 27 janvier 1655, et par jugement de M. Phélyppeaux, intendant en la généralité de Paris, du 22 février 1701, sur preuves filiatives, établies depuis :

I. Michel DE VATHAIRE, qualifié écuyer, seigneur de Champcorneille, dans un acte de 1527. Il eut pour fils :

II. Noël DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Champcorneille, marié, par contrat du 3 juin 1563, avec damoiselle Marie *de Monceaux* (1), fille de Jean de Monceaux, écuyer, et de damoiselle Catherine du Trait. Dès le 25 janvier 1554, il avait passé un contrat d'échange de quelques héritages avec damoiselle Louise de

---

(1) *De Monceaux* : échiqueté d'or et de gueules.

la Borde. Il fit une acquisition, par contrat passé devant Thinot Millereau et de Lhiré, notaire à Vezelay, le 16 novembre 1573, passa une transaction devant le même Thinot, le 11 avril 1578, et une procuration, le 12 mars 1582. Dans ces trois actes, il est qualifié écuyer seigneur de Champcorneille, et dans le dernier il a de plus la qualité de trésorier, receveur et payeur d'une compagnie de monseigneur le duc de Mercœur. Lui et Marie de Monceaux, sa femme, transigèrent, pardevant Jacques Millereau, clerc-notaire juré à Vezelay, avec Claude de Monceaux, leur frère et beau-frère, le 25 janvier 1584. Noël de Vathaire ne vivait plus le 18 juillet 1611, date de l'inventaire de ses biens. Il eut de son mariage :

1°. César, dont l'article suit ;

2°. Claude de Vathaire, écuyer, seigneur de Champcorneille, marié, par contrat du 28 novembre 1599, avec Jeanne *de Blondeau* (1). Il est qualifié d'écuyer, seigneur de Champcorneille, dans un jugement du taillage de Monthelon, du 9 mars 1600, dans deux contrats d'acquisition des 5 mai et 9 juin de la même année, dans un certificat de service du même Claude de Vathaire, en qualité d'homme d'armes des ordonnances du Roi, du 27 octobre suivant, et enfin dans un bail qu'il passa, le 9 mars 1613, à Philibert Jaunier, d'un moulin et de divers héritages. Il mourut sans postérité.

3°. N.... de Vathaire, mariée à Gillet *de Villeneuve* (2), écuyer, qui, conjointement avec

---

(1) *De Blondeau :* de sable, à trois besants d'argent.

(2) *De Villeneuve :* d'azur, au lion couronné d'or, accompagné en pointe de deux coquilles d'argent ; à la bordure denchée d'or.

son beau-père, donna un dénombrement de plusieurs héritages, le 5 juillet 1608.

III. César de Vathaire, écuyer, seigneur de Boistaché, par son mariage contracté, le 17 juillet 1604, avec damoiselle Jeanne *de Boisselet* (1) fille de Gabriel de Boisselet, écuyer, seigneur de Boistaché, et de Barbe de Harlus, fut père de :

IV. Claude de Vathaire, Ier du nom, écuyer, seigneur de Boistaché et de Champcorneille, qui servit dans les guerres de son temps, suivant des certificats des 15 décembre 1628, 12 décembre 1632, 1er février 1636, 17 février 1638, 4 novembre 1630 et 9 mai 1644. Par acte du 7 septembre 1655, Claude Menant, traitant général des francs fiefs, se départit de la saisie par lui faite, du fief de Boistaché, sur ledit Claude de Vathaire, écuyer. Ce dernier épousa : 1°. par contrat du 8 janvier 1630, damoiselle Adrienne *de Burdelot* (2), fille de Philippe de Burdelot, écuyer, seigneur de Fontenilles-les-Forêts, et de damoiselle Edmée de Givert; 2°. par contrat du 27 novembre 1653, damoiselle Marie *de Lenfernat* (3), fille de Mathurin de Lenfernat, écuyer, seigneur de Guerchy, et de damoiselle Lucrèce du Roux; 3°. par contrat du 17 août 1664, damoiselle Jeanne *de Biencourt* (4), fille de Louis de Biencourt, écuyer, seigneur de Mailly, et de damoiselle Etiennette de Lallemand,

---

(1) *De Boisselet :* de gueules, à trois merlettes d'argent.

(2) *De Burdelot :* d'azur, à la face d'or, accompagnée de trois étoiles du même.

(3) *De Lenfernat :* d'azur, à trois losanges d'or.

(4) *De Biencourt :* de sable, au lion d'argent, lampassé, armé et couronné d'or.

Claude de Vathaire, Ier du nom, et damoiselle Jeanne de Boisselet, sa mère, avaient obtenu une sentence du bailliage d'Auxerre, le 26 mars 1637; et par une autre sentence du bailliage de Vezelay, du 27 janvier 1655, Claude de Vathaire fut maintenu dans sa noblesse et dans toutes les prérogatives attachées à sa qualité de noble et d'écuyer. Il rendit foi et hommage au seigneur de Malfontaine, pour son fief de Boistaché, le 7 juin de la même année 1655, et fut exempté du droit de franc fief par jugement de la chambre souveraine établie pour les francs fiefs, du 22 mai 1658. Ses enfants furent :

Du premier lit :

1°. Loup, dont l'article suit;
2°. Michelle de Vathaire, mariée à François *de Crécy* (1), seigneur de Sons ;

Du second lit :

3°. Georges de Vathaire, auteur de la branche des seigneurs de Guerchy, rapportée ci-après :

V. Loup DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Boistaché, épousa, par contrat du 22 avril 1659, damoiselle Marie *de Dampierre*, fille d'Erard de Dampierre, écuyer, gentilhomme servant du Roi, et de damoiselle Angélique de Lanti. Il rendit foi et hommage pour son fief de Boistaché, au seigneur de Malfontaine, le 12 janvier 1662. Le parlement de Paris rendit un arrêt, le 22 mai 1665, entre Loup de Vathaire, écuyer, seigneur de Boistaché, exerçant les droits de ladite Marie de Dampierre, sa femme et demoiselle Anne de Dampierre, et Edme de Dampierre, écuyer, sieur de Vimert. Loup de Dampierre eut de son mariage :

---

(1) *De Crécy* : d'argent, au lion de sable, lampassé et armé de gueules ; à la bordure engrêlée du même.

1°. Claude, dont l'article suit;

2°. Georges de Vathaire, né le 13 juillet 1664; lieutenant au régiment de Normandie, mort sans alliance;

3°. Nicolas-François de Vathaire, né le 4 juin 1665, lieutenant au régiment de Cambrésis, mort sans postérité.

VI. Claude DE VATHAIRE, IIe du nom, écuyer, seigneur de Boistaché, né le 29 octobre 1660, fut capitaine au régiment d'Orléanais, infanterie; il a cette qualité dans le contrat de son mariage du 26 septembre 1698, avec demoiselle Susanne *Moyeux*, fille de noble homme Louis Moyeux, bailli de Saint-Sauveur, et de dame Joumier. Claude de Vathaire mourut sans enfants.

Seigneurs de Guerchy et de Montreparé.

V. Georges DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Guerchy (fief situé dans la paroisse de Trégny), fils de Claude de Vathaire, Ier du nom, seigneur de Boistaché et de Champcorneille, et de damoiselle Marie de Lenfernat, sa seconde femme, naquit le 27 janvier 1656. Il servit dans les guerres de son temps, ainsi qu'on le voit par plusieurs attestations honorables qui lui furent délivrées. Il passa une transaction, le 6 octobre 1681, avec son père, et damoiselle Marie de Lenfernat, sa mère, et fut maintenu dans sa noblesse, conjointement avec Georges et Nicolas-François de Vathaire, frères, ses neveux, par sentence de M. Phélyppeaux, intendant de la généralité de Paris, du 22 février 1701. Il contracta deux alliances: 1°. le 9 avril 1681, avec damoiselle Madeleine *du Farou*, dont il n'eut point d'enfants, fille de Louis du Farou, écuyer, seigneur de Villiers, et de damoiselle Marguerite de la Bussière; 2°. par contrat du 10 octobre 1686, avec damoiselle Marie-

Henriette *d'Assigny* (1), morte inhumée à Trégny, le 4 octobre 1717, fille de François d'Assigny, écuyer, seigneur de Talin, et de demoiselle Anne d'Allonville. De ce mariage sont issus :

1°. Nicolas-François, dont l'article suit ;
2°. Marie de Vathaire, mariée à messire Louis *Bellanger* (2), seigneur de la Motte-Rebourceau.

VI. Nicolas-François DE VATHAIRE, écuyer, seigneur de Guerchy, né le 24 juillet 1692, épousa : 1°. par contrat du 10 novembre 1712, damoiselle *Tercy;* 2°. par contrat du 9 novembre 1726, damoiselle Claude *Moreau.* Les enfants de Nicolas-François de Vathaire furent :

Du premier lit :

1°. Edme-Louis, dont l'article suit;
2°. Jean-Georges de Vathaire, auteur de la branche des seigneurs de Charmoy, rapportée ci-après;

Du second lit :

3°. Edme-Paul de Vathaire, auteur de la branche des seigneurs de Guerchy, mentionnée en son rang.

VII. Edme-Louis DE VATHAIRE, chevalier, seigneur de Montreparé, ancien officier au régiment de Nice, épousa demoiselle Louise-Reine *de Luciot,* fille de M. de Luciot, seigneur du Mez. Il en eut trois fils; les deux aînés moururent jeunes, et le troisième a continué la lignée.

---

(1) *D'Assigny* : d'hermine, au chef de gueules, chargé d'une fasce vivrée d'or.

(2) *Bellanger :* de gueules, au lion d'argent; au chef cousu d'azur, chargé de deux molettes d'éperon d'or, et soutenu d'une devise du même.

VIII. Jean-Georges DE VATHAIRE, chevalier, seigneur de Montreparé, épousa mademoiselle *Borel*.

IX. Charles-Henri DE VATHAIRE, chevalier, a épousé mademoiselle Lucie *de Mullot*, fille de M. de Mullot, chevalier, lieutenant des maréchaux de France, et ancien capitaine de dragons. De ce mariage sont issues deux demoiselles, non mariées.

Seigneurs de Charmoy.

VII. Jean-Georges DE VATHAIRE, chevalier, seigneur de Charmoy, second fils de Nicolas-François de Vathaire, seigneur de Montreparé, et de demoiselle Anne Tercy, épousa demoiselle Louise *de Mullot*, fille de M. de Mullot, chevalier, seigneur de Charmoy, et de demoiselle de Loiseau. De ce mariage sont provenus :

1°. Claude, dont l'article suit ;
2°. Joseph de Vathaire, chevalier des ordres de Saint-Louis et de Saint-Lazare, capitaine au régiment de Rouergue, marié, en 1790, à mademoiselle *de Laveine*, dont deux filles non mariées.

VIII. Claude DE VATHAIRE, IIe du nom, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, ancien capitaine de dragons, a épousé mademoiselle *Doé*, dont il a eu :

1°. Louis de Vathaire, chevalier, capitaine au corps royal d'artillerie ;
2°. Charles de Vathaire, écuyer.

Seigneurs de Guerchy.

VII. Edme-Paul DE VATHAIRE, chevalier, seigneur de Guerchy, chevalier de l'ordre royal et militaire de

Saint-Louis, ancien aide-major au régiment d'Auvergne. député et secrétaire de l'ordre de la noblesse à l'assemblée provinciale de Montargis, en 1788, fils de Nicolas-François de Vathaire, et de demoiselle Claude Moreau, sa seconde femme, épousa, par contrat du 2 janvier 1769, demoiselle Françoise-Mélanie *Potherat de Billy* (1), fille de M. Potherat de Billy, doyen des conseillers du Roi au bailliage d'Auxerre, et de demoiselle Marie Regnaut. De ce mariage sont issus :

1°. Pierre-Jules-Joseph, qui suit;

2°. Jacques-Jean-Baptiste-Edme-Paul, chef du rameau de Vathaire du Fort, mentionné plus bas.

VIII. Pierre-Jules-Joseph DE VATHAIRE DE GUERCHY, chevalier, ancien officier au régiment d'Auvergne, né le 11 janvier 1771, a assisté, en 1789, à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Auxerre, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Il a épousé, par contrat du 5 février 1793, demoiselle Bonaventure-Jeanne-Delphine *Le Caruyer de Beauvais* (2), fille de Nicolas Le Caruyer, seigneur de Beauvais, chevalier de Saint-Louis, chef de brigade d'artillerie. De ce mariage sont issus :

1°. Paul-Hippolyte, mort en bas âge;
2°. André-Joseph-Alfred;
3°. Auguste-Joseph-Arthur;
4°. Emilie;
5°. Madelaine-Eugénie;
6°. Delphine-Joséphine, morte sans avoir été mariée;

---

(1) *Potherat de Billy* : de gueules, au chevron d'or, accompagné de trois étoiles d'argent.

(2) *Le Caruyer de Beauvais* : d'azur, à trois gerbes d'or.

7°. Louise-Adélaïde ;
8°. Elisabeth-Claudine-Ursule ;
9°. Emilie-Léontine-Joséphine.

Rameau de Vathaire du Fort.

VIII. Jacques - Jean - Baptiste - Edme - Paul DE VATHAIRE DU FORT, chevalier, né le 30 juillet 1772, a assisté en 1789, à l'assemblée de la noblesse du bailliage d'Auxerre, convoquée pour l'élection des députés aux états-généraux du royaume. Il a épousé par contrat du 14 février 1795, demoiselle Rose - Joséphine *Gauné de Cazau*, (1) fille de Charles - François - Delphin - Edme-Bernard Gauné de Cazau, chevalier, seigneur du Fort, lieutenant-colonel de cavalerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, et de demoiselle Catherine de Fronhofer. De ce mariage sont issus :

1°. Charles-Jules de Vathaire ;
2°. Paul-Victor-Jacques-Léon de Vathaire ;
3°. Joseph-Eugène de Vathaire ;
4°. Paul-Claude-Rodolphe de Vathaire ;
5°. Paul-Joseph-Antoine de Vathaire ;
6°. Auguste-Victor-Octave de Vathaire ;
7°. Eugène-Maurice-Alphonse de Vathaire ;
8°. Charles Albert de Vathaire, mort à 8 ans ;
9°. Anne - Marie - Charlotte - Pauline de Vathaire, morte à 7 ans ;
10°. Delphine - Marie - Charlotte - Clémentine de Vathaire, mariée le 19 février 1821, avec Marc-Adolphe Ferdinand *du Chesne de Dinant*, fils de Nicolas-Jacques-Ferdinand du Chesne de Dinant, et de Marie-Jeanne de Fay ;
11°. Louise Joséphine de Vathaire ;

---

(1) *Gauné de Cazau* : d'or, à l'aigle de sable ; au chef d'azur, chargé d'un croissant d'argent, accosté de deux étoiles du même.

12°. Edme-Marie-Léonice-Charlotte de Vathaire, morte à 6 ans ;

13°. Marie-Joséphine-Louise-Armande-Stéphanie-Félicie-Simonne de Vathaire ;

14°. Marie-Caroline-Ferdinande de Vathaire.

Armes : D'azur, au chevron d'or, accompagné de 3 roses du même. L'écu accolé de deux palmes, et timbré d'une couronne de comte.

DE TOURNON. Le grand nombre d'inexactitudes et d'omissions qui se sont glissées dans la généalogie de cette maison, imprimée tom II, pag. 447 et suiv. de cet ouvrage, nous a déterminé à la reproduire avec tous ses développements, dans le tome Ier de l'Histoire Généalogique et Héraldique des Pairs de France, des Grands Dignitaires de la Couronne et des principales Maisons et Familles nobles du Royaume, d'après les documents historiques de notre cabinet, et le mémoire dressé par M. Chérin, généalogiste des ordres du Roi, le 8 février 1774, en vertu duquel le marquis de Tournon a obtenu les honneurs de la cour, le 17 février et le 16 avril de la même année, lequel mémoire a été déposé pour minute à Forqueray, notaire à Paris, par acte du 20 décembre 1820. Nous nous bornerons à signaler ici quelques erreurs graves, et à transmettre sur les degrés d'Antoine et de Gaspard de Tournon, l'extrait de trois titres originaux, qui nous ont été mis sous les yeux.

Pag. 453, degré II de Gaspard, ligne 2, Rouveyssoles, *lisez :* Rouveyrolles ; même page, degré III de François de Tournon, on a sauté un degré, en le faisant père de ses petits-enfants. Après les mots, il testa en 1574, laissant : *ajoutez :*

IV. François DE TOURNON, IIe du nom, chevalier, seigneur de Meyres et de Rouveyrolles, baron de la Mastre et de Retourtour, capitaine de deux cents hommes de guerre, sous la charge du sieur de Chambaud, par

commission du 11 septembre 1600, avait épousé en 1598, Suzanne *de Bogard*, fille de Bonnaventure de Bogard, seigneur de Bousquet, dont trois fils, (comme à la pag. 453).

Pag. 454, les enfants de François-Christophe sont au nombre de cinq au lieu de trois qu'on a rapportés, savoir :

1°. Jean-Antoine, qui a continué la lignée ;
2°. François-César, baron de Belair, mort sans enfants ;
3°. Louis-Gabriel, mort sans postérité ;
4°. Philise, morte sans avoir été mariée ;
5°. Anne, morte religieuse.

Même page, lignes 5 et 6 du degré de Jean-Antoine de Tournon, au lieu de Simiane Moucha, *lisez :* Simiane Moncha ; à la dernière ligne de la pag. 455, avant la note, il faut supprimer le *t* qui se trouve dans le mot Montcha.

PIÈCE N°. I.

Extrait du contrat de mariage d'Antoine de Tournon, et de Marie de Clavières, du 6 *mai* 1502.

In nomine Domini amen. Noverint universi et singuli presentes et futuri hoc verum et publicum instrumentum lecturi et tenorem ejus audituri, cum tractatum fuerit de matrimonio legitimo contrahendo per verba futuri et in facie sancte matris ecclesie celebrando et solempnisando, domino concedente per et inter nobilem Anthonium de Turnone, scutifferum, filium naturalem et legitimum magnifici et potentis domini Jacobi de Turnone, militis, domini dicti loci, et aliarum baroniarum presentis Valentinensis diocesis, et condam illustris et nobilis domine Johanne de Podeniaco, nomine, ipsius Anthonii, ex una parte; et nobilem domicellam Mariam Claverii, filiam naturalem ac legitimam et universalem heredem condam nobilis Artaldi Claverii loci Sancti Aregii, Vivariensis diocesis, nomine ipsius nobilis Marie,

parte ex altera; ut tandem partes ipse, unà cum quibusdam earum parentibus et amicis, in loco infrâ dicto orent, unanimiter congregate, pro ipso contracte complendo et perficiendo. Hinc igitur fuit et est, anno beatissime incarnationis ejusdem Domini millesimo quingentesimo secundo, et die sexta mensis maii, Domino nostro Ludovico, Dei gratia, Francorum rege, in presentia et audientia mei notarii presentis et testium infrà scriptorum constitute jam dicte partes, volentes et affectantes, pro ut dicebant, ut dictum matrimonium suum in domino sortiatur effectum, idcirco, non ignorantes in aliquibus, nec decepte...... interse, ad tractatum dictorum suorum parentum et amicorum, convenerunt, arrestaverunt et consenserunt, mediantibus dotis constitutione, aliisque pactis...... Imprimis enim nobilis Anthonius, cum bene placito et voluntate ac licentia et antepredicti magnifici et potentis domini Jacobi, sui patris, reverendi in proprio patris, domini Johannis de Turnone, abbatis Condacii ejusdem patrui.... promisit et juravit..... ducere in uxorem...... dictam nobilem Mariam..... et vice versa dicte nobilis Maria, cum bene placito...... in proprio patris domini Johannis, episcopi Albensis, et nobiles Claudii de Balmis, Ludovici et Johannis de Montemeyrano, et aliorum suorum parentum et amicorum...... signanter cum licentia......... predicti nobilis Claudii de Balmis et tanquam curatoris ejusdem Marie,..... promisit et juravit...... verum quia dotes mulierum solent constitui....... Idcirco, personaliter, constituta jam dicta nobilis Maria......... cum quâ super licentia et auctoritate, dedit, constituit et assignavit sibi ipsi, unà cum dicto nobili Anthonio, sponso futore meque notario..... videlicet omnia et singula ac quecumque sua mobilia, immobilia, presentia et futura...... ubicunque existant....... et auctorisante dicto nobili Claudio de Balmis, dicte nobilis Marie, avunculo et curatore........ et presente nobile Ludovico de Montemeyrano, ejusdem nobilis Marie germano con-

sobrino, et etiam nonnullis aliis parentibus et amicis dicte nobilis Marie,...... et similiter, ibidem personaliter constitutus jam dictus dominus Jocobus de Turnone, pater dicti nobilis Anthonii..... in contemplatione ejusdem futuri matrimonii, donationeque propter nuptias et aliis...... que dicitur inter vivos, cedit et donavit perpetuo jam dicto nobili Anthonio, filio suo naturali et legitimo.... videlicet octo millia librarum Turonensium quas eidem nobili Anthonio solvere tenebitur, et promisit idem dominus sub juramento et obligationibus infrà scriptis.

Acta fuerunt hec in castro Turnonis, videlicet in camera nova altiori jam dicte domus à parte borea sita, testibus presentibus dictis reverendis in expositionibus domino Johanne de Turnone, abbate Condacii, Johanne Albensi épiscopo, nobilibus viris et venerabilibus ac Johanne de Turnone, domino Castri novi-Vernonis et Johanne Ponart, domicellis, domino An.... de Montoux, judice regio Vivariensi et Valentinensi, Humberto Bournalens, judice ordinario terre Turnonis, Gilberto Berardi, jure Baccalaureo, Johanne de Bellomonte, domino Bellimontis in Vivaresio, Petro de Nogeria, presbitero, curato de Malvis, civibus jam dicte ville Turnonis, ad premissa vocatis, et me Broc. *Signe* Broé. avec signet.

PIÈCE N°. II.

Extrait de la grosse en parchemin du testament de noble Antoine de Tournon, du 17 *mai* 1531.

Au nom de Dieu le père, du filz et du Sainct-Esprit, soit faict, *amen.* A tous présens et à venir soit notoire et manifeste, que l'an prins de l'incarnation de nostre Seigneur mille cincq cents trente-ung le dix-septiesme jour du moys de juilhet, excellent prince François, par la grâce de Dieu, roy de France régnant, en la présence

de moy, notaire dessous nommé, pour ouyr les choses dessous escrites spécialement appellé et requis, estably, personnellement constitué, noble Anthoine de Tournon, fils naturel et légitime de hault et puissant seigneur Jacques de Tournon, et de noble et illustre dame Jehanne de Polignac, habitant de la ville de Desaigne, hault Viveraiz, diocèse de Valence, lequel, par la grâce de Dieu, estant en sa bonne mémoire..... combien qu'il soyt malade en son lict, considérant que.... a faict et ordonné son testament et dernière voulonté..... ainsi que s'en suict, se signant au front de la croix, et disant, au nom du Père, du Filz, et du Saint-Esprit, *amen*...... A voulu et ordonné ledict testateur, quand sera le bon plaisir de Dieu le créateur, que son âme soict séparée de son corps, il soit enterré en l'église parochiale de Desaigne, et en la tombe des seigneurs de Meyres..... (*Suivent divers legs pieux*).... *Item*, a donné et légué, pour droict de institution, ledit testateur à Anthoyne Contaud, son serviteur, la somme de vingt-cincq livres tournois monoie de roy, courant, comptant chacune livre pour vingt sols tournois. *Item*, a donné et légué, pour droict de institution, et laissé à noble Françoys de Tournon, son filz naturel et légitisme..... pour tous ses droicts et actions, biens paternels et fraternels, légitismes et supplément d'icelles, à luy dubs par droict de nature, ou qui par le temps advenir luy pouroient compecter la somme de quinze cents livres tournois; en cette somme de quinze cents livres tournois le faict son héritier particulier, et avec elle a voulu qu'il soit contant, en telle raison et manière que il ne puisse rien demander, exiger, ne recouvrer de ses héritiers dessous escrits. *Item*, a donné et légué, et par droict de institution a laissé à noble Jehan de Tournon, son filz naturel et légitisme, pour tous ses droicts et actions, biens paternels et fraternels, légitismes et suppléments d'icelles à luy dubs (*etc. ut suprà*) la somme de quinze cents livres tournois, monnoye de

roy, courant (*etc. ut suprà*)... *Item*, a donné et légué, et par droict de institution a laissé à noble Jehanne de Tournon, sa fille naturelle et légitisme, femme de Christophe de Coursas, par droict de institution, en oultre le droict que il luy a constitué, pour tous ses droicts et actions, biens paternels et fraternels, légitismes et supplément de icelles....... la somme de cinquante livres tournois, après la dot qui luy a esté constituée, l'a faict son héritière particulière, et avec cela a voulu (*etc. ut suprà*).... *Item*, a institué et institue ses héritiers universels, les nommant de sa propre bouche et proférant, sçavoir est : noble Marie de Clavière, sa très-honorée femme, et noble Gaspard de Tournon, son fils naturel et légitisme, par égales portions, que ledict testateur a voulu et veult que soyent faictes, establissant ces présentes causes, legatz, sueraires, et toutes autres charges par luy instituées et ordonnées sans aucune retardation ne requisition de ses exécupteurs, lesquels exécupteurs de son testament et dernière voulenté il a fait et ordonné le curé de ladicte église Mathieu Guyon, prestre, et noble Charles de Jussac, seigneur de Jussac et de Baulmes, et Théodore Caffard... et si ledict noble Gaspard de Tournon décédoit sans enfants légitismes, ou ses enfants, s'il en a, décédoient sans enfants naturels et légitismes, faict son héritier celuy de ses filz qui ne sera homme d'esglize, et si tous deux sont d'esglize, ladicte noble Jehanne, sa fille et légitisme ; prohibissant à ses héritiers et..... héritiers substitués et à leurs héritiers, distraction d'escarter du droict de nature. C'est son dernier testament et sa dernière voulenté, lequel ou laquelle a voulu, veult et ordonne estre valable par droict de testament ordinaire, ou par droict de codicile, ou par droict de donation à cause de mort, et s'il ne peult valoir par..... (lesdits droits)..... a voulu et veult que soyt valable selon les loix sanguines et justes, les us et coustumes du présent pays, en toute la meilleure forme et manière

que la voulenté dernière du testateur peult valoir. A requis, etc....

Faict a été et reçu au lieu de Sainct-Sixte, en la chambre du milieu, au prieuré ; présents et tesmoings ont esté appellés, requis, maistres Jacques Chevarost, docteur en médecine, et maistre Jehan de la Bastie, curé de Sainct-Sixte, maistre Jehan de Glese, Anthoine Coustier, prestres, Jehan Grosen, Pierre Drocis, Jehan des Ormes, Claude Esbrun, Jacques Vidallen,... et moy Jacques Crosat, clerc, notaire royal, habitant de la paroisse de Sainct-Sixte, mandement de Brussac, diocèse de Valence, ci-après soubz signé, que aux choses ci-dessus escrites, avec les témoings dessous nommés présent ay esté et de icelles choses ay gardé la cède, de laquelle le présent instrument ay extraict, grossoyé, et après avoir faict deue collation avecques ladite cède, ou escript original, iceluy instrument ay signé de la fasçon accoustumée, en tesmoignage, foy et vertu des choses en iceluy instrument contenues et requis par la partie de noble Marie de Clavières, co-héritière universelle dudit testateur. (*A signé*) J. CROSAT (*avec paraphe*).

PIÈCE N°. III.

Extrait de la donation faite en 1529, *par noble Alexandre de Tournon, seigneur de Meyres, à noble et généreux Gaspard de Tournon.* (Original en parchemin fort endommagé par l'humidité).

In nomine Domini, *amen.* Noverint universi et singuli, presentes pariter que futuri hoc presens verum et publicum instrumentum inspecturi, visuri, lecturi ac etiam audituri, quod anno millesimo quingentesimo vigentesimo nono et die.... serenissimo principe et domino nostro domino Francisco, Dei gratiâ Francorum rege regnante, apud magnificum et potentem dominum Jus-

tum de Turnone, videlicet in camera nova ejusdem..... et in mei notarii et testium infra scriptorum presentia et audiencia, presens et personaliter constitutus nobilis Alexander de Turnone, dominus Meyresii, qui, gratis, ex ejus certa scientia et spontanea voluntate ad infrà scripta motus, ut dixit, non deceptus in jure, nec in facto, non seductus, nec in aliquo circumventus vi, dolo, metu, fraude, nec aliquibus illecebris, sed propter plurima...... beneficia que sibi fuerunt prestita per nobilem et generosum Anthonium de Turnone filium naturalem et legitimum condam nobilis et potentis domini Jacobi de Turnone, fratrem suum, et probatam multimodis amicitiam.... et bona fide et sine dolo, per se et suos heredes et in posterum successores quoscunque, tenore hujus veri presentis et publici instrumenti, mandato suo confecti, firmiter perpetuo valituri, et vim judicialis institutionis in se portantis, dedit, donavit, cessit et concessit, ac penitus et perpetuo desemparavit titulo vere, pure, perfecte, rate, grate, firme simplicis, ac irrevocabilis donationis, que fit et fieri dicitur inter vivos et parentes nulla causa ingratitudinis aut aliis quovismodo in posterum revocande nobili et generoso Gaspardo de Turnone, suo nepoti, filio naturali et légitimo predicti nobilis et generosi Anthonii de Turnone et nobilis domine Marie Claverii, ibidem presenti, stipulanti et recipienti pro se et suis heredibus et successoribus in futurum quibuscunque..... auctoritate ac licentia ante predicti nobilis et generosi Anthonii de Turnone, sui patris, videlicet castrum et feudum Maresii, situm in mandamento de Sania, confrontatum.... sub pactis et conditionibus..... de pact expresso, solemni stipulatione, fructus et usufructus omnium bonorum,... donatorum, ità ut ipse dominus donator, semper remaneat usuffructuarius.... et liber administrator bonorum predictorum.... tamdiu quàm vixerit in humanis. Item dictus nobilis Gaspardus de Turnone, pro se et suis heredibus ac successoribus in.......

promisit et juravit, cum bene placito, consensu ac licentia predicti nobilis Anthonii, sui patris, quod feret arma Maresii, in scuto suo, cum armis Turnonis, et nomen Maresii.... cum nomine Turnonis..................

. . . .

Acta fuerunt..... testibus..... subscripsi ; et signo meo quo utor signavi, corroborantum que.............
(Signé) DE (Signet) BRV. (*Signet*).

ADDITIONS

ET CORRECTIONS

Tome XII, article GILLABOZ, page 55, ligne 23. Le 21 juillet 1735 ; *lisez :* le 21 juillet 1755.

Page 57, lig. 28. Il a épousé.... *Lisez* : il avait épousé, en premières noces, le 25 novembre 1776, damoiselle Catherine-Henriette Briffault, fille unique de messire Pierre Briffault, comte palatin, docteur en droit et professeur royal primaire en l'université de Douai, et de dame Henriette-Elisabeth Déguillon ; et en deuxièmes noces, le 1er février 1785, damoiselle.... etc.

Pag. 57, lig. 31. Davaud..... ; *lisez :* Durand.

Pag. 57, lig. 38. De Naus..... ; *lisez :* de Nans.

Pag. 58, lig. 2. Ajoutez, par *Alinéa,* ligne 3. *La Flandre illustrée par l'institution de la chambre du Roi, à Lille, l'an* 1385, *par Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne,* etc. Lille, 1713, 1 vol. in-8°.

Pag. 58, lig. 15. Becquées et armées ; *lisez* : becquées et membrées.

Page 58, lig. 24. Pour supports..... ; *lisez :* pour tenants.

Tome XVI, pag. 140, quarto, aux armoiries de la maison DE TARDY-MONTRAVEL, on a mis : d'ar-

gent à trois cyprès arrachés de sinople, rangés en pal ; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or ; *lisez :* d'azur, à trois cyprès arrachés de sinople, posés 2 et 1 ; au chef de gueules, chargé de trois besants d'or ; ainsi qu'on les a gravées à la planche de ce XVIIIe. volume.

Tome XVII. DE BUSQUET. Jean de Busquet, écuyer, avocat ; *lisez :* conseiller au parlement de Toulouse.

Article DU COUEDIC, pag. 465, lig. 15. Ajoutez après dame de la Rochejagu, *s'empara, la même année, de Châteaulin.*

Même page 465, 23e ligne, lisez *Scaer,* au lieu de Scazre.

Même page 465, dernière ligne. Ajoutez au nom du Mur, celui de Livinot.

Page 466, 36e. ligne, lisez encore *Scaer,* au lieu de Scazre.

Même page 466, 30e. lig., lisez au lieu de Rospreden, *Rosporden.*

Même page 466, 33e. lig,, lisez *Couëdigou*, au lieu de Couëdigon.

Même page 466, répétition de l'erreur de Scarze, au lieu de *Scaer.* (Cette erreur devra être rectifiée partout.)

Même page 466, 39e. ligne, après le mot paroisse, ajoutez : *il fit confirmer les mêmes droits en* 1505, *ainsi que ceux d'enfeux*, *tombes et sépultures aux armes du Couëdic*, *dans la chapelle de Notre-Dame de Scaer*, *et ceux d'armoiries et intersignes sur les vitraux et arches des chapelles de l'église de Scaer.*

Page 467, 4e ligne, ajoutez après le nom Brenaffneeh : *l'an* 1523, *il renouvela les mêmes preuves d'enfeux et armoiries, dans les chapelles de l'église de Scaer.*

Page 469, 21e ligne, ajoutez au nom Guégant,

celui *de Kerandraon.* Idem, au 1er renvoi de ladite page 469.

Page 470, 2ᵉ ligne, supprimez ces mots : dont on ignore le sort ; et au lieu de Claude du Couëdic, sans désignation de sexe, lisez et substituez : *demoiselle Claude du Couëdic, décédée l'an* 1601.

Même page 470, 3ᵉ ligne et 1re ligne du 1er renvoi, lisez au lieu de Coëtquefen (tout court) lisez *Cornaucazel de Coëtquelfen.*

Page 470, 35ᵉ ligne, lisez au lieu de Mamie du Couëdic, *Marie du Couëdic.*

Page 471, 1re ligne, au lieu de Meuse du Couëdic lisez : *Méance du Couëdic.*

Même page 471, 3ᵉ ligne et 1er renvoi, au lieu de Kervénozoal, lisez *Kervénozaël.*

Même page 471, 17ᵉ ligne, au lieu de branche de chêne de trois feuilles ; lisez : *branche de châtaignier de trois feuilles.*

Page 473, 19ᵉ ligne, ajoutez après le mot rachat, *prouva, le* 19 *août* 1731, *ses droits de prééminence, armoiries, tombes et sépultures dans l'église de la Trinité de Moelen, et dans l'église tréviale de Cadol.*

Page 474, 18ᵉ ligne, (après ces mots : grand-maître des eaux et forêts, ajoutez) *d'abord, comme époux de demoiselle de la Pierre de la Forest, fille du baron de la Forest, grand-maître des eaux et forêts de Bretagne, de l'assentiment de la famille de la Forest.* » et (Continuez ensuite l'article.)

Même page 474, 36ᵉ ligne, au lieu de cautionement, lisez : *cantonnement.*

Même page, à la 37ᵉ ligne, au lieu de Witleh ; lisez : W*itlich.*

Page 475, 15ᵉ ligne, au lieu de Berthelot, lisez : Bertheleau.

Même page, au renvoi n°. 2, lisez Bertheleau, et supprimez les armoiries.

Page 475, dernière ligne, ajoutez à l'article Robert-Marie, *mort dans l'enfance, au château du Lezardeau.*

Page 476, 7e. ligne, ajoutez à l'article de demoiselle Marie-Jacquette du Couëdic, *décédée.*

Même page 476, 10e ligne, supprimez à l'article Marie-Céleste du Couëdic, le mot *décédée*, et substituez-y, *a épousé M. le chevalier de la Fosse de Lanrialle. Ses armes sont :* d'or, à la roue de gueules.

Page 484, après la ligne 9e, lisez : *le* 15 *janvier* 1819, *l'on a inauguré dans la salle des élèves de la marine à Brest, le portrait de M. du Couëdic, envoyé par Sa Majesté Louis XVIII, à sa marine de Brest ; cela a été fait avec pompe, le portrait était surmonté d'un écusson aux armes de France, reposant sur un piédestal en marbre blanc et vert, et sur la face antérieure duquel est fidèlement représenté en relief le monument* érigé par ordre de Louis XVI, dans l'église de Saint-Louis de Brest, pour honorer la mémoire de M. du Couëdic.

Page 484, 37e ligne ; (lisez après le mot et,) *fut proposé pour la décoration de*

Même page 484, transformez le point qui se trouve après 1801, en *virgule;* et à la ligne suivante 40, transformez le point et virgule qui se trouvent après le mot Conde, en *un point.*

Page 485, ligne 14, au lieu de 1817, *lisez* 1816.

Même page, 15e. ligne, lisez : *de Jacquelot;* et ajoutez au premier renvoi, *descendante de Louis de Jacquelot, seigneur des Roches, qui, en* 1624, *était échanson de la reine Marie de Médicis* (1), *qu'il suivit dans son exil. Il est compris dans le testament de cette princesse, et fut inhumé dans la chapelle de la Vierge, en l'église de St.-Eustache*

---

(1) Manuscrit original de l'état des Maisons des Reines et Princes de la maison de France, in-fol., page 418. (*Cabinet de M. de Courcelles.*)

à Paris. Il existait deux branches cadettes de cette maison : celle des Cauzillons, éteinte dans la maison de Trorou, et celle des du Boisrouvray qui existe et habite le département du Finistère.

Page 485, 19e ligne, supprimez le nom Euphasie, et substituez-y celui de *Jeanne.*

Même page 485, 24e ligne, substituez au nom Mauvit, celui de *Mavic.* Même substitution au renvoi 2.

Page 486, 15e ligne, ajoutez au nom Jouhan, celui de *Kervénouël.*

Même page 486, 17e ligne, au lieu de Legras, lisez : *de Gras.*

Page 486, 29e ligne, aux armoiries de cette maison, substituez à branche de chêne, *branche de châtaignier ;* et ajoutez à cet article *que quelques anciens titres et Nobiliaires portent : de châtaignier ou de chêne; mais les actes de droits et d'armoiries dans telles et telles églises de Bretagne, et les différentes réformations de ladite province portent seulement, pour la plupart, feuilles de châtaignier, et c'est ainsi que les armoiries sont désignées dans les preuves faites par MM. du Couëdic de Kergoualer, pour monter dans les carrosses du Roi, et pour jouir des honneurs de la cour.*

Tome XVIII, article SAMBUCY, page 55, ligne 25, pour le bien de la sénéchaussée, *lisez* pour le ban de la sénéchaussée.

Article VISSAC, page 65, degré XVII, Marguerite Victoire de Jossouin était fille, non de Jean-Roch, IIe du nom, qui est son frère, mais de Jean-Roch de Jossouin, Ier du nom, seigneur de Valgorge et de Planzolles, et de Christine de Peyret de Malerive.

Article DE LA PIERRE, page 66, dernière ligne, Dordre, *lisez* Dadre.

Article HEBRARD, aux armoiries, branche de Veyrinas, au lieu de bande, *lisez* lance.

Article TOUSTAIN.

Entre les sujets que la maison de Toustain a fournis à quelques établissements monastiques, on distingue du onzième au quinzième siècle, cinq abbés réguliers de l'ordre de Saint-Benoît; dans le seizième, une abbesse de Saint-Georges de Rennes, oubliée dans le catalogue de Taillandier, mais non dans celui de Missirien (1); dans le dix-huitième, une abbesse de Sainte-Claire de Pont-à-Mousson; des supérieurs et dignitaires en divers couvents de religieuses; un commandeur et vicaire-général de la Merci, souvent employé à la rédemption des captifs, et surtout un pieux et savant bénédictin, l'un des premiers auteurs du *Nouveau Traité de Diplomatique*, dont le gouvernement a honoré la famille et la mémoire, en donnant le nom de Toustain à l'une des rues voisines de l'ex-abbaye de Saint-Germain-des-Prés, à Paris.

Richard Toustain, était abbé du mont Saint-Michel de 1239 à 1264. Ce prélat fit beaucoup de constructions et de réparations à son monastère, et donna des priviléges et franchises à la ville de Pontorson en 1254; par bulles du pape Alexandre Ier, cotées page 323 du *Gallia Christiana*, t. XI de la dernière édit. : il obtint les ornements épiscopaux, le droit de conférer les ordres mineurs, et celui de donner la bénédiction au peuple les jours de grande fête.

Guillaume Toustain, abbé de Saint-Etienne de Caen en 1468, avait été nommé l'un des négociateurs de la capitulation de cette ville avec Charles VII. Ce moine citoyen fit bâtir ou réparer pour la défense de la ville une

---

(1) Elle avait d'abord été religieuse à l'abbaye de Chelles. Elle fut nommée à l'abbaye de Rennes en 1524, résigna en 1527, et mourut grande prieure en 1556, âgée d'environ soixante-huit ans.

tour à laquelle des plaisants ont donné le nom de Châtimoine, qui lui est resté jusqu'à sa chûte, pendant ou depuis la révolution.

Page 101, ligne 9, donnant au père, un père, *lisez* donnant à Martin un père.

Page 102 ligne 6ᵉ en remontant, qu'il possédait, *lisez :* que son frère aîné possédait du chef de leur père.

Page 103, dernière ligne, après militaires *ajoutez :* soit dans les lettres de nos rois pour convocations et autres objets.

Page 105, *ajoutez à la fin de la note ;* la branche éteinte ou famille de Toustain, qui a donné, vers 1380, un chanoine du bois de Vincennes, mort en 1404, et inhumé dans l'église des Célestins de Paris, puis en 1460, un seigneur de plusieurs fiefs au pays de Caux, propriétaire de maisons à Harfleur (1), selon des actes

---

(1) En 1386, Pierre Toustain, écuyer, seigneur de plusieurs fiefs au pays de Caux, passa par Harfleur, avant de se rendre en la ville d'Amiens, où, le 10 septembre, la même année, il comparut comme écuyer, homme d'armes à la montre de Guillaume aux Epaules, chevalier bachelier. — En 1415, des Toustain combattirent à la défense de cette place, sur le carrefour de laquelle le roi d'Angleterre, après l'avoir conquise avec beaucoup de peine, fit brûler ce qu'il put faire rassembler des titres de la noblesse cauchoise. — En 1421, le même roi donna à Jean Sterlyng, officier de la marine anglaise, une maison qui avait appartenu à Philippe Toustain, dans la rue Saint-Martin de cette ville. — En 1473, Jean Toustain, écuyer, seigneur de Bléville, Auberville-la-Manuel, Epréménil, etc., et commissaire de Joachim de Roubaut, maréchal de France, y fit une montre ou revue de vingt-cinq hommes d'armes, revue qu'on pourrait assez confondre avec une autre montre ou

de la même année, maître des comptes à Paris, en 1467, ambassadeur à Rome, en 1482; deux conseillers au parlement de Paris, *en* 1491 *et* 1500; *un procureur général au grand conseil en* 1498, *commissaire et plénipotentiaire du Roi en* 1499 ; *un archidiacre du diocèse de Paris en* 1553, *et plusieurs militaires camarades, vraisemblablement même parents des Toustain-Frontebosc, portaient d'azur à la gibecière d'or, posée sur trois bourdons de pèlerin de même, celui du milieu posé en pal, les deux autres passés en sautoir, et accostés ou accompagnés en flanc de deux croissans d'or, celui de dextre tourné, et celui de sénestre contourné.*

Les seigneurs de la Hurelière, des Landelles, de Belou et de Baussan, dont était le célèbre auteur de la Nouvelle Diplomatique et d'autres savans traités, n'ont point quitté les armes des seigneurs de Toustain-Frontebosc, quoiqu'ils fussent un rameau de la branche de Bléville, qui les avait

---

revue faite la même année à Honfleur, par le même aux mêmes titres. — En 1489, Jean Toustain, écuyer seigneur des mêmes terres, fils du précédent, et dont l'épouse, née d'Averton, était parente de l'amiral de Graville fit à la ville d'Harfleur le don d'une pièce de terre de 26 acres, que la révolution commencée en 1789, a fait vendre comme bien national. — En 1749, Harfleur faisait partie de la juridiction du point d'honneur exercé ou présidé par le comte Toustain Richebourg, lieutenant des marches de France au gouvernement du Havre. — En 1807, elle était le point de réunion de la seconde des trois cohortes d'une légion nationale dont le chef-lieu était Montivilliers et dont son fils, malgré son royalisme, était devenu colonel par choix et par ordre du gouvernement d'alors, comme le devinrent MM. de Montmorenci, de Luxembourg, de Rochechouart, Mortemart, de Montaut-Bénac, de Canonville-Raffetot, de Bouracher-Launai, de Clerci-Matonville, etc.

changées. Ces armes de Frontebosc furent aussi portées par Jacques-Louis de Toustain, écuyer, seigneur de plusieurs fiefs, entr'autres de ceux de Saint-Christ et Hugand, de Raison et de Loiselet, situés dans la commune et paroisse de Bondi, conseiller au grand conseil, issu d'un rameau de la branche de Richebourg, magistrat en réputation mort en 1755; *il n'a laissé qu'une fille élevée au couvent de Ste-Elisabeth, rue du Temple, à Paris, laquelle est veuve de M. le Riche de Chevigné, écuyer, seigneur de Chevigné, le Frette, etc., conseiller de grand-chambre au parlement de Paris, mort de chagrin pendant les crimes et les malheurs de la révolution. Le fils né de ce mariage, est aujourd'hui maître des requêtes depuis* 1814, *et marié, par contrat signé du Roi en* 1819, *à mademoiselle Gari, petite-fille de M. le comte Cornet, pair de France.*

Page 107, *ajoutez à la note.* La comtesse Flore Féra de Saint-Phal, sœur du marquis a été chanoinesse de Neuville et sa cousine, la comtesse Charlotte de Toustain Richebourg, avant d'épouser, par contrat signé de S. M. Louis XVI, le comte de Saint-Germain, parent du général et ministre de ce nom. Le marquis est devenu chef de nom et d'armes de la maison de Féra (dont on ne connaît pas d'autres branches) depuis le 2 février 1821, par la mort de Jean-Victor-Léon Féra, comte de Rouville, chef d'escadron, chevalier de Saint-Louis et de Malte, ancien maire de Malesherbes et de Fontainebleau; il avait été député suppléant de la noblesse du bailliage de Nemours.

Page 108, article de François-Joseph-Tobie-Machabée, *ajoutez :* nommé chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'Honneur par ordonnance du Roi du 28 avril 1821.

Même page, dernière ligne, *au lieu* du 20 août 1814, date de son premier brevet de colonel, *mettez :* en 1815, à la formation de cette légion, maintenant quarante-cinquième régiment d'infanterie de ligne.

Page 109, ligne 13, après Beauce, *ajoutez* : feu Mme de Toustain, sa mère, née Bougy, était aussi noble d'ancienne chevalerie, bien alliée, et avait pour mère une demoiselle de Clinchamp, de pareille extraction, laquelle était de la même maison que la mère de Charles-François de Toustain, qui suit.

Même page, ligne 18, Skiomepa, *lisez* : Skibnieska.

Article DU BOT, page 111, ligne 10, après les mots Juchault de Lorme, mettez ce renvoi (1).

Page 115, ligne 6, de la note, duchesse d'Orléans, *lisez* : duchesse douairière d'Orléans. *Ajoutez au bas de la page, à la fin de la note* : une petite-fille de cette dernière, Pauline-Pélagie-Armande, née du mariage du chevalier du Bot de la Villepelotte, officier supérieur d'infanterie légère, avec M. de Gibon, fille du marquis de Kéralbeau, officier supérieur de la marine royale (de même race, nom et armes que M. le comte de Gibon Kéralbeau, lieutenant-général des armées et grand'croix de Saint-Louis), a récemment épousé M. le capitaine Le Lymonier de la Marche, chevalier de la Légion-d'Honneur, fils de M. le comte de Lymonier de la Marche.

Article COLLARDIN, page 117, ligne 3, *au lieu* de mesdemoiselles, *lisez* : deux demoiselles, et supprimez le nom de Lelarge, en y substituant celui de Collardin.

Page 119, ligne 3, Tatéhou, *lisez* : Tatihou, et ajoutez aux alliances directes, ligne 11, les famillss Le Vaillant, Banville et Angot.

---

(1) Mme de Lorme, née du Bot de Talhouet, portait, avant son mariage, le nom de son fief de Keraret; cette aimable et vertueuse chrétienne fut une des honorables victimes qui tombèrent sous la hache révolution-

Le frère aîné de feu M. de Collardin de Chantelou, aussi capitaine d'infanterie, avait plusieurs fiefs dont l'un portait le nom du Montier, mal orthographié Moutier, page 383 du tome VII du Nobiliaire. On relève ici cette erreur, parce que M. de Collardin portait dans le monde le nom de cette seigneurie.

DE BLONDEL DE BEAUREGARD. La généalogie de cette maison, imprimée page 168 du XVIII[e] volume du Nobiliaire, doit rectifier l'article incomplet et erroné qu'on a donné page 383 du tome XVI du même ouvrage, article où se trouve omise la branche aînée, dite des barons de Blondel de Beauregard. Mais, à la page 387 du tome XVIII, il est essentiel de rapporter avec plus de détail la descendance de la seconde branche actuelle, dite de Blondel-Beauregard, en rétablissant les enfants du degré XI dans l'ordre suivant :

1°. Antoine-François de Blondel, né le 21 août 1692, mort sans alliance, le 31 mars 1712, et inhumé à Saint-Jacques, à Douay ;

2°. Joseph, dont l'article suit (*tige de la branche aînée*) ;

3°. Louis de Blondel de Beauregard, chevalier, major du régiment Royal - Artillerie, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, marié avec Marguerite - Philippe - Félicité *du Breuil de Combes-Hélion*, dont il a eu :

A. François-Marie de Blondel de Beauregard, chevalier, né le 1[er] juin 1751, mort en 1795, colonel du génie, directeur des fortifications de Landeau. Il avait épousé, en 1782, Marie-Anne-Josephe *Wachat*, famille de Flandre, de laquelle il laissa un fils unique, nommé :

Joseph de Blondel de Beauregard, chef de bataillon au corps royal du génie,

chevalier de l'ordre royal de la Légion-d'honneur, né à Paris, le 24 mai 1783, marié, le 19 mars 1809, avec Marie-Anne-Émilie *de Reissenbach*, fille de Jean-Bernard-Georges-Joseph de Reissenbach, baron, seigneur de Niedersbach, en Alsace, et de Marie-Anne-Joséphine-Antoinette Petit de Maubuisson. De ce mariage sont issus et existent :

a. Alexandre-Eugène, né le 25 juin 1815;

b. Henri-Ferdinand, né le 15 avril 1819;

c. Joséphine-Octavie, née le 15 janvier 1810;

d. Louise-Émilie-Clémence, née le 7 octobre 1816;

B. Louis-Joseph-Marie de Blondel de Beauregard, né à Douay, le 6 octobre 1754, nommé sous-lieutenant au régiment d'Aquitaine, le 4 août 1770; lieutenant, le 20 mars 1778; lieutenant en premier, le 1er décembre 1781; capitaine en second, le 6 avril 1782, mort dans la journée du 10 août 1792

4°. Jacqueline-Florence de Blondel de Beauregard née le 14 octobre 1694, morte à la Noble Famille, à Lille;

5°. Geneviève de Blondel de Beauregard, religieuse.

A la page 185, degré IX, ligne 4 de ce degré, *lisez* : Inchy au lieu de Juchy.

Nota. On peut consulter la généalogie de cette maison dans le Ier volume de l'*Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France, des grands Dignitaires de la Couronne et des principales Maisons et Familles nobles du royaume.*

TABLE
DES GÉNÉALOGIES

CONTENUES DANS CE VOLUME

A

B

C

D

P

R

S

T

V

FIN DE LA TABLE.

PARIS — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY, 61, RUE DE LAFAYETTE, 61.

LIBRAIRIE BACHELIN-DEFLORENNE

CONDITIONS DE LA SOUSCRIPTION

AU

NOBILIAIRE UNIVERSEL DE FRANCE

On ne peut souscrire au *Nobiliaire universel* de Saint-Allais qu'à la condition de s'engager pour l'ouvrage complet.

Il paraîtra un demi-volume vers le 1er et le 15 de chaque mois.

Les souscripteurs ne payeront qu'après réception de chaque demi-volume le prix de 5 francs afférent à ce demi-volume, qui devra nous être envoyé en un mandat sur la poste.

Les souscripteurs qui voudront payer d'avance le montant de l'ouvrage complet, qui sera publié en un an, auront droit à un escompte de 10 pour 100.

Ils n'auront donc qu'à nous adresser en un mandat, ou autre valeur sur Paris, la somme de 180 francs.

VALEUR DE L'OUVRAGE

Voici déjà bien longtemps que le *Nobiliaire universel* de Saint-Allais, complet, est devenu introuvable. Le seul exemplaire qui, depuis plusieurs années, ait passé en vente publique, est celui de la bibliothèque du comte de Lambilly qui a été vendu, en mars 1872, tout près de 1,000 francs.

Notre nouvelle édition *fac-simile et mieux exécutée* que l'ancienne sera donc infiniment moins coûteuse et pourra être acquise par tout le monde, ce qui ne peut avoir lieu en ce moment.

AVANTAGE OFFERT AUX SOUSCRIPTEURS NOBLES

Pour donner une idée de l'importance de l'ouvrage, il suffit de rappeler qu'il contient les GÉNÉALOGIES d'environ 2,500 FAMILLES VIVANTES. Les membres de ces familles pourront gratuitement, en 30 lignes, dans un ou plusieurs volumes supplémentaires, compléter leur filiation généalogique usqu'à ce jour, ce qui a une grande importance au point de vue de l'usurpation des noms.

PARIS. — IMPRIMERIE ALCAN-LÉVY, 61, RUE DE LAFAYETTE.